



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent soixante-dix-neuvième session

179 EX/4

(35 C/3 Projet)

PARIS, le 28 mars 2008
Original anglais/français

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET BUDGET (33 C/5) ET SUR LES RÉSULTATS OBTENUS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL PRÉCÉDENT 2006-2007 (35 C/3 PROJET)

Résumé

Conformément à l'article VI.3 (b) de l'Acte constitutif et à la décision 162 EX/3.1.3 du Conseil exécutif, le Directeur général soumet ci-après au Conseil le rapport sur les activités de l'Organisation en 2006-2007 (179 EX/4 - 35 C/3 Projet). Le présent rapport combiné a été établi comme suite au paragraphe 3 de la recommandation 2 de la résolution 33 C/92.

Ce rapport présente les principaux résultats obtenus au cours de l'exercice sur lequel porte le document 33 C/5, et vise à informer les États membres du Conseil exécutif des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme adopté par la Conférence générale.

Décision proposée : paragraphe 4 de la partie « Antécédents et projet de décision », page 1.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Antécédents et projet de décision	1
Introduction du Directeur général.....	3
Section I - Exécution du programme et services	5
Programmes et services liés au programme	5
A. Programmes	5
Grand programme I - Education	5
Grand programme II - Sciences exactes et naturelles.....	16
Grand programme III - Sciences sociales et humaines	27
Grand programme IV - Culture	34
Grand programme V - Communication et information	44
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU).....	53
B. Programme de participation (PP).....	55
C. Services liés au programme.....	55
Coordination de l'action en faveur de l'Afrique (AFR).....	55
Programme de bourses	56
Bureau de l'information du public (BPI)	56
Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme (BSP)	57
Élaboration du budget et suivi de son exécution (BB)	60
Politique générale et direction.....	60
A. Organes directeurs	60
Secrétariat de la Conférence générale (SCG).....	60
Secrétariat du Conseil exécutif (SCX)	61
B. Direction	62
Cabinet du Directeur général (ODG)	62
Évaluation et audit (IOS).....	62
Normes internationales et affaires juridiques (LA).....	63
Soutien de l'exécution du programme et administration	64
Gestion et coordination des unités hors Siège	64
Relations extérieures et coopération	65
Gestion des ressources humaines	67
Administration	68
Exécution du budget	69
Section II - Résumé et conclusion	72
Introduction	72
Analyse des questions relatives à la programmation et aux rapports.....	72
Réalizations	72
Défis.....	74
Répercussions sur la programmation et les rapports	76
Améliorer les rapports C/3	76
Conclusions	76

Antécédents et projet de décision

1. Par sa décision 162 EX/3.1.3, le Conseil exécutif a approuvé les propositions formulées par le Directeur général dans le document 162 EX/6 en vue de renforcer son rapport sur les activités de l'Organisation au cours de l'exercice biennal écoulé (document C/3) et d'en raccourcir les délais de présentation.

2. Dans le cadre du processus de renforcement de son rapport, le Directeur général a autorisé l'établissement d'un rapport combiné 174 EX/4 - 34 C/3 Projet, au lieu de deux rapports distincts, répondant ainsi promptement à la résolution 92 adoptée par la Conférence générale et notamment à la recommandation 2. Il s'agissait de fournir au Conseil exécutif et à la Conférence générale un document d'un maniement aisé qui les aide à se concentrer sur les principaux résultats obtenus pendant l'exercice et sur les enseignements tirés pour l'orientation future des programmes. Le Directeur général n'a pas oublié non plus que le Conseil exécutif avait demandé de réduire le volume de la documentation (décision 166 EX/5.2). Le présent rapport se présente donc sous la même forme que celle qui avait été adoptée pour les deux précédents documents C/3, c'est-à-dire d'une synthèse imprimée, les informations supplémentaires étant accessibles sur un site Web spécialisé www.unesco.org/fr/dg-report/2004-2005. En outre, le rapport en ligne détaillé par axe d'action comporte des nouveautés, comme suite aux autres demandes formulées récemment par la Conférence générale à sa 34^e session (résolution 34 C/89) : présentation de l'exécution du programme sous forme de tableaux indiquant les résultats obtenus par rapport aux résultats escomptés et inclusion, sous les différents axes d'action, d'informations sur les résultats obtenus par chacun des bureaux hors Siège au niveau des pays.

3. La résolution 33 C/92 appelle en outre à améliorer les comptes rendus faits par le Conseil exécutif à la Conférence générale au sujet de l'exécution du programme, conformément à l'article VB, paragraphe 6 (b), de l'Acte constitutif de l'UNESCO, y compris l'évaluation par le Conseil des différents programmes et la possibilité qu'il y soit mis fin. La Conférence générale a également recommandé que le Conseil exécutif envisage un renforcement du débat général sur le rapport du Directeur général concernant l'exécution du programme par des séances consacrées à un processus interactif de dialogue entre les membres du Conseil et le Directeur général. Le rapport combiné 179 EX/4 - 35 C/3 Projet offre donc un point de départ pour les séances interactives de ce type et devrait également permettre au Conseil exécutif de faire rapport à la Conférence générale en posant les questions pertinentes issues du dialogue sur l'exécution du Programme et budget en 2006-2007.

4. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant les résolutions 33 C/92 et 34 C/89,
2. Ayant examiné le rapport combiné 179 EX/4 - 35 C/3 Projet,
3. Sachant que le document 179 EX/4 - 35 C/3 Projet s'inscrit dans le cadre des efforts en cours pour renforcer le rapport du Directeur général sur l'exécution du programme pendant les exercices biennaux précédents,
4. Se félicitant de la réponse rapide que le Directeur général a apportée à la résolution 34 C/89, en particulier la présentation, sous forme de tableaux, des résultats obtenus par rapport aux résultats escomptés dans le C/5 pour chaque axe d'action, y compris une évaluation de la viabilité et du rapport coût-efficacité, et les tableaux de présentation sur les cinq fonctions de l'UNESCO, ainsi que des efforts qu'il a continué de déployer pour fusionner à la fin de l'exercice les rapports statutaires C/3 et EX/4 précédemment distincts,

5. Notant que le document 179 EX/4 - 35 C/3 Projet prend en compte les paramètres indispensables pour évaluer l'exécution du programme de l'Organisation et que la procédure adoptée a mis en évidence les possibilités qui s'offrent de faire du document C/3 un outil de gestion encore meilleur,
6. Invite le Directeur général à utiliser le document 179 EX/4 - 35 C/3 Projet pour préparer les futurs grands documents de programmation de l'Organisation, en particulier le prochain Projet de programme et de budget (35 C/5).

Introduction du Directeur général

J'ai le plaisir de présenter ce deuxième rapport C/3 « nouvelle manière » sur l'exécution du Programme et budget pour 2006-2007, qui demeure pleinement conforme à la résolution 33 C/92 où était spécifiée la nécessité de mettre à profit la synergie entre les documents EX/4 et C/3 pour faire en sorte que le projet de document C/3 puisse être mis à la disposition du Conseil exécutif à sa session de printemps suivant immédiatement la Conférence générale. Fidèle à une approche véritablement axée sur les résultats, ce rapport contient des évaluations stratégiques des progrès réalisés dans chaque domaine, une liste des principales réalisations, y compris les réalisations au titre des ressources extrabudgétaires, et une présentation des difficultés rencontrées et des enseignements tirés, de façon à faciliter la prise de décisions pour l'élaboration du prochain Programme et budget, notamment lors de la série de consultations qui se tiendront sous peu avec les Etats membres, les commissions nationales et d'autres interlocuteurs. On dispose ainsi d'un document synthétique, facile à lire et concis, qui fournit des données précises sur les réalisations de l'UNESCO en 2006-2007.

Ce rapport axé sur les résultats a été établi conjointement par le Bureau de la planification stratégique (BSP) et le Service d'évaluation et d'audit (IOS), en étroite collaboration avec tous les secteurs, instituts et unités compétents. Comme pour le précédent 34 C/3, le présent rapport se compose d'une version papier synthétisée non volumineuse et d'une version en ligne fournissant des informations détaillées sur les résultats obtenus pour chaque axe d'action. Le rapport de synthèse imprimé comprend deux parties : la partie I porte sur l'exécution du programme et les services et la partie II contient le résumé et les conclusions concernant la programmation et les rapports. Ce rapport imprimé comporte une nouveauté : il met en relief, pour chacun des grands programmes, les principales réalisations et les défis majeurs s'agissant des cinq fonctions de l'UNESCO, comme l'avait récemment suggéré le Conseil exécutif. Le rapport en ligne détaillé par axe d'action est disponible sur un site Web consacré au 35 C/3 (www.unesco.org/en/dg-report/2006-2007). Il répond aux autres exigences formulées tant par le Conseil exécutif que par la Conférence générale : il est désormais présenté sous forme de tableaux indiquant les résultats obtenus par rapport aux résultats escomptés et inclut, sous les différents axes d'action, les résultats obtenus par chacun des bureaux hors Siège au niveau des pays. Le rapport complet (synthèse et rapport en ligne) sur l'exécution du programme pendant l'exercice biennal 2006-2007 est complété par une évaluation de la participation des bureaux hors Siège aux processus communs de programmation par pays des Nations Unies et des résultats obtenus pour ce qui est de positionner l'UNESCO de manière qu'elle contribue efficacement à ces processus (voir 179 EX/4 *Addendum*).

Ce rapport se caractérise, à mon sens, par trois éléments principaux : premièrement, il montre bien que l'UNESCO continue de remplir différentes fonctions et de fournir une gamme de services indispensables pour faire face à des défis que seule une organisation mondiale telle que la nôtre, forte de la légitimité et de la compétence que lui confèrent son mandat et son expérience, est à même de relever. Cela ressort des multiples activités entreprises et des nombreux résultats concrets obtenus aux niveaux mondial, régional et national, tout en maintenant l'accent sur les priorités de programme. Le volume croissant des contributions extrabudgétaires, qui sont par définition volontaires, et la diversification accrue des sources de financement témoignent de la confiance que les donateurs ont dans l'Organisation. Je voudrais donc exprimer notre gratitude aux Etats membres qui confient des sommes toujours plus importantes à l'Organisation dans le cadre des fonds-en-dépôt. Deuxièmement, conformément aux dispositions de la décision 162 EX/3.1.3, les auto-évaluations fournies par les secteurs et les services ont fait l'objet de vérifications par sondage, selon un processus qui s'est affiné au cours des deux exercices biennaux écoulés. Les résultats de ces vérifications figurent à la partie II. Troisièmement, en mettant clairement en lumière les réalisations et les difficultés, le rapport appelle l'attention sur les aspects qui, dans l'exécution de notre programme, peuvent être mis à profit et sur ceux qui demandent à être améliorés. Ce rapport constitue donc un outil précieux pour entamer une réflexion systématique en vue d'accroître l'efficacité des méthodes de programmation et de

l'exécution du programme. J'espère également qu'il apportera une contribution importante à l'évaluation que fera le Conseil exécutif de la mise en œuvre du programme.

Durant les quatre dernières années, l'UNESCO a fait des progrès significatifs dans le renforcement du rapport C/3 sur les activités de l'Organisation. Bien évidemment, ce rapport fera l'objet de nouvelles améliorations à mesure qu'il sera davantage axé sur les résultats. Les rubriques concernant les axes d'action, introduites pour la première fois dans le 33 C/3, ont été encore affinées de manière à inclure des précisions sur le rapport coût-efficacité et la viabilité, le cas échéant, comme cela avait été suggéré par le Conseil exécutif et approuvé par la Conférence générale à sa 34^e session (résolution 34 C/89). De même, si le rapport souligne que beaucoup a été réalisé par l'UNESCO en 2006-2007, il recense également les domaines où la conception et l'exécution des programmes appellent des améliorations. Autant d'indications qui seront précieuses pour perfectionner les approches actuelles et guider l'action de l'Organisation dans les domaines où elle jouit manifestement d'un avantage comparatif.

Je voudrais terminer cette présentation du 35 C/3 en vous remerciant de l'intérêt que vous continuez de manifester à travers vos critiques constructives et la vigilance dont vous faites preuve. J'accueille avec satisfaction vos observations, vos suggestions et vos conseils et tiens à vous donner une fois de plus l'assurance que je suis déterminé à trouver avec vous la meilleure façon d'aller de l'avant pour accroître l'efficacité et l'impact des programmes de l'UNESCO.

Section I - Exécution du programme et services

Programmes et services liés au programme

A. Programmes

Grand programme I - Education

Principales tendances et évolutions récentes

1. La période 2006-2007 a marqué la fin de la première moitié du parcours par rapport à la date butoir de 2015 à laquelle l'EPT doit être réalisée conformément aux objectifs fixés à Dakar en 2000, et a représenté la troisième et dernière période biennale de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2002-2007 (31 C/4). Durant cette période, on s'est employé à faire le point des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de l'EPT et à repérer les lacunes et les défis restants. D'après le *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2008*, des progrès considérables ont été faits, particulièrement en ce qui concerne la scolarisation, dans l'enseignement primaire, des enfants d'âge scolaire. L'éducation de base est désormais obligatoire dans 95 % des pays et territoires. Le nombre d'enfants non scolarisés a chuté sensiblement et le taux de scolarisation net a augmenté en conséquence, les progrès les plus importants ayant été enregistrés en Afrique subsaharienne ainsi qu'en Asie occidentale et en Asie du Sud. Les dépenses publiques consacrées à l'éducation ont augmenté de plus de 5 % par an dans ces régions.

2. Les progrès liés à certains des objectifs ont toutefois été lents ; dans certains cas, l'accent a été placé sur l'éducation de base formelle au détriment d'autres niveaux et types d'apprentissage. La protection et l'éducation de la petite enfance restent rares, notamment en Afrique subsaharienne et dans les Etats arabes. De même, la réduction de l'analphabétisme des adultes n'a pas bénéficié de l'attention voulue. Les disparités infranationales en matière de fréquentation scolaire persistent, les populations rurales, les pauvres, les autochtones et les handicapés étant nettement défavorisés. En outre, la pleine égalité entre les sexes, en particulier dans le secondaire, n'est toujours pas une réalité.

3. Dans le même temps, la multiplication des groupes de diplômés du primaire crée de nouvelles demandes s'agissant de l'éducation postprimaire. L'UNESCO a répondu à l'intérêt accru qui a été exprimé pour élargir les possibilités d'accès à l'enseignement secondaire, à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels, et à l'enseignement supérieur. À ce sujet, l'accent a été mis sur le rôle joué par l'éducation dans l'édification de sociétés justes et durables, notamment au moyen de la promotion d'approches axées sur les droits, de compétences génératrices de revenus, et du respect de l'environnement et de la diversité socioculturelle.

4. Les ministres de l'éducation, les hauts responsables et les représentants de la société civile qui ont participé à la Table ronde sur l'éducation et le développement économique tenue durant la 34^e session de la Conférence générale ont réaffirmé qu'il fallait insister sur l'équité et les dimensions éthiques du développement économique, et se sont engagés à promouvoir une éducation de qualité qui réponde aux préoccupations mondiales croissantes et à renforcer les partenariats et la collaboration multipartite prenante entre les pays. À leur réunion-bilan annuelle de décembre 2007, les membres du Groupe de haut niveau sur l'EPT ont souligné à nouveau dans leur communiqué qu'il fallait redoubler d'efforts afin de promouvoir l'inclusion et la qualité et de couvrir les besoins en financement de l'EPT.

Cadre de programmation

5. Le Cadre d'action de Dakar pour l'EPT a continué d'orienter les activités du Secteur de l'éducation, notamment par le renforcement du rôle de l'UNESCO en tant que coordonnateur de l'action des partenaires de l'EPT. L'UNESCO a intensifié son appui aux pays par l'intermédiaire de trois initiatives de base : l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE), l'Initiative

pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA) et l'Initiative mondiale sur le VIH/sida et l'éducation (EDUSIDA). Pour répondre plus avant à la nécessité de veiller à ce que les interventions soient mieux alignées sur les priorités et les objectifs nationaux, des mesures ont été prises afin d'élaborer les Stratégies d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale (UNESS) pour orienter l'action de l'Organisation dans les pays. Dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies visant à accroître la cohérence et l'efficacité au niveau des pays, des documents de l'UNESS ont été établis pour six des huit pays pilotes bénéficiant de l'initiative « Unis dans l'action ». Ces documents contiennent de solides analyses et informations sur les programmes aux fins d'élaboration de programmes conjoints relatifs à l'éducation. Le Plan d'action global pour l'EPT définit en outre des rôles complémentaires et des orientations stratégiques pour les cinq principales institutions initiatrices de l'EPT et d'autres partenaires.

Financement

6. L'UNESCO a continué de s'appuyer sur plusieurs initiatives internationales pour une utilisation plus efficace des fonds disponibles et la recherche de nouvelles sources d'appui. Tout en appliquant les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, l'Organisation n'a pas cessé de renforcer son programme extrabudgétaire en faveur de l'assistance technique, notamment dans le cadre du Programme de renforcement des capacités pour l'EPT (CapEPT). Ce mécanisme de financement multidonateur a permis à l'UNESCO d'améliorer la cohérence des activités extrabudgétaires, d'accroître l'efficacité de son action au niveau des pays conformément aux priorités de son Programme ordinaire, et de se concentrer sur la réalisation des résultats escomptés des axes d'action - Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA) et Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) - la plus grande partie de ces fonds allant à certains pays d'Afrique et aux PMA.

7. En dehors du cadre du CapEPT, le budget-plan de travail intégré d'ONUSIDA a joué un rôle déterminant en permettant à l'UNESCO d'exercer son rôle en tant qu'un des principaux coparrains d'ONUSIDA, notamment au moyen de la mise en œuvre de la troisième initiative de base en faveur de l'EPT, à savoir l'Initiative mondiale sur le VIH/sida et l'éducation (EDUSIDA).

8. Des progrès ont également été réalisés en amenant les partenaires du secteur privé à s'intéresser à l'investissement dans l'éducation. Dans un accord signé avec le Forum économique mondial en janvier 2007 sur le thème « Partenariats pour l'éducation », les deux signataires se sont engagés à promouvoir des partenariats multipartite prenante dans les pays en développement. L'accord, qui cible les acteurs du développement aux niveaux international et national, vise à faire intervenir le secteur privé dans la coopération menée au titre de l'aide internationale au moyen de fonds communs.

Intégration

9. Bien qu'un très grand nombre de pays aient réalisé la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire, la pleine égalité demeure un important défi, notamment dans le secondaire. Outre l'application d'une approche intégrée de l'égalité des sexes dans toutes ses activités, l'UNESCO a participé à des réseaux tels que l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI) et le Réseau pour l'égalité entre les sexes dans l'éducation en Asie (GENIA) afin de promouvoir le renforcement des capacités des parties prenantes quant aux questions essentielles liées à l'équité et à l'égalité entre les sexes, notamment la formation d'enseignantes et l'élimination des obstacles entravant le passage des filles à l'enseignement secondaire. Par ailleurs, des échanges ont eu lieu s'agissant des meilleures pratiques et les récentes découvertes relatives à l'éducation des filles et des femmes, en particulier dans les domaines des sciences et de l'alphabétisation.

10. Le Secteur de l'éducation a continué à établir l'ordre de priorité des activités visant à élargir les possibilités d'accès à un apprentissage de qualité dans l'ensemble de l'Afrique et des PMA. L'accent a été mis sur le renforcement des capacités des enseignants s'occupant des différentes

formes d'éducation ainsi que sur l'amélioration de la pertinence des programmes d'enseignement. Des programmes d'éducation non formelle et des activités d'enseignement de l'entrepreneuriat ont été mis en place à l'intention des groupes défavorisés.

11. Les besoins particuliers des jeunes ont été pris en compte grâce à des programmes novateurs de préparation au monde du travail. Les meilleures pratiques en matière de réforme de l'enseignement secondaire, des programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels (TVET) à l'entrepreneuriat mis à jour, et les résultats de recherches menées récemment dans des domaines connexes ont été mis à la disposition de tous les États membres. Des stratégies concernant le VIH et le sida ont été élaborées, notamment à des fins de prévention et d'appui dans les écoles, et des mesures de suivi prioritaires définies dans un grand nombre de pays. Pour faire reculer la violence, des activités de formation ont été organisées à l'intention des animateurs de mouvements de jeunes et des directeurs d'écoles opérant dans des zones particulièrement vulnérables.

Situations d'après-conflit et de reconstruction

12. Le Secteur de l'éducation a mené des activités dans des zones touchées par la guerre et les conflits dans une double perspective : appuyer la reconstruction d'un système éducatif de qualité pour tous, et promouvoir une culture de la paix par l'éducation. En Iraq, l'UNESCO a soutenu la relance des activités de TVET, ainsi que le renforcement des capacités des enseignants et l'établissement d'un réseau de formation des enseignants pour l'Iraq dans quatre universités. Dans d'autres pays, l'UNESCO a en outre contribué à l'établissement d'un cadre pour les programmes d'enseignement, de plans d'études et de manuels scolaires (Afghanistan) ; à la création d'un système de gestion de l'éducation à l'échelle nationale en vue d'accroître l'efficacité de la gestion dans les pays sortant d'un conflit ; et à la sensibilisation aux droits de l'homme et aux droits des autochtones par la réadaptation des plans d'études et des manuels scolaires dans les pays comptant de larges populations autochtones.

Sous-programmes

Sous-programme I.1.1 - Renforcement de la coordination internationale et du suivi pour l'EPT

Réalisations

- Suivi des progrès accomplis à mi-parcours en vue de la réalisation des objectifs de l'EPT et publication des résultats dans le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2008, sur lequel s'est appuyé le Groupe de haut niveau sur l'éducation pour tous à sa septième réunion (Dakar, décembre 2007).
- Succès des processus d'évaluation à mi-parcours de l'EPT dans toutes les régions et élaboration de rapports nationaux pour l'Asie-Pacifique et les États arabes.
- Renforcement de la collaboration interinstitutionnelle et de la mobilisation des parties prenantes et partenaires de l'EPT, en particulier grâce au Communiqué du Groupe de haut niveau sur l'EPT et à la mise en place du Groupe consultatif international sur l'éducation pour tous, envisagé comme un forum de consultation permanente entre les principaux partenaires de l'EPT.
- Présentation de l'examen d'ensemble du rapport intitulé « Nouveaux partenariats en faveur de l'EPT : S'appuyer sur l'expérience » lors la réunion annuelle du Forum à Davos (Suisse).

Défis/leçons tirées

- Assurer un suivi coordonné des recommandations du Groupe de haut niveau, y compris la mobilisation de ressources suffisantes.

- Adapter les mécanismes de coordination de l'EPT à l'environnement multilatéral en constante évolution au niveau des pays, en œuvrant de concert avec les institutions du système des Nations Unies et les partenaires pour le développement en vue d'une harmonisation, d'une plus grande cohérence et d'une exécution plus efficace des programmes.
- Il serait très utile de mettre en place un système solide de rassemblement de données et d'améliorer la qualité de ces dernières.

Sous-programme I.1.2 - Élaboration de politiques, planification et évaluation pour l'EPT

Réalisations

- Élaboration de plans dans le domaine de l'éducation dans un certain nombre de pays, par exemple l'Équateur, la Mongolie, le Nigéria, la Palestine et Sainte-Lucie ; et renforcement des capacités en matière de planification de l'éducation dans des pays tels que l'Afghanistan, la République démocratique du Congo, l'Égypte et le Soudan.
- Lancement du processus d'élaboration d'une UNESS dans plus de 60 pays (à ce jour, des documents UNESS provisoires ou finals sont disponibles pour 30 pays).
- Mise en place du portail Planipolis de l'IIPE, source d'information mondiale sur les plans et politiques d'éducation dans les États membres ;
- Élaboration de matériels de formation et de lignes directrices sur la planification de l'éducation dans les situations d'urgence et de post-conflit et utilisation de ces outils par les partenaires et les organisations du système des Nations Unies.
- Stimulation de la coopération régionale et sous-régionale en matière d'EPT grâce au soutien apporté à des conférences et réunions régionales et à des réseaux renforcés.

Défis/leçons tirées

- Affirmer le rôle stratégique du soutien aux initiatives nationales en matière d'éducation, en utilisant et en mettant en œuvre l'UNESS dans le cadre de la réforme en cours des Nations Unies au niveau des pays.
- Renforcer le suivi des stratégies régionales et des mécanismes de coordination et maximiser leur rapport coût-efficacité.

Sous-programme I.2.1 - Universalisation de l'éducation de base

Réalisations

- Étude, évaluation et bilan de la situation actuelle de l'EPPE, ainsi que des politiques, programmes et pratiques dans ce domaine, dans quelque 30 pays, dans certains cas en partenariat avec l'UNICEF.
- Intérêt accru de l'État pour l'EPPE et renforcement de l'accès à l'EPPE dans de nombreux pays, en particulier grâce à des conseils en matière d'élaboration des politiques et au renforcement des capacités dans 32 pays, et notamment à des séminaires régionaux de formation, des ateliers nationaux et 12 documents d'orientation.
- Suivi et soutien du droit à un enseignement primaire gratuit par le biais du Groupe conjoint d'experts UNESCO (CR)/ECOSOC (CESCR) sur le suivi du droit à l'éducation.

- Soutien à l'innovation et à la réforme de l'éducation de base dans toutes les régions, notamment grâce à des liens entre éducation formelle et éducation non formelle au bénéfice des enfants déscolarisés.
- Élaboration d'analyses de la situation régionale et de recommandations sur les mesures à prendre en matière d'égalité entre les hommes et les femmes en Asie ; conception d'indicateurs et outils régionaux de suivi des progrès accomplis en vue de la parité et de l'égalité entre les sexes dans les États arabes.
- Examen et suivi des politiques de l'éducation dans 24 pays en vue d'assurer l'inclusion des enfants défavorisés dans l'éducation de base, et élaboration et diffusion d'outils sur l'apprentissage inclusif et d'actions publiques de sensibilisation à l'enseignement multilingue.

Défis/leçons tirées

- Poursuivre les efforts en vue de promouvoir l'importance d'une EPPE de qualité et mettre en place une coopération interinstitutionnelle et une coopération public-privé en vue de l'étendre.
- Manque d'information, au niveau local, sur les cadres stratégiques existant en matière d'inclusion dans l'éducation, et existence d'idées fausses concernant l'éducation inclusive.

Sous-programme I.2.2 - Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) et Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA)

Réalisations

- Création de partenariats et réseaux internationaux, élaboration de stratégies de collecte de fonds et mobilisation de fonds dans 11 pays qui participent à la première phase de l'initiative LIFE.
- Renforcement des crédits alloués à l'alphabétisation par les gouvernements nationaux dans les pays participant à l'initiative LIFE (Burkina Faso, Inde, Mali, Nigéria et Sénégal, par exemple) à la suite du soutien apporté à d'importants programmes, campagnes et initiatives sur l'alphabétisation.
- Développement des capacités nationales en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle (ENF) : facilitateurs de l'éducation non formelle ; approches intégrées, s'appuyant sur les communautés et novatrices (par exemple : Bangladesh, Égypte, Maroc, Niger, Pakistan et Sénégal) ; élaboration de programmes et de matériels pédagogiques ; et mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation (notamment SIG-ENF et LAMP), entre autres.
- Analyse de plus de 100 programmes novateurs, ce qui a permis d'identifier et d'échanger les bonnes pratiques (politiques et programmes d'alphabétisation d'un bon rapport coût-efficacité ; contenus novateurs ; utilisation des technologies ; développement des compétences de la vie courante ; apprentissage intergénérationnel et éducation multilingue).
- Dynamique lancée grâce aux conférences régionales de l'UNESCO en faveur de l'alphabétisation dans le monde, à la célébration de la Journée internationale de l'alphabétisation et à l'attribution des Prix internationaux d'alphabétisation.

Défis/leçons tirées

- Mettre en place des systèmes efficaces de suivi et d'évaluation, ainsi que des pratiques systématiques d'élaboration de documents et de reddition de rapports sur l'alphabétisation dans le cadre de l'initiative LIFE au niveau des pays.

- Renforcer le soutien aux États membres, en particulier en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Asie occidentale.

Sous-programme I.2.3 - Formation des enseignants

Réalisations

- Identification des priorités et des besoins en termes d'enseignants et de ressources dans 17 pays participant à la première phase de l'initiative TTISSA et élaboration de plans d'action.
- Élaboration et/ou mise en œuvre de nouvelles politiques nationales de formation des enseignants et accompagnement de la formation des enseignants en cours d'emploi, notamment grâce à l'enseignement à distance, dans un certain nombre de pays d'Afrique (République démocratique du Congo, Guinée et Sierra Leone).
- Révision des programmes de formation des enseignants avant emploi, en y intégrant des questions transversales telles que l'éducation et le VIH/sida dans les pays participant à la TTISSA (par exemple : Angola, République centrafricaine, Nigéria et République-Unie de Tanzanie) et l'approche d'apprentissage actif, joyeux et efficace en Asie.
- Promotion et renforcement de la culture de l'assurance qualité aux niveaux régional et sous-régional grâce à des échanges Sud-Sud et des études sur les indicateurs comparatifs des politiques d'enseignement et de formation des enseignants.
- Information des États membres et autres parties prenantes sur les grandes questions touchant le statut du personnel enseignant dans le monde grâce à des études publiées conjointement avec l'OIT.
- Renforcement des capacités des États membres grâce à l'apport d'une assistance technique en vue de l'application de la Recommandation UNESCO/OIT de 1966 concernant la condition du personnel enseignant et de la Recommandation de l'UNESCO de 1997 concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur.

Défis/leçons tirées

- Réaliser des analyses nationales de la TTISSA dans les pays où existent des lacunes importantes en matière de données et dans les pays en situation de post-conflit.
- Accroître le nombre d'enseignants tout en leur assurant une formation adéquate reste essentiel pour atteindre les objectifs de l'EPT ; un soutien substantiel doit être apporté aux États membres dans toutes les régions pour résoudre les problèmes liés au recrutement, à la formation et à la fidélisation des enseignants.

Sous-programme I.3.1 - Une éducation de qualité pour apprendre à vivre ensemble

Réalisations

- Échange, entre experts, praticiens et autres parties prenantes, de bonnes pratiques et de connaissances grâce à des ateliers et publications concernant des questions comme l'édification de la paix grâce à une conception novatrice des manuels scolaires, l'intégration de stratégies de prévention de la violence à l'école dans les politiques et la pratique et l'élaboration de lignes directrices sur l'éducation dans les situations d'urgence.
- Formation de responsables de mouvements de jeunesse et de directeurs d'école des zones extrêmement vulnérables à l'atténuation de la violence et constitution de ressources documentaires sur les interactions entre éducation, médias et violence en Amérique latine.

- Mise en place de mécanismes de coordination (Comité de coordination interinstitutions des Nations Unies sur la DEDD et Groupe d'experts chargé du suivi et de l'évaluation de la DEDD).
- Renforcement des capacités des acteurs de l'EDD dans toutes les régions grâce à la formation des enseignants et des dirigeants communautaires, la production et la diffusion de documents relatifs à l'EDD et des mesures destinées à sensibiliser les décideurs dans les ministères, de même que dans les milieux d'affaires, les ONG et les organisations locales.
- Mobilisation de différents acteurs dans toutes les régions en faveur de la promotion et de la mise en œuvre de divers éléments de la DEDD grâce à des partenariats et des actions conjointes avec d'autres institutions du système des Nations Unies, notamment le PNUE et UN-HABITAT, la société civile, le secteur privé, des professionnels des médias et des organismes confessionnels.
- Premiers essais pilotes du Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabetisation (LAMP) menés à bien.
- Autonomisation des ministères de l'éducation en matière d'évaluation des résultats de l'apprentissage grâce à des méthodes élaborées par l'UNESCO et le réseau du Laboratoire latino-américain pour l'évaluation de la qualité de l'éducation (LLECE).

Défis/leçons tirées

- Des efforts concertés sont nécessaires pour mobiliser les différents partenaires et entretenir la dynamique de la mise en œuvre de la DEDD. La recommandation du Comité de coordination interinstitutions visant à définir un thème particulier pour chaque réunion annuelle permettra de mieux coordonner les actions des institutions du système des Nations Unies en faveur de la DEDD.

Sous-programme I.3.2 - VIH/sida et éducation

Réalisations

- Élaboration de stratégies d'éducation globales contre le VIH et le SIDA et recensement des priorités nationales d'action dans un certain nombre de pays pour un suivi permanent grâce à des ateliers de renforcement des capacités au niveau sous-régional.
- Renforcement des capacités nationales en matière d'élaboration des politiques et de mise en œuvre des programmes dans les pays participant à EDUSIDA, notamment pour prendre en compte les besoins des enseignants séropositifs et consolider le rôle des écoles concernant le traitement, les soins et le soutien relatifs au VIH.
- Information des principaux acteurs du secteur de l'éducation grâce à une large diffusion de publications de pointe sur l'éducation et le VIH et le SIDA, y compris les dossiers de ressources EDUSIDA.
- Traduction, adaptation et vaste diffusion dans 11 pays d'un ensemble d'outils de sensibilisation destinés aux ministères de l'éducation ainsi que d'un manuel de formation des enseignants concernant le VIH et le SIDA en Asie.

Défis/leçons tirées

- Les centres d'échange d'informations de l'UNESCO sur le VIH et le SIDA au Siège, au BIE et à l'IIPE, ainsi qu'à Bangkok, Genève, Harare, Kingston, Nairobi et Santiago, ont augmenté le nombre de ressources documentaires disponibles et ont enregistré une hausse de la fréquentation de leurs sites Web. Il est nécessaire de cibler la diffusion des publications pour assurer la communication des informations dans les meilleures conditions de coût-efficacité et

d'accessibilité. Une procédure est également en cours pour rendre ces centres d'échange d'informations accessibles via un seul et même site Web facile d'utilisation.

Sous-programme I.4.1 - Enseignement secondaire et enseignement technique et professionnel

Réalisations

- Extension du cadre de l'éducation de base dans 16 pays d'Afrique subsaharienne de façon à y inclure le premier cycle de l'enseignement secondaire.
- Décideurs et responsables des politiques tenus informés des meilleures pratiques dans les domaines de la réforme de l'enseignement secondaire général, de la gestion des établissements scolaires et du renouvellement du contenu des programmes de l'enseignement secondaire.
- Réexamen des politiques nationales d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) dans 20 États membres, réforme des systèmes et soutien aux pays pour la réactualisation et le renouvellement des programmes d'EFTP.
- Mise à disposition des États membres de toutes les régions de matériels contenant des programmes d'EFTP réactualisés, notamment en ce qui concerne l'esprit d'entreprise, des résultats de la recherche et des principes directeurs pour l'élaboration des politiques.
- Meilleure prise de conscience et intérêt accru pour les questions d'éducation scientifique et technologique grâce à la production de vidéos et d'expositions en Afrique et création d'un Prix récompensant les enseignants scientifiques en Amérique latine.
- Amélioration du dialogue sur les politiques d'éducation scientifique et technologique grâce au Forum international sur la politique de l'éducation scientifique.
- Renouvellement des politiques et programmes d'enseignement nationaux scientifiques afin de mieux prendre en compte les besoins des étudiants/communautés dans 10 pays en Afrique, en Asie, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes.
- Renforcement des capacités des professionnels de 20 pays d'Afrique dans les domaines de l'éducation scientifique inclusive et de l'enseignement pratique des sciences grâce à des partenariats avec des ONG telles que le Forum des éducatrices africaines (FAWE) et le Centre pour le conseil, l'orientation et l'épanouissement des jeunes en Afrique (GCY).
- Promotion de l'égalité entre les sexes dans le domaine de l'éducation scientifique et technologique grâce à la formation du personnel éducatif de 20 pays d'Afrique et élaboration de principes directeurs et de manuels visant à promouvoir l'éducation scientifique, l'accent étant mis en particulier sur les filles et la promotion des compétences scientifiques pour tous.

Défis/leçons tirées

- Il conviendrait d'accorder une plus grande attention aux schémas de transition et d'élargir l'accès à l'enseignement secondaire et à l'enseignement technique et professionnel, ainsi que d'en améliorer la qualité.
- Accorder un soutien accru et ciblé à l'élimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement secondaire grâce à des politiques et des stratégies visant à garantir un environnement scolaire exempt de discriminations, des programmes d'enseignement sensibles aux différences entre les sexes, des contenus pédagogiques sans préjugés et une dynamique pédagogique reposant sur l'enseignant, la présence de femmes dans le corps enseignant, ainsi que la formation des enseignants aux questions relatives à l'égalité entre les sexes.

Sous-programme I.4.2 - L'enseignement supérieur au service d'une société du savoir

Réalisations

- Réexamen des politiques d'enseignement supérieur dans un certain nombre de pays d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est, ainsi que dans des pays de l'Afrique francophone.
- Amélioration de la coopération et de l'échange d'informations sur la garantie de la qualité par le biais de cadres régionaux, et réexamen des conventions régionales portant sur la reconnaissance des qualifications en Afrique, dans les États arabes, dans la région Asie-Pacifique, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes.
- Renforcement des capacités individuelles et institutionnelles dans une quarantaine de pays, ainsi que dans des établissements d'enseignement supérieur de toutes les régions, pour prendre en compte différents aspects de l'assurance et de la reconnaissance de la qualité grâce à des ateliers, des cours en ligne, la mise en place de réseaux et la définition d'indicateurs de référence, notamment à travers un accord de partenariat établi entre l'UNESCO et la Banque mondiale en 2007.
- Stimulation de la coopération interuniversitaire et intrarégionale en matière de recherche et de formation grâce au Dialogue universitaire Asie-Afrique sur l'éducation de base, mené conjointement avec l'UNU, l'Université d'Hiroshima et la JICA.
- Renforcement du Programme UNITWIN et chaires UNESCO avec 80 chaires UNESCO et réseaux UNITWIN supplémentaires dans 45 pays, tous ayant une dimension Nord-Sud et/ou Sud-Sud.
- Renforcement réussi de la coopération et des partenariats entre les membres des réseaux UNITWIN sur un large éventail de questions en rapport avec l'enseignement supérieur, ainsi que sur d'autres thèmes tels que l'éducation spéciale, l'eau et les sciences de l'ingénieur, et le dialogue interreligieux et interculturel.
- Diffusion d'informations sur les TIC au service de l'éducation auprès des partenaires de l'UNESCO et du grand public par le biais de sites Web et de ressources électroniques.

Défis/leçons tirées

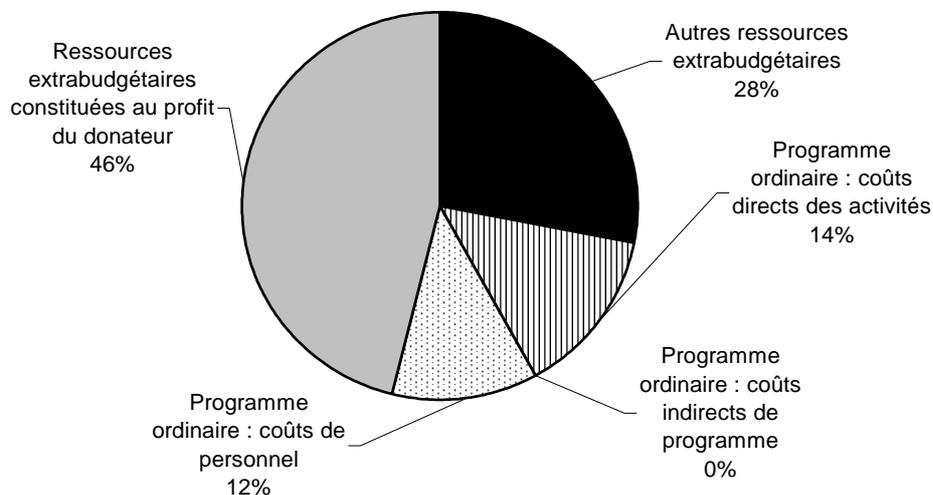
- Des efforts sont spécialement déployés dans le cadre du nouveau cadre stratégique pour réorienter les chaires UNESCO et les aligner sur les domaines prioritaires de l'Organisation, réduire le déséquilibre géographique actuel et améliorer la durabilité des chaires.

Ressources

13. Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, le grand programme I a eu recours aux ressources suivantes :

- budget du Programme ordinaire : 109 583 dollars
- fonds extrabudgétaires : 310 433 dollars
- effectifs : 256 postes établis, dont 197 postes du cadre organique, 28 d'entre eux étant réservés à des administrateurs nationaux (NPO) affectés hors Siège (sauf personnel en service dans les Instituts de l'UNESCO pour l'éducation et dans les centres de catégorie 2 affiliés à l'UNESCO).

Répartition des dépenses totales GP I - Éducation



Conclusions et leçons pour l'avenir

14. À mi-parcours de l'objectif de 2015 pour l'EPT, des progrès significatifs ont été enregistrés pour ce qui est d'améliorer les possibilités d'une éducation de qualité pour les enfants, les jeunes et les adultes. Néanmoins, il est nécessaire d'intensifier les efforts en faveur des objectifs négligés : l'éducation de la petite enfance, l'alphabétisation et la qualité. En s'appuyant sur le succès considérable des efforts déployés pour augmenter le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire, l'UNESCO doit désormais se consacrer à l'amélioration de l'enseignement dispensé dans le secondaire ainsi que de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels.

15. Pendant la période considérée, le Secteur de l'éducation a mis à profit les enseignements tirés de la mise en œuvre et du suivi du 33 C/5 pour élaborer un 34 C/5 (Programme et budget) rationalisé qui prene pleinement en considération l'impératif de décentralisation. Cette souplesse dans la structure de programmation permettra à l'Organisation d'axer ses efforts sur les domaines définis comme prioritaires par chaque État membre. La participation aux processus communs de programmation par pays des Nations Unies a été renforcée et l'Organisation dirige un groupe thématique sur l'éducation dans l'un des pays pilotes pour « l'Unité d'action » (Pakistan). S'appuyant sur le succès de l'UNESS en matière de concentration des efforts sur les besoins des pays dans le domaine de l'éducation, l'Organisation s'efforcera encore de développer le recours à ces documents, le cas échéant, pour étayer d'autres processus communs de programmation. Par ailleurs, l'insuffisance des fonds étant le principal obstacle à la réalisation de l'EPT dans de nombreux pays, l'Organisation aidera les États membres à mieux bénéficier des mécanismes de financement déjà en place tels que le Fonds de développement de programmes d'éducation de l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée (IMOA-FDPE). En collaboration avec le Forum économique mondial, des partenariats public-privé en faveur de l'éducation seront également mis en place pour permettre au secteur privé et aux gouvernements nationaux d'œuvrer plus efficacement ensemble afin de combler certains déficits de financement. Cela devrait permettre à l'Organisation de renforcer son rôle dans des domaines clés tels que la formation des enseignants.

16. Enfin, une réforme de la structure du Secteur de l'éducation a été entreprise au Siège afin de renforcer la décentralisation responsable et d'améliorer la collaboration au sein du Secteur. En mars 2008, des ajustements mineurs ont été apportés à cette structure en vue de (i) consolider le

rôle de chef de file de l'UNESCO pour la coordination internationale de l'EPT et améliorer ses efforts de communication, et (ii) améliorer l'exécution du programme, en particulier en ce qui concerne la DNUA et la DEDD.

GP I - Exemples de principales réalisations et de défis majeurs dans l'exercice de chacune des cinq fonctions de l'UNESCO		
Laboratoire d'idées	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion de travaux de recherche de pointe dans diverses publications (exemple : « L'Éducation prise pour cible » et l'étude de l'IPE sur la corruption dans l'enseignement). • Mise au point d'innovations éducatives grâce à des forums et à des réunions d'experts (exemples : Forum de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur ; exemple de réunion d'experts : En finir avec la violence à l'école : qu'est-ce qui marche ?).
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les potentialités d'une coopération intersectorielle accrue.
Organisme normatif	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance accrue par les États membres du droit à l'éducation grâce, par exemple, à l'action du Groupe conjoint d'experts UNESCO (CR)/ECOSOC (CESCR) sur le suivi du droit à l'éducation, et à la Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement.
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en application des instruments normatifs.
Centre d'échange d'information	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un centre d'échange d'information commun concernant le VIH et le SIDA dans l'enseignement. • Échange des meilleures pratiques en matière d'élaboration des programmes d'enseignement par des communautés de pratique (BIE).
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de coordination, incohérences et problème de redondance des systèmes et sites Web.
Organisme de développement des capacités dans les États membres	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de planificateurs de l'éducation (IPE et bureaux régionaux). • Formation aux statistiques de l'éducation (ISU en collaboration avec les bureaux régionaux). • Activités de renforcement des capacités menées dans le cadre des trois grandes initiatives : LIFE, EDUSIDA, TTISSA.
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de repenser le renforcement des capacités et de mettre en place des approches communes (priorité de l'axe d'action 2 du 34 C/5).
Catalyseur de la coopération internationale	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la coordination de l'EPT grâce : <ul style="list-style-type: none"> - à une réorganisation de l'ordre des principales manifestations relatives à l'EPT - à la mise en place du Groupe consultatif international (IAP) - à l'élaboration du Plan d'action global (GAP) - au processus de la Stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale (UNESS). • Mise en évidence de l'importance de la question de l'alphabétisation grâce aux conférences régionales sur l'alphabétisation.
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Traduire les engagements mondiaux en actions au niveau des pays (exemple : Plan d'action global).

Grand programme II - Sciences exactes et naturelles

Principales tendances et évolutions récentes

17. Au cours de l'exercice 2006-2007, les activités de programme ont prolongé les travaux antérieurs en vue de la réalisation des objectifs d'ensemble que sont l'élimination de la pauvreté, la paix et le développement durable, menés au cours des deux premiers exercices de la Stratégie à moyen terme, notamment par le biais du renforcement des capacités et du partage des connaissances. Le renforcement des partenariats et des synergies avec les partenaires non gouvernementaux et les ONG, par exemple le CIUS et les unions scientifiques qui en sont membres, a permis d'accroître l'impact du programme. Ces activités ont concerné à la fois des responsables de la politique scientifique et des jeunes, l'accent étant particulièrement mis sur le renforcement des capacités en Afrique et l'égalité hommes-femmes.

18. **Afrique** : Une grande attention a été accordée au renforcement des capacités en Afrique. En sa qualité de responsable du Groupe des Nations Unies sur la science et la technologie, l'UNESCO a prêté à la Commission de l'Union africaine (UA) un concours à la fois intellectuel et financier pour l'élaboration d'un programme sectoriel en science et technologie au service du développement de l'Afrique qui a été ultérieurement adopté par le Sommet de l'Union africaine de 2007 sous le titre « Plan d'action consolidé de l'Afrique dans le domaine de la science et de la technologie ». Le rôle de l'UNESCO a été reconnu dans la déclaration finale des chefs d'État et de gouvernement qui invitait aussi spécifiquement l'Organisation à œuvrer à la mise en œuvre du Plan consolidé. La contribution de l'UNESCO au processus de mise en œuvre dirigé par l'AMCOST (Conseil ministériel africain sur la science et la technologie) concerne les trois volets du Plan d'action (renforcement des capacités, production de connaissances et innovation technologique) et se concentre surtout sur la consolidation ou la mise en place de réseaux de centres d'excellence dédiés à des programmes spécifiques de R-D et de renforcement des capacités.

19. **Égalité entre les sexes** : Les prix et les bourses L'Oréal-UNESCO pour « Les femmes et la science » sont des initiatives qui soulignent le rôle de catalyseur joué par l'UNESCO dans le renforcement des capacités et la mise en place de réseaux afin de favoriser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. L'accent a également été mis sur la participation des femmes aux sciences fondamentales et de l'ingénieur par le biais de réseaux et chaires UNESCO pertinents, d'une nouvelle publication portant sur les indicateurs sexospécifiques dans les secteurs des sciences, de l'ingénierie et de la technologie, de manifestations comme le Colloque international « Promouvoir la place des femmes dans l'ingénierie et la technologie » (Tunis, juin 2007) et de la parution de « Science, technologie et genre : rapport international » élaboré en partenariat avec plus de 20 institutions de premier plan du monde entier. Toutes ces activités visaient à susciter un débat sérieux et des mesures importantes au sein des communautés scientifiques et universitaires nationales et internationales afin d'accroître la participation des femmes aux carrières scientifiques et techniques, de permettre la collecte de données ventilées par sexe ainsi qu'un développement rigoureux de la recherche et de sensibiliser le public aux questions de parité entre les sexes.

20. **Changement climatique mondial** : Compte tenu du regain d'intérêt pour le changement climatique mondial éveillé par le quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental OMM-PNUE sur l'évolution du climat (GIEC) et des efforts entrepris de longue date par l'UNESCO sur cette question, le grand programme II (GP II) a dirigé les initiatives entreprises au sein du Secrétariat pour définir une approche stratégique et intégrée de l'UNESCO en matière d'atténuation des effets du changement climatique et d'adaptation à ces derniers, ainsi qu'à leurs implications éthiques, et pour mettre l'Organisation en mesure d'accroître sa contribution aux efforts mondiaux et régionaux actuels en tirant parti de ses avantages comparatifs et de ses compétences propres. La stratégie a servi de base à l'articulation des contributions de l'Organisation au Rapport du CCS-HLCP sur la coordination à l'échelle du système des Nations Unies en matière de changement climatique établi dans le contexte de la Conférence des parties à

la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNCC), qui s'est tenue à Bali en décembre 2007.

21. **Programmes scientifiques intergouvernementaux et internationaux - nouvelles approches stratégiques** : Les mécanismes directeurs des programmes scientifiques intergouvernementaux et internationaux ont adopté de nouvelles approches stratégiques pour leurs activités respectives pendant la période couverte par la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4), en tenant notamment compte des recommandations du Comité chargé de l'examen d'ensemble des grands programmes II et III afin d'améliorer la coordination entre eux ainsi que d'optimiser l'utilisation des ressources. Le **Programme international relatif aux sciences fondamentales** (PISF) a mis au point une nouvelle stratégie afin de renforcer les capacités scientifiques des institutions nationales et régionales, insistant particulièrement sur l'établissement de partenariats et le développement des activités de mise en réseau. Les interventions ont surtout visé à renforcer les capacités de recherche par le biais de projets dont la mise en œuvre a été approuvée dans toutes les régions. Le **Programme international de géosciences** (PICG) a réorienté ses projets de recherche et de renforcement des capacités, précédemment axés sur la géologie fondamentale, vers des thèmes directement utiles au développement durable et à la société, conformément aux objectifs stratégiques de programme de l'UNESCO. Le Plan stratégique de la septième phase (2008-2013) du **Programme hydrologique international** (PHI) a été approuvé par le Conseil du PHI après adjonction d'un cinquième thème portant sur l'éducation relative à l'eau en guise de contribution à la stratégie à l'échelle de l'ensemble de l'Organisation pour l'éducation relative à l'eau à tous les niveaux. De plus, comme les centres fonctionnant sous les auspices de l'UNESCO sont de plus en plus utilisés pour l'exécution du programme, en particulier le renforcement des capacités en sciences de l'eau, une stratégie commune est désormais appliquée pour veiller à ce que toutes ces entités apportent une contribution substantielle à la mise en œuvre des objectifs stratégiques de l'UNESCO et pour mieux coordonner les activités des multiples centres de gestion des ressources en eau de catégorie 2 afin d'améliorer l'exécution du programme. La **Commission océanographique intergouvernementale** (COI) a continué de coordonner la mise en place de systèmes d'alerte rapide aux tsunamis et autres aléas liés aux océans dans l'océan Indien, la mer des Caraïbes, la Méditerranée, l'Atlantique du Nord-Est et les mers adjacentes, y compris des activités complémentaires et suivies d'évaluation des risques de tsunami, de formation aux alertes aux tsunamis, d'intervention d'urgence et de préparation dans le cadre de programmes globaux d'atténuation des effets des tsunamis qui élargissent les systèmes d'alerte à ces phénomènes pour en faire des systèmes de bout en bout. L'Assemblée de la COI est convenue de faire aussi de la question de l'atténuation de l'impact des changements et de la variabilité climatiques et de l'adaptation à ces phénomènes un objectif de haut niveau, comme indiqué dans la Stratégie biennale de la COI pour 2008-2009. Enfin, le **Programme sur l'homme et la biosphère** (MAB) a approuvé les candidatures de 25 nouveaux sites en vue de leur désignation comme réserves de biosphère, y compris celle du premier site intercontinental, la Réserve de biosphère intercontinentale de la Méditerranée, à cheval sur le Maroc et l'Espagne, et a souligné la contribution des réserves de biosphère au développement urbain durable. De plus, l'applicabilité du concept de réserve de biosphère aux zones urbaines a également été étudiée afin de présenter certains des avantages potentiels et des éventuelles difficultés que pourraient présenter la conception et la gestion de réserves de biosphère urbaines.

22. **PEID** : La contribution de l'UNESCO à la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice a particulièrement insisté sur des aspects souvent considérés comme secondaires tels que la culture, la jeunesse, les savoirs locaux et autochtones, les îles éloignées et isolées et la promotion de l'interaction interrégionale. Le projet pour les régions côtières et les petites îles (CSI) a permis d'échanger des pratiques côtières éclairées pour un développement durable, d'amplifier la voix des petites îles, de mobiliser des savoirs autochtones au service d'une gouvernance équitable des ressources et de donner la parole à la jeunesse.

23. **Chaires scientifiques de l'UNESCO** : Un examen des chaires scientifiques de l'UNESCO a été mené pour veiller à ce que le potentiel et la capacité institutionnelle des chaires soient utilisés plus efficacement, conformément à la recommandation du Comité chargé de l'examen des grands programmes II et III. Une approche plus stratégique de leur mode de fonctionnement a été adoptée, en matière notamment de domaine d'étude et de fonctionnement en réseau. Le regroupement et la mise en réseau des chaires par groupes thématiques devraient donner des résultats plus synergiques.

24. **Coordination à l'échelle du système dans les domaines de la science, de la technologie et de l'environnement** : Dans le cadre de l'effort général pour améliorer la cohérence et l'efficacité de l'action du système des Nations Unies partout dans le monde, l'UNESCO a activement participé aux mécanismes de coordination des Nations Unies dans les domaines de la science et de la technologie ainsi que de l'environnement, et notamment au Groupe de la gestion de l'environnement, à la Consultation sur l'environnement organisée par le Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement et à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (UNCSTD). Le partenariat stratégique avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) pour les activités liées à l'objectif fixé pour 2010 en matière de biodiversité a également été renforcé. Dans le cadre de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies », les résultats d'un recensement de toutes les activités liées à l'environnement mises en œuvre par les Nations Unies ont été publiés sous le titre « Diversity in One » afin de favoriser le resserrement de la coopération au sein du système sur les questions environnementales. D'autres mesures ont également été mises en œuvre pour mieux positionner les programmes de l'UNESCO en sciences exactes et naturelles dans les programmes communs de pays des Nations Unies, en particulier dans les pays pilotes retenus pour la stratégie d'unité d'action du système des Nations Unies.

25. **Grandes manifestations internationales** : Les programmes scientifiques de l'UNESCO ont contribué à faire progresser les connaissances scientifiques sur un certain nombre de questions mondiales et régionales et ont facilité le dialogue entre scientifiques et décideurs à leur sujet. Le grand programme II s'est servi de l'impact de manifestations internationales très en vue, de forums par exemple, pour lancer des débats et créer des laboratoires d'idées de haut niveau ainsi que pour promouvoir de nouveaux paradigmes dans le domaine des sciences et susciter des activités de suivi dans ces domaines. Ces manifestations ont impliqué la participation des programmes scientifiques internationaux et intergouvernementaux et ont été organisées en association avec d'autres organismes des Nations Unies, des ONG ou des associations professionnelles :

- le quatrième Forum mondial de l'eau (Mexico, mars 2006) et la présentation à cette occasion du deuxième Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau ont souligné les travaux de pointe du PHI et du WWAP (Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau) dans le domaine de l'eau douce et renforcé la visibilité de l'Organisation sur ce plan ;
- la Conférence ministérielle régionale sur « Le rôle stratégique des énergies renouvelables pour le développement durable en Asie centrale » (Kazakhstan, mai 2006) a stimulé le renforcement des capacités dans ce domaine en Asie centrale ;
- la Conférence sur « L'avenir des terres sèches » (Tunis, juin 2006), qui a fait le point des connaissances actuelles sur les écosystèmes des terres arides et sur la socioéconomie de leur développement afin de prodiguer des conseils scientifiques et techniques aux décideurs et en vue de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), a débouché sur la Déclaration de Tunis qui recense 12 thèmes prioritaires pour promouvoir l'orientation de la science vers des applications au profit du développement durable des régions arides et réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement ;

- en sa qualité de responsable du Programme interinstitutions des Nations Unies sur les connaissances et l'éducation, l'UNESCO a aussi contribué activement à la mise en œuvre du Cadre d'action de Yogo sur la résilience face aux catastrophes, notamment en lançant la Campagne mondiale pour l'éducation en vue de la prévention des catastrophes (juin 2006) ;
- l'UNESCO s'est associée au Forum mondial sur le renforcement des capacités en matière de sciences, de technologie et d'innovation dans une optique de croissance durable et de réduction de la pauvreté (Washington D.C., février 2007), parrainé par la Banque mondiale pour examiner des stratégies qui garantiront que les avantages potentiels de la mondialisation des connaissances et des technologies profitent à un plus grand nombre de pays en développement ;
- de concert avec le CIPT, le grand programme II a dirigé le Forum mondial G8-UNESCO sur le thème « Éducation, recherche et innovation : un nouveau partenariat pour le développement durable » (Trieste, mai 2007), qui a étudié les liens entre les trois composantes du « triangle du savoir » - éducation, recherche scientifique et innovation technologiques - dans la perspective du développement durable et a identifié les risques et les possibilités qu'elles offraient aussi bien aux pays industrialisés comme aux pays en développement et à faibles revenus ;
- la « Table ronde ministérielle sur la science et la technologie au service du développement durable et le rôle de l'UNESCO », organisée pendant la 34^e session de la Conférence générale, a invité l'UNESCO à appuyer les efforts des États membres pour appliquer les principes du développement durable, en particulier par le biais de la formulation des politiques et du renforcement des capacités ;
- une manifestation tenue en marge de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (Bali, décembre 2007) a été parrainée afin de présenter la « Stratégie d'action de l'UNESCO sur le changement climatique mondial » qui s'efforce d'intégrer le changement climatique de manière cohérente dans tous les programmes de travail de l'Organisation, en mettant particulièrement l'accent sur le renforcement de la base de connaissances en sciences sociales et humaines, sur la nécessité d'une philosophie éthique commune et d'une meilleure compréhension de la capacité d'adaptation et de la capacité en matière de viabilité.

26. **Stratégie de communication :** Enfin, une nouvelle stratégie de communication a été élaborée pour les programmes de l'UNESCO relatifs aux sciences exactes et naturelles. L'une de ses principales difficultés est de veiller à ce que des initiatives qui recueillent une large adhésion soient clairement estampillées comme faisant partie du programme de l'Organisation et à ce que les mérites de l'UNESCO, en sa qualité de personne morale, soient reconnus pour les efforts qu'elle a entrepris, afin de modifier la façon dont la pertinence et l'impact des activités menées au titre du grand programme II sont perçus. La publication de « Soixante ans de science à l'UNESCO : 1945-2005 » qui retrace le rôle joué par l'Organisation dans l'histoire de la coopération scientifique internationale, est un événement marquant.

Sous-programmes

Sous-programme II.1.1 - Gestion de l'eau - Phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux

Réalisations

- De nouveaux centres de catégorie 2 relatifs à l'eau ont été créés en Australie, en Jamahiriya arabe libyenne, aux Pays-Bas, au Pakistan et au Paraguay, consolidant ainsi les efforts de renforcement des capacités entrepris par l'UNESCO dans ce domaine.

- Les réseaux transdisciplinaires FRIEND (Régimes d'écoulement déterminés à partir de séries de données internationales expérimentales et de réseaux) sur des questions spécifiques comme la sécheresse, les crues et les inondations ou la sédimentation des bassins ont été élargis en Asie centrale et en Afrique.
- La carte mondiale des ressources en eau souterraines, indiquant les milieux hydrogéologiques et la répartition de la recharge des nappes aquifères a été établie.
- D'importantes contributions ont été apportées à la base de connaissances par le G-WADI (Réseau mondial d'information sur l'eau et le développement dans les zones arides) et le programme relatif aux eaux souterraines, par le biais de manifestations de haute qualité concernant la collecte de l'eau et la modélisation des eaux souterraines, qui ont abouti à la production de matériel de référence pour des études de cas, d'ensembles de données et d'outils de modélisation.
- La connaissance des liens socioculturels complexes et réciproques qui existent entre l'eau et les sociétés a été renforcée en vue d'une meilleure gestion de l'eau, eu égard surtout aux cultures autochtones dans le domaine de l'eau et à la coopération transfrontalière, grâce à des manifestations, des publications et des activités de renforcement des capacités.
- Le concept de l'Initiative internationale sur les inondations a été mis en œuvre et une cartographie des agences membres du consortium, dont l'ICHARM, a été établie.
- Le rôle de l'eau comme facteur essentiel au développement et à l'expression de la diversité culturelle a été souligné à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau 2006 au titre du thème « L'eau et la culture ».
- Les techniques de l'éducation relative à l'eau ont été améliorées, des matériels pédagogiques en la matière développés et des programmes axés sur l'éducation et la formation continues pour des groupes cibles choisis ont été renforcés.
- La base de connaissances nécessaires à l'approche écohydrologique a été encore renforcée par la création d'équipes spéciales thématiques et la mise en œuvre de projets de démonstration.

Défis/leçons tirées

- La mobilisation de toutes les parties prenantes de l'UNESCO (instituts scientifiques de l'UNESCO, chaires UNESCO, réseaux, commissions nationales, etc.) et de ses partenaires scientifiques (OIG et ONG scientifiques, centres internationaux et régionaux de recherche et de formation) s'est révélée un moyen efficace de mener à bien l'exécution du programme. Les centres de catégorie 2, en particulier, ont démontré leur utilité en tant qu'instruments de renforcement des capacités dans un contexte où les ressources humaines et financières sont peu nombreuses. Beaucoup de ces centres sont en outre le lieu d'une coopération Sud-Sud efficace.

Sous-programme II.1.2 - Les sciences écologiques et les sciences de la terre au service du développement durable

Réalisations

- Des conférences internationales sur les régions tropicales humides (Sri Lanka, décembre 2006) ont synthétisé les connaissances sur ces écosystèmes et proposé des orientations en vue de l'articulation et du développement du programme pour 2008-2013.
- Vingt bourses du MAB pour jeunes scientifiques ont été décernées (dont plus de la moitié à des femmes scientifiques originaires de PMA).

- Vingt bourses de recherche sur les grands singes ont été décernées à de jeunes scientifiques africains (dont 15 à des scientifiques originaires de PMA).
- Vingt-quatre spécialistes africains de la gestion intégrée des terres et des ressources venus de 12 pays se sont inscrits à l'ERAIFT (École régionale supérieure, Kinshasa).
- Un partenariat a été établi avec le réseau STAR Alliance (alliance mondiale de compagnies aériennes) afin de promouvoir le rôle des réserves de biosphère en tant que lieux d'apprentissage et laboratoires du développement durable ainsi que l'utilisation durable des ressources naturelles par l'intermédiaire des vastes systèmes de diffusion des communications des compagnies aériennes, y compris sur des vols, sur des sites Web et dans des publications, lors de conférences et de manifestations.
- Les États membres ont largement utilisé les réserves de biosphère en vue d'assurer un environnement durable (OMD 7) au niveau local : avec la création de 25 nouvelles réserves de biosphère, le réseau mondial compte désormais 507 sites disséminés dans 102 pays, dont la première réserve intercontinentale, mise en place par le Maroc et l'Espagne, et les premiers sites jamais créés au Qatar, à Oman et dans les Émirats Arabes Unis.
- L'importance de la coopération scientifique pour le dialogue pacifique a été démontrée par un projet conjoint de la Corée du Sud et de la Corée du Nord visant à créer un Parc marin de la paix le long de la péninsule coréenne, en tant que réserve de biosphère transfrontalière de l'UNESCO.
- L'objet de l'Accord-cadre ouvert passé avec des agences spatiales a été élargi pour inclure les réserves de biosphère et des écosystèmes plus vastes ainsi que des paysages terrestres et marins dans le contexte des efforts visant à renforcer la capacité de surveillance des systèmes terrestres des États membres.
- L'utilisation des géoparcs en tant que sites éducatifs a été encouragée, en particulier en Amérique latine et en Asie.
- Une coopération plus étroite entre le GEOSS (Système mondial des systèmes d'observation de la Terre), l'IGOS (Stratégie d'observation mondiale intégrée) et le CEOS (Comité sur les satellites d'observation de la Terre) a été favorisée par le biais d'une conférence ministérielle (Afrique du Sud, novembre 2007), en vue d'améliorer la cohérence et de consolider le renforcement des capacités dans le domaine de l'observation de la Terre.
- Un solide partenariat a été mis en place avec « OneGeology » - initiative internationale des services géologiques du monde entier et projet phare de l'« Année internationale de la Planète Terre » - afin de créer des données cartographiques dynamiques de la géologie mondiale et de les rendre disponibles en ligne.

Défis/leçons tirées

- Les outils méthodologiques et les approches dynamiques à l'essai dans les réserves de biosphère en Afrique et en Europe se sont révélés des instruments efficaces de prévention des conflits et de planification à long terme.
- Il convient de faire connaître le rôle que jouent les réserves de biosphère en tant que plates-formes de dialogue, de concertation et de prévention des conflits s'agissant de la préservation et de l'exploitation durable de la biodiversité.

Sous-programme II.1.3 - Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO

Réalisations

- Une note d'orientation sur les incertitudes liées à l'élévation et aux fluctuations passées et futures du niveau de la mer et sur les activités de recherche et d'observation nécessaires pour réduire ces incertitudes a été préparée à l'issue de l'atelier du Programme mondial de recherche sur le climat parrainé par la COI sur le thème « Comprendre l'élévation du niveau marin et ses fluctuations », qui a réuni 163 scientifiques de 29 pays.
- Un service Web (intitulé « State of the Ocean Climate ») rendant compte de l'état et des tendances d'indicateurs physiques essentiels du climat océanique qui peuvent être liés aux grandes tendances de la variabilité climatique ayant un impact social significatif, comme le phénomène El Niño, a été créé.
- La mise en œuvre d'un projet régional sur l'élaboration de stratégies d'adaptation au changement climatique et de mesures de l'adaptation à ces changements, financé par le FEM, a été lancé dans cinq zones pilotes d'Afrique de l'Ouest.
- Le Programme ICAM (gestion intégrée des zones côtières) a été mené à bien et un ouvrage intitulé « Handbook for Measuring the Progress and Outcomes of Integrated Coastal and Ocean Management » (Guide de mesure des progrès et des résultats de la gestion intégrée des côtes et des océans) a été publié.
- En sa qualité de composante océanique du Système mondial d'observation du climat (SMOC), le module mondial du GOOS (Système mondial d'observation de l'océan) qui est conçu pour améliorer les prévisions, le suivi et la recherche météorologique et climatique et servir de base à l'océanographie opérationnelle à l'échelle mondiale, a continué de satisfaire les constants besoins en observation découlant de la CCNUCC ainsi que du volet climat du GEOSS, l'un des neuf domaines présentant un avantage pour la société de cette initiative relevant du Groupe intergouvernemental sur l'observation de la Terre (GEO).
- Le Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans l'océan Indien (IOTWS) a été renforcé et des arrangements régionaux visant à assurer la couverture de cette zone sont en bonne voie après l'achèvement du système initial en juillet 2006, l'accent étant mis sur l'amélioration des politiques de partage des données afin de permettre la transmission de ces dernières en temps réel et de faire en sorte que les autorités nationales communiquent l'information en aval aux communautés en danger.
- Des groupes intergouvernementaux de coordination pour les tsunamis ont été constitués pour l'Atlantique du Nord-Est et les régions de la Méditerranée et des Caraïbes.
- Les capacités des instituts d'océanologie ont été renforcées grâce à l'organisation d'ateliers de formation menés dans cinq régions à l'intention de 102 instituts de 45 pays.

Défis/leçons tirées

- L'insuffisance des ressources humaines et financières des instituts d'océanographie ciblés, le manque de formation ou d'expérience des responsables des organisations scientifiques et le manque de personnes expérimentées capables d'élaborer et de présenter des propositions de financement concurrentielles ont été constatés.
- La communication efficace des travaux de recherche et des résultats pertinents pour la formulation des politiques issus du vaste éventail d'activités déployé reste une tâche difficile qui devrait être prioritaire lors du prochain exercice biennal.

Sous-programme II.2.1 - Sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur, énergies renouvelables et atténuation des effets des catastrophes

Réalisations

- Une approche plus stratégique, s'inspirant de l'analyse et des conclusions de l'évaluation de la première phase du PISF, a été adoptée en vue de renforcer les capacités en sciences fondamentales dans toutes les régions, en se fondant sur les centres d'excellence existants.
- La promotion de l'enseignement et des carrières scientifiques a été assurée grâce à l'élaboration et à la diffusion de techniques d'apprentissage actif en physique, au soutien à l'élaboration et à la traduction de programmes d'enseignement scientifique, à une formation à l'utilisation des expérimentations microscientifiques, et à la fourniture d'un accès à des revues spécialisées aux scientifiques des pays en développement par le biais du CIPT et du programme sur les biotechnologies.
- Des programmes consacrés aux réformes à apporter aux programmes d'études universitaires pour que les questions relatives au VIH et au sida soient incluses dans l'enseignement supérieur des sciences, y compris les sciences de l'ingénieur, ont été mis en œuvre dans le cadre du budget-plan de travail intégré d'ONUSIDA.
- Le Prix UNESCO/Daimler-Chrysler Mondialogo de sciences de l'ingénieur, qui encourage la coopération internationale entre jeunes ingénieurs, a été décerné.
- La Conférence internationale sur la prévention des catastrophes (IDRC) a été organisée de concert avec l'Alliance mondiale pour la prévention des catastrophes (GADR), le Réseau mondial d'informations sur les catastrophes (GDIN) et la SIPC (à Davos, en septembre 2006), et des partenariats pour la mise en œuvre de la Déclaration de la Conférence et de ses recommandations sur un large éventail de questions, notamment la gestion intégrée des risques et le développement, le genre et les catastrophes, la vulnérabilité environnementale, ainsi que l'éducation, le savoir et l'information, ont été soutenus et encouragés activement.

Défis/leçons tirées

- La coopération avec les bureaux régionaux du CIUS s'est révélée très fructueuse. Elle prendra une nouvelle dimension compte tenu de la récente mobilisation du CIUS dans le domaine de la mitigation et de la prévention des catastrophes.
- Les enquêtes et actions entreprises à la suite de catastrophes naturelles exigent d'encourager les partenariats multidisciplinaires et intersectoriels ainsi que l'adoption d'approches collaboratives interinstitutions.

Sous-programme II.2.2 - Politiques scientifiques et technologiques au profit du développement durable

Réalisations

- Les politiques scientifiques nationales et de réforme des systèmes scientifiques ont été formulées au Nigéria, en République démocratique du Congo, au Lesotho, en Mongolie et en Éthiopie et ont été lancées au Swaziland, en Namibie, en Mauritanie et aux Seychelles.
- La collaboration internationale dans le domaine des indicateurs scientifiques et des technologies utiles à l'élaboration des politiques a été renforcée grâce à l'organisation, en coopération avec l'ISU, d'ateliers régionaux de formation en Europe, en Afrique, en Asie du Sud-Est et en Asie centrale.

- Des programmes de formation d'analystes dans les domaines de la formulation des politiques scientifiques ainsi que du recensement des systèmes scientifiques et d'innovation ont été élaborés et mis en œuvre dans la région Afrique.
- Les capacités des États membres en développement ont été renforcées dans le domaine de l'innovation scientifique et technologique grâce à des partenariats entre l'université et l'industrie et à des activités de formation relatives à la création, au fonctionnement et à la gestion de parcs et incubateurs scientifiques et technologiques menées dans quatre régions.
- Un Forum régional sur les politiques scientifiques a été mis en place en Europe du Sud-Est (Roumanie) et un autre instauré en Asie du Sud et du Sud-Est.
- Trente-cinq projets, dont huit concernant la sensibilisation au VIH/sida, ont été exécutés dans les trois régions où se trouvent des PEID, dans le cadre de l'Initiative « Vision des jeunes sur la vie dans les îles », en partenariat avec, notamment, la Fondation Lighthouse (Allemagne), Youth for a Sustainable Future Pacifika, TakingItGlobal ONUSIDA, et des organisations locales de la jeunesse.

Défis/leçons tirées

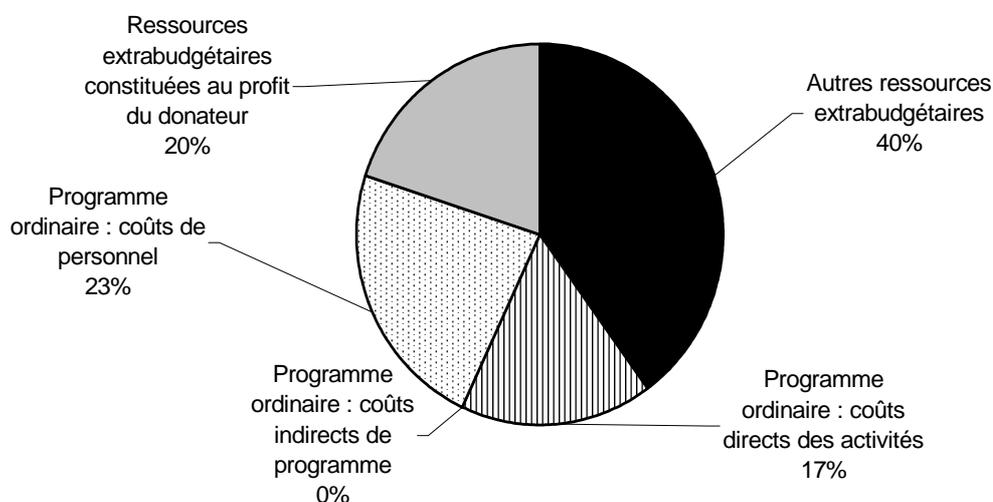
- Les partenariats avec d'autres entités du système des Nations Unies œuvrant dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, comme l'ONUDI et la CNUCED doivent être resserrés.
- Recruter les consultants les plus compétents pour aider les États membres à formuler leurs politiques est difficile car les modalités de rémunération des consultants pratiquées par l'UNESCO ne sont pas considérées comme compétitives par rapport à celles offertes par d'autres organisations multilatérales.
- La mise en œuvre d'activités pour la jeunesse a été ralentie faute d'une expérience suffisante en matière de gestion des projets. De ce fait, le renforcement des capacités des jeunes est en soi devenu une entreprise de première importance et l'un des principaux résultats de l'Initiative « Vision des jeunes sur la vie dans les îles ».

Ressources

27. Pour la gestion des résultats, le grand programme II a utilisé les moyens suivants :

- Budget du Programme ordinaire : 57 145 dollars
- Fonds extrabudgétaires : 85 670 dollars
- Personnel : 160 postes établis, dont 105 postes du cadre organique, neuf d'entre eux étant réservés à des administrateurs nationaux (NPO) affectés hors Siège, sans compter le personnel qui travaille au Centre international Abdus Salam de physique théorique, à l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau et dans des centres de catégorie 2 affiliés à l'UNESCO.

**Répartition des dépenses totales
GP II - Sciences exactes et naturelles**



Conclusions et leçons pour l'avenir

28. Le principal défi, et le plus persistant, est le sentiment que les interventions au titre des programmes scientifiques apportent une contribution directe insuffisante aux progrès accomplis par les Etats membres dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les OMD. La contribution du grand programme II à l'élimination de la pauvreté et à la paix n'est peut-être pas visible à court terme, car elle est principalement axée sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, qui ne devrait concrètement bénéficier aux Etats membres qu'à plus long terme. Par exemple, la formation d'hydrologues à l'Institut UNESCO-IHE, ou de physiciens au CIPT, est manifestement une contribution aux capacités d'élaboration et de mise en œuvre des politiques des Etats membres et constitue incontestablement une importante contribution à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international.

GP II - Exemples de principales réalisations et de défis majeurs dans l'exercice de chacune des cinq fonctions de l'UNESCO

Laboratoire d'idées	Réalisations
	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des réserves de biosphère de l'UNESCO en tant que lieux d'apprentissage et de laboratoires du développement durable en guise de contribution à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable. • Promotion conjointe de l'aménagement écosystémique de l'espace marin par la COI, le MAB et le WHC, y compris en offrant aux Etats membres un plus large accès aux bonnes pratiques et aux innovations. • Initiative conjointe de la COI, du MAB, de l'UICN, du Canada, du Mexique et de l'Australie concernant l'élaboration d'un système de classification biogéographique dans les zones de haute mer et les grands fonds marins situés au-delà des juridictions nationales.

	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Une mauvaise appréciation et compréhension de la spécificité de la désignation comme réserve de biosphère empêche de tirer pleinement parti des possibilités d'utilisation desdites réserves en tant que laboratoires d'apprentissage du développement durable.
Organisme normatif	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Coopération dans le cadre du GEOSS en vue de l'élaboration des normes nécessaires pour créer d'ici à 2015 un système d'observation mondial opérationnel et harmonisé. • Établissement de pratiques et de normes communes pour la mise en place et en œuvre de systèmes océaniques d'alerte aux tsunamis (TWS).
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Les systèmes d'alerte aux tsunamis peuvent uniquement fonctionner si une politique mondiale commune est mise en œuvre en matière de données. Il faut que, dans l'océan Indien, la politique en vigueur d'application de mesures d'urgence soit respectée pour assurer la plus grande efficacité possible au système.
Centre d'échange d'information	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs des 65 centres nationaux de données océanographiques membres du Programme d'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE) de la COI assurent en temps réel la gestion des données opérationnelles et un grand nombre d'entre eux offrent des services aux utilisateurs. • Des données et des informations sur les bonnes méthodes d'utilisation des technologies spatiales appliquées à l'appui de la conservation et de la surveillance des sites du patrimoine mondial et des réserves de biosphère de l'UNESCO ont été diffusées dans le monde entier par des partenaires spatiaux.
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • L'un des principaux défis pour l'IODE est que les Etats membres garantissent « l'échange libre, gratuit et en temps voulu des données océanographiques », en s'employant activement à créer et entretenir des centres nationaux de données océanographiques et des bibliothèques nationales océanographiques, et en mobilisant des fonds pour la gestion des données et des informations océanographiques.
Organisme de développement des capacités dans les États membres	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Les possibilités offertes aux pays en développement en matière d'éducation relative à l'eau et de renforcement des capacités ont augmenté grâce à l'UNESCO-IHE et au réseau élargi de centres et de chaires UNESCO relatifs à l'eau existant dans le monde entier. En particulier, des programmes d'enseignement universitaires de troisième cycle, de formation professionnelle et de renforcement des capacités institutionnelles dans les domaines de l'eau, de l'environnement et des infrastructures ont été menés afin de renforcer les organisations chargées du secteur de l'eau. « Le développement des ressources humaines au service de l'amélioration et de la protection de l'environnement en Asie » ou « Le renforcement des capacités d'un Centre d'information sur les eaux souterraines en Chine » sont des exemples réussis de projets de renforcement des capacités institutionnelles.

		<ul style="list-style-type: none"> • Plus de 30 projets et activités du PISF ont été mis en œuvre et des ateliers et des cours d'été organisés afin de développer les capacités en sciences fondamentales aux niveaux national et régional. • 62 activités de formation scientifique du CIPT intéressant environ 5 000 scientifiques de 125 pays ont été organisées dans un large éventail de domaines (ne se limitant pas à la physique théorique).
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination plus efficace des activités du grand programme II en vue d'augmenter les capacités pour améliorer les synergies.
Catalyseur de la coopération internationale	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • L'initiative PCCP (Du conflit potentiel au potentiel de coopération) facilite les dialogues interdisciplinaires et à plusieurs niveaux afin de favoriser la paix, la coopération et le développement en matière de gestion des ressources en eau partagées et contribue à améliorer la capacité des gestionnaires de l'eau et des décideurs à comprendre et résoudre les conflits liés à l'eau. • La Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO coordonne la coopération internationale afin de surveiller systématiquement et en permanence les océans du monde pour faire face aux changements climatiques et gérer les ressources marines et côtières par le biais du GOOS et la JCOMM. • L'UNESCO a coordonné le Groupe des Nations Unies pour la science et la technologie à l'appui du NEPAD, contribué à l'organisation du 8^e Sommet de l'Union africaine, qui avait pour thème « Science, technologie et recherche scientifique pour le développement », et organisé la Réunion ministérielle de l'Europe du Sud-Est sur la science.
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des engagements et contributions nationaux en faveur du GOOS. • Diriger les efforts des Nations Unies dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation au niveau des pays, notamment dans les opérations de programmation commune par pays.

Grand programme III - Sciences sociales et humaines

Principales tendances et évolutions récentes

29. Pour renforcer l'impact des activités de l'UNESCO au niveau mondial, on s'est particulièrement employé à renforcer le lien entre la recherche en sciences sociales et l'élaboration des politiques de façon que les nouveaux problèmes éthiques et sociaux et les stratégies adoptées par les organes directeurs de l'UNESCO puissent être examinés et dûment pris en compte par les décideurs à tous les niveaux. À cet égard, le Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales, organisé en février 2006 en collaboration avec les Gouvernements argentin et uruguayen, a offert à quelque 2 000 responsables des sciences sociales et chercheurs un espace de dialogue à une échelle sans précédent.

30. Au cours de l'exercice biennal, les programmes consacrés à la jeunesse et à l'éducation physique et au sport ont été transférés à SHS, ce qui a élargi le champ d'activité du Secteur, le but étant de réorienter ces deux programmes pour en améliorer l'impact sur la prise de décisions à tous les niveaux.

31. Dans le domaine normatif, les efforts ont été renforcés (i) pour sensibiliser les Etats membres à la nécessité urgente de relever les défis éthiques qui découlent des avancées des sciences et technologies, notamment en diffusant les trois déclarations dans le domaine de la bioéthique, à savoir la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, la Déclaration internationale sur les données génétiques humaines et la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme, (ii) pour encourager les Etats membres à ratifier la Convention internationale contre le dopage dans le sport, récemment adoptée (2005).

Sous-programmes

Sous-programme III.1.1 - Éthique des sciences

Réalisations

- Par le biais du CIB, du CIGB et de la COMEST, l'UNESCO a confirmé la place qui lui revient sur le plan international en tant que forum d'échanges interdisciplinaires, multiculturels et pluralistes et comme élément essentiel de la mise en œuvre de programmes et de la promotion de la réflexion éthique.
- Les efforts se sont poursuivis pour aider les pays à mettre en place des comités nationaux de bioéthique (créés dans deux nouveaux pays, des comités étant également en voie de constitution dans cinq autres pays), et à inscrire l'enseignement de l'éthique au programme des universités (quatre stages de formation d'enseignants de l'éthique ont été organisés dans trois régions. De plus, 173 programmes d'enseignement ont été introduits dans GEObs).
- Le renforcement des capacités dans ce domaine a été appuyé par la création de l'Observatoire mondial d'éthique en ligne, que l'on peut désormais consulter dans les six langues officielles de l'UNESCO et qui s'est trouvé considérablement enrichi avec cinq nouvelles bases de données (1 019 experts et 211 institutions figurent désormais dans la base de données, et 74 instruments juridiques de cinq pays y ont été inscrits).
- Les principes des Déclarations dans le domaine de la bioéthique ont continué d'être promus, et traduits dans diverses langues pour en encourager l'intégration dans les législations nationales.
- Une attention particulière a été accordée à l'Afrique, avec l'organisation de réunions de la COMEST et du CIB à Dakar et Nairobi, respectivement, qui ont donné lieu à un débat approfondi sur des questions essentielles pour les sociétés africaines, et qui ont amélioré les perspectives de renforcement des capacités sur le continent. Le premier centre africain de bioéthique, hébergé par l'Université d'Egerton (Kenya), a été inauguré en mai 2007. La réflexion sur les nouveaux problèmes éthiques s'est poursuivie ; elle a surtout porté sur les implications éthiques de la nanotechnologie.

Défis/leçons tirées

- Il faut veiller à traduire le plus possible dans les législations nationales les principes inscrits dans les Déclarations. Cela encouragera à élaborer et diffuser des programmes de base en bioéthique pour appuyer l'enseignement de la bioéthique dans les différentes régions du monde et accroître la viabilité des comités nationaux par la création de réseaux.

Sous-programme III.1.2 - Prospective, philosophie et sciences humaines, démocratie et sécurité humaine

Réalisations

- L'action a essentiellement porté sur la mise en œuvre des stratégies de l'UNESCO dans le domaine de la philosophie et de la démocratie.
- L'accent sur l'interface entre la recherche et l'élaboration des politiques a été renforcé avec la célébration de la Journée mondiale de la philosophie au Maroc (2006) et en Turquie (2007), avec les dialogues interrégionaux entre l'Asie et le monde arabe et avec l'élaboration du rapport « La philosophie, une école de la liberté » sur l'état de l'enseignement de la philosophie dans le monde d'aujourd'hui. Les leçons tirées sont essentielles pour mettre en œuvre les trois piliers de la stratégie en matière de philosophie au cours de l'exercice à venir.
- La mise en place de la stratégie sur la démocratie s'est poursuivie grâce aux activités du Centre international des sciences de l'homme de Byblos.
- Dans le domaine de la sécurité humaine, le programme sur six ans réalisé au niveau régional a abouti à l'élaboration d'un rapport sur la sécurité humaine, ses approches et ses problèmes (qui sera diffusé en 2008), qui est dans l'esprit de la réponse intersectorielle et interdisciplinaire apportée par l'Organisation à différents défis essentiels dans ses domaines de compétence.
- Le lancement de l'Initiative « Horizon de la Grande Corne » en novembre 2007 à Djibouti a offert à des chercheurs, guides de l'opinion et décideurs l'occasion de renforcer la coopération et les échanges en vue d'élaborer conjointement des réponses aux problèmes urgents de la Corne de l'Afrique.
- L'action du programme a permis d'enrichir la capacité de l'Organisation à anticiper les évolutions et défis émergents dans ses domaines de compétence et à accroître sa visibilité auprès des États membres et de la société civile en mettant en œuvre quatre types de projets : (i) organisation de rencontres internationales (huit sessions des « Entretiens du XXI^e siècle » et une session des « Dialogues du XXI^e siècle ») ; (ii) diffusion de leurs résultats sous forme d'anthologies publiées dans plusieurs langues (dernier volume paru : Signons la paix avec la Terre) ; (iii) promotion du rapport mondial de l'UNESCO Vers les sociétés du savoir ; (iv) publication dans plus d'une cinquantaine de journaux de référence d'articles de réflexion prospective signés par le Directeur général.
- Afin de renforcer l'intersectorialité et l'interdisciplinarité de l'UNESCO, le programme de prospective s'est attaché à répondre aux besoins de l'Organisation en axant plusieurs de ses événements sur des thèmes prospectifs liés aux domaines de compétence de l'UNESCO, et aux préoccupations du système des Nations Unies (Objectifs du Millénaire pour le développement). Ces activités ont contribué à mettre en place un espace de discussion prospectif où scientifiques, chercheurs, intellectuels, experts et personnalités provenant d'horizons géographiques et disciplinaires très variés ont pu apporter aux débats une perspective externe et originale.
- Le réseau de partenaires internationaux a été renforcé et diversifié (Millennium Project, Club de Rome et Forum économique international des Amériques, par exemple).

Défis/leçons tirées

- Élaboration de réponses par les autorités compétentes à partir des constatations des rapports et conférences organisées par l'UNESCO dans ses domaines de compétence, visant en particulier les populations les plus vulnérables, et action concertée avec le système des Nations Unies dans ce domaine.

- Les défis principaux que le programme de prospective a dû relever tiennent, d'une part, à l'identification de thèmes et de personnalités phares susceptibles d'enrichir la réflexion prospective de l'Organisation et de contribuer au renouvellement de ses approches et, d'autre part, aux difficultés inhérentes aux initiatives de coopération intersectorielle et interdisciplinaire.

Sous-programme III.2.1 - Promotion des droits de l'homme

Réalisations

- Pendant l'exercice biennal, les activités ont porté sur la mise en œuvre des deux stratégies en matière de droits de l'homme et de lutte contre le racisme et la discrimination. Dans ce cadre, quatre réseaux de recherche tournés vers l'action ont été créés et consolidés dans les différentes régions pour aborder la question des droits dans les domaines de compétence de l'UNESCO - notamment les droits de la femme et la recherche sur cette question. Les résultats de ces activités ont bénéficié d'une vaste diffusion.
- Une formation en matière d'approche de la programmation fondée sur les droits de l'homme a été donnée à quelque 200 fonctionnaires de l'UNESCO.
- Des initiatives de renforcement des capacités ont été prises, en particulier dans le domaine des droits de la femme, avec la création d'un Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes, et avec des activités préparatoires pour un centre semblable dans la région des Grands Lacs, portant spécifiquement sur les situations de post-conflit.
- Le projet phare de Coalition internationale de villes contre le racisme et la discrimination a été consolidé avec le lancement de coalitions régionales en Amérique latine, en Afrique et en Asie-Pacifique.
- Une attention particulière a été accordée dans ce contexte à des pratiques persistantes de marginalisation de groupes spécifiques et d'intolérance ethnique ou religieuse, à la situation des enfants et jeunes vivant dans la rue, et à l'éradication des attitudes discriminatoires à l'égard des personnes vivant avec le VIH/sida ou d'autres problèmes de santé.

Défis/leçons tirées

- Dans le contexte de la célébration du 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'accent sera mis, en étroite coopération avec tous les autres grands programmes, sur les principaux obstacles qui ont été repérés en matière d'exercice plénier de droits qui relèvent des domaines de compétence de l'UNESCO en vue de renforcer l'action contre la discrimination, compte tenu du fait que persistent des pratiques discriminatoires et qu'apparaissent de nouvelles formes de discrimination dues à des évolutions sociales rapides dans de nombreuses sociétés.
- En ce qui concerne l'approche de programmation fondée sur les droits de l'homme, la formation d'une masse critique de fonctionnaires et autres partenaires de premier plan reste à faire pour assurer le succès et la durabilité de cette approche, en particulier pour renforcer la programmation conjointe au niveau des pays au sein du système des Nations Unies.

Sous-programme III.2.2 - Transformations sociales

Réalisations

- Les activités ont essentiellement visé à renforcer les échanges entre les chercheurs en sciences sociales et les décideurs. Le Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales (Argentine, Uruguay) et le Colloque international sur le thème « De la recherche aux politiques et à l'action », en conjonction avec le Forum social mondial qui s'est

tenu à Nairobi (20-25 janvier 2007), ont réduit le fossé entre les sciences sociales et les politiques.

- Les forums régionaux des ministres du développement social en Amérique latine, en Afrique, en Asie du Sud et dans les États arabes ont contribué à renforcer l'apprentissage par les pairs et la coopération horizontale.
- La recherche orientée vers l'action s'est poursuivie dans différentes régions, sur la base des priorités régionales. Instrument novateur de travail en ligne, l'Outil MOST de recherche pour les politiques est devenu opérationnel, apportant ainsi un soutien aux décideurs à partir des résultats de recherches puisés à de nombreuses sources internationales, régionales et nationales.
- La coopération avec les réseaux de recherche sur les migrations s'est intensifiée et renforcée dans toutes les régions.
- Des recommandations pour l'action ont été formulées au sein de l'Union européenne, de l'Union africaine et d'autres communautés régionales, à partir de travaux de recherche pertinents pour l'action en ce qui concerne la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Le rôle de l'UNESCO dans ce domaine s'est trouvé renforcé avec sa participation aux travaux du Groupe mondial sur la migration.
- En coopération avec UN-HABITAT, des politiques et bonnes pratiques ont été élaborées sur l'intégration sociale en milieu urbain.
- Dans le domaine de la jeunesse, cinq forums régionaux de jeunes ont été organisés pour la première fois, ce qui représente une réalisation majeure pour l'Organisation. Les résultats de ces forums ont alimenté les débats du 5^e Forum des jeunes de l'UNESCO pendant la 34^e session de la Conférence générale, auquel ont participé 174 délégués de 116 pays, et ce grâce au soutien et à la coopération ininterrompus de nombreuses commissions nationales.
- Dans le domaine de l'éducation physique et du sport, l'accent a été placé sur la mise en œuvre de la Convention internationale contre le dopage dans le sport, qui est entrée en vigueur le 1^{er} février 2007 et qui, à la fin de 2007, avait été ratifiée par 75 États membres. La Conférence des parties a adopté le Règlement intérieur et les critères d'utilisation du Fonds de contributions volontaires et s'est mise d'accord sur certains aspects du système de contrôle ; plusieurs projets ont été décidés avec l'Agence mondiale antidopage.
- À la suite des recommandations de MINEPS III (Uruguay, 1999) et MINEPS IV (Grèce, 2004), qui portaient en particulier sur l'Afrique, un Cadre référentiel de la qualité de l'éducation physique et du sport a été élaboré, et des recommandations ont été faites, lors de plusieurs réunions d'experts, concernant les politiques en faveur des jeux et sports traditionnels.

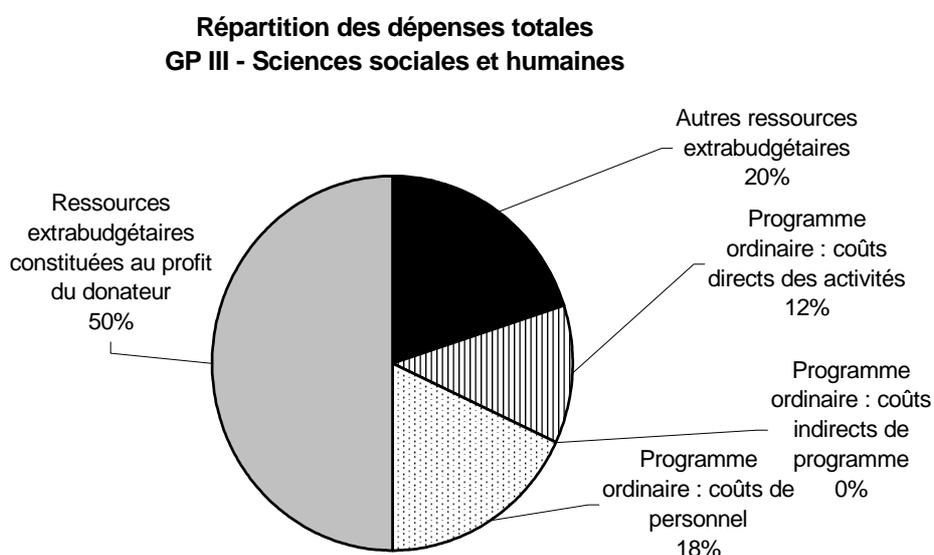
Défis/leçons tirées

- La nouvelle dynamique du programme MOST devra encore bénéficier d'un soutien continu, en particulier sous l'angle de la coopération multilatérale et régionale et de la diffusion, dans les États membres, de recherches tournées vers l'action menées dans le cadre du programme MOST ainsi que sur des problèmes liés à MOST dans les domaines de compétence de l'UNESCO.
- L'approche interdisciplinaire de l'UNESCO doit être encore renforcée, notamment dans le cadre de sa coopération avec le DAES, l'UNRISD, l'UNU, UN-Habitat et autres programmes internationaux et régionaux pertinents pour améliorer les synergies et éviter les chevauchements inutiles.

Ressources

32. Dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats, le grand programme III a utilisé les ressources suivantes :

- Budget du Programme ordinaire : 30 841 dollars
- Fonds extrabudgétaires : 70 265 dollars
- Personnel : 86 postes établis, dont 61 postes du cadre organique, 5 d'entre eux étant réservés à des administrateurs nationaux (NPO) affectés hors Siège (non compris le personnel travaillant dans des centres de catégorie 2 affiliés à l'UNESCO).



Conclusions et leçons pour l'avenir

33. Compte tenu de l'expérience acquise ces dernières années, il faudra, pour vaincre les principales difficultés à venir, (a) déployer davantage d'efforts pour amener les Etats membres à participer à la mise en œuvre des instruments normatifs en vigueur qui concernent le domaine couvert par le GP III, en particulier dans les pays en développement, (b) repérer les grands défis qui se font jour, notamment dans le cadre de la COMEST, du CIB et du CIGB, et qui, dans un avenir proche, pourraient requérir une action ciblée de l'UNESCO, (c) privilégier une solide interface des politiques et de la recherche dans les divers domaines et disciplines où le GP III opère actuellement, que ce soit sous l'angle de la promotion, de la recherche ou du travail en réseau, et ce en étroite collaboration avec les autorités nationales, les organismes de recherche, le CISS et le CIPSH et les instituts de catégorie 2, en renforçant la coopération intersectorielle et interdisciplinaire dans le cadre des plates-formes intersectorielles auxquelles le GP III sera associé, et qui sont plusieurs à intégrer le suivi des recommandations du Comité chargé de l'examen d'ensemble des grands programmes II et III.

GP III - Exemples de principales réalisations et de défis majeurs dans l'exercice de chacune des cinq fonctions de l'UNESCO		
Laboratoire d'idées	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> Assurer dans le monde entier la promotion d'une réflexion éthique sur la science et la technologie. Promotion de la réflexion philosophique, l'accent étant mis sur les questions pertinentes pour l'Organisation et les dialogues philosophiques. Élaboration de cadres éthiques, normatifs et éducatifs pour la sécurité humaine dans les différentes régions. Stimulation de la réflexion, du dialogue et du débat prospectifs dans les domaines de compétence de l'UNESCO.
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> Apporter une contribution significative à l'identification des nouveaux défis éthiques et sociaux.
Organisme normatif	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion des déclarations adoptées dans le domaine de la bioéthique et des principes y relatifs. Convention internationale contre le dopage dans le sport.
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les efforts pour inscrire les principes dans les législations nationales.
Centre d'échange d'information	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> Mise en service de l'Observatoire mondial d'éthique, gestion des données opérationnelles en temps réel et prestation de services à de nombreux utilisateurs. Lancement et renforcement de l'Outil MOST de recherche en ligne pour les politiques.
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> Modernisation des mécanismes actuels d'échange d'information, en particulier par la priorité accordée à la recherche de pointe et à sa présentation dans différentes langues.
Organisme de développement des capacités dans les États membres	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> Création de comités nationaux de bioéthique et organisation de stages de formation à l'enseignement de l'éthique. Mise en place de réseaux régionaux de recherche sur les politiques relatives aux droits dans les domaines de compétence de l'UNESCO. Création du Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes. Renforcement des capacités nationales de recherche et d'analyse des politiques sur l'élimination de la pauvreté par le biais de projets relatifs à des thèmes transversaux. Enquête mondiale sur l'enseignement de la philosophie.
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des recherches en sciences sociales et humaines dans les systèmes de recherche nationaux.
Catalyseur de la coopération internationale	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales. Forums régionaux des ministres du développement social. Lancement de Coalitions régionales de villes contre le racisme et la discrimination. Forums régionaux de jeunes et Forum des jeunes de la 34^e session de la Conférence générale.
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la coopération avec les partenaires des Nations Unies et élaboration de programmes de recherche conjoints.

Grand programme IV - Culture

Principales tendances et évolutions récentes

34. L'acquis principal de la période visée est sans aucun doute l'affirmation unanime par la communauté internationale du rôle central et unique de l'UNESCO dans la définition de normes et standards internationaux en matière de culture. Parmi les accomplissements majeurs concernant le patrimoine mondial lors des trois derniers biennia, l'universalité de la Convention du patrimoine mondial a été presque atteinte grâce à la ratification de 20 nouveaux États parties portant désormais à 185 le nombre total d'États parties à la Convention. Une révision des méthodes de travail du Comité du patrimoine mondial a été menée en vue de renforcer l'efficacité de la mise en œuvre de la Convention et d'assurer un meilleur équilibre de la Liste du patrimoine mondial.

35. Deux instruments normatifs majeurs ont pu être adoptés durant cette période, d'une part, la Convention de 2003 sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ; d'autre part, la Convention de 2005 sur la protection et sur la promotion de la diversité des expressions culturelles. À ces deux conventions vient s'ajouter la Déclaration sur la destruction intentionnelle du patrimoine culturel adoptée en 2003 et l'entrée en vigueur du Second Protocole de la Convention de La Haye en mars 2004. De même, en 2005, le Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale a vu renforcer son action consultative par l'élargissement de son mandat à la médiation et à la conciliation dans les situations de post-conflit. La proclamation de l'Année 2002, Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel, a grandement contribué à cette reconnaissance.

36. Au titre de la Convention pour la protection du patrimoine culturel subaquatique adoptée en 2001, les efforts ont été concentrés sur sa promotion en vue d'accélérer son entrée en vigueur. Dans le cadre de l'action visant la lutte contre le trafic illicite des biens culturels, une évaluation a été menée de la mise en œuvre de la Convention de 1970 dans les États membres et l'a présentée à la Conférence générale à sa 34^e session.

37. Des efforts ont été déployés pour venir en appui aux actions de promotion de la diversité culturelle aux niveaux national et local, notamment, à l'occasion du 21 mai, Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement, de la Journée mondiale de la poésie, mais aussi la célébration de la capitale mondiale du livre, et de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur. La préservation et la revitalisation des langues contribuent aussi à enrichir la diversité culturelle et à protéger le patrimoine culturel.

38. La promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel objectif principal de la mise en œuvre du Programme culture au cours de la période, a également permis de démontrer l'importance des échanges et du dialogue pour la cohésion sociale et la réconciliation. À ce titre, il est à signaler tout particulièrement la synergie réalisée avec l'Alliance des civilisations instaurée par les Nations Unies en 2005 par la signature d'un Mémorandum d'accord de coopération entre l'UNESCO et l'Alliance en janvier 2008. La proclamation par les Nations Unies de 2004, Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition, a permis de donner un nouvel élan aux initiatives de coopération et de dialogue, dans le cadre du projet « la Route de l'esclave », et d'en étendre sa portée à l'océan Indien, à l'Asie, au Pacifique et au Monde arabo-musulman.

Cadre de programmation

39. Le grand programme IV a directement contribué à la réalisation des OMD 1 et 7, à savoir : « Élimination de l'extrême pauvreté et de la faim » et « Assurer la durabilité de l'environnement ». Les efforts ont porté sur la protection et la préservation du patrimoine sous toutes ses formes - monumental, naturel, immatériel - le développement des industries culturelles et de l'artisanat, ainsi que des politiques de tourisme culturel viables. Le programme « Culture » a également

apporté sa contribution aux actions du système des Nations Unies pour la prévention au VIH/sida en contribuant ainsi à la réalisation de l'ODD 6 par l'approche culturelle de cette éducation préventive.

Intégration

40. La mise en œuvre du Programme et budget approuvés a pris en compte les priorités de l'Afrique dans le domaine de la culture exprimées par l'Union africaine, notamment dans le cadre du NEPAD (décisions adoptées par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur la culture (Khartoum, 2006), notamment la Charte révisée de la renaissance culturelle africaine, le Fonds africain du patrimoine mondial, le Plan d'action des industries culturelles, le Plan d'action pour la promotion des industries culturelles pour le développement de l'Afrique et le Plan d'action linguistique pour l'Afrique). Elle a également pris en compte les besoins de mise à jour des politiques culturelles, exprimés soit par les États africains, notamment dans le cadre de l'unité d'action du système des Nations Unies, soit dans le cadre des ACP (Saint-Domingue, 2006) ou des PEID (Seychelles, 2007). S'agissant de la question du genre, l'action a surtout porté sur le renforcement de la formation des femmes artisanes, domaine dans lequel l'UNESCO a acquis une expérience reconnue.

Décentralisation

41. Les efforts accomplis pour renforcer la présence de l'UNESCO au niveau des pays dans le domaine de la culture ont été intensifiés notamment afin d'assister les bureaux hors Siège en vue de l'intégration des questions culturelles dans le processus d'élaboration des différents PNUAD, Approche sectorielle (SWAp), Stratégie d'assistance conjointe (JAS), etc. La fin de la Stratégie à moyen terme a été également caractérisée par une nette démonstration de la capacité de réaction et d'adaptation de l'Organisation qui a pris une part déterminante dans la réforme engagée au sein des Nations Unies, notamment par l'élaboration et la transmission de ses messages clés, sa participation active aux « One Pilots », mais aussi dans le cadre de l'établissement du fonds espagnol PNUD-Espagne pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement où l'UNESCO s'est vu confier par le PNUD la responsabilité d'organiser l'évaluation des projets proposés au titre de la coopération inter agences. L'inclusion de la protection et de la promotion de la diversité culturelle dans les BCP et les PNUAD est désormais chose faite dans un certain nombre de pays d'Asie et d'Afrique.

Partenariats

42. L'Initiative de partenariats pour la conservation du patrimoine mondial (PACTE) a été créée en 2002, au moyen d'accords avec de nouveaux acteurs gouvernementaux et d'acteurs issus d'un cercle plus vaste. Le Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial a continué de s'employer, en étroite collaboration avec les États parties d'Afrique, au développement du Fonds africain du patrimoine mondial, destiné à contribuer au financement des demandes d'assistance préparatoire, des mesures de conservation et de gestion, ainsi que de la rénovation du patrimoine du continent africain, grâce à la mobilisation des gouvernements, de donateurs bilatéraux et multilatéraux, d'ONG et du monde de l'entreprise. En outre, l'accent a davantage été mis sur les partenariats avec les ONG et le secteur privé aux fins de l'élaboration de politiques de gestion du tourisme durable, l'un des problèmes de conservation les plus ardues que posent les biens du patrimoine mondial.

43. L'expérience lancée en 2002 d'Alliance globale pour la diversité culturelle, en vue de constituer de nouvelles formes de partenariats public-privé, a été poursuivie et un rapprochement a été amorcé avec les moyens de mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. La diversité et le dialogue étant des axes clés de mobilisation et de coopération, les relations avec les partenaires se sont vu renforcées et de nouveaux partenariats se sont noués dans le but de promouvoir la connaissance et l'appréciation mutuelles des valeurs qui les sous-tendent. En outre, une coopération régulière s'est

instaurée avec l'Instance permanente de l'ONU sur les questions autochtones (UNPFII) pour promouvoir l'identité culturelle de ces peuples et encourager le dialogue interculturel comme base d'un développement durable.

Sous-programmes

Sous-programme IV.1.1 - Renforcement des capacités pour la protection du patrimoine mondial

44. Le Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial a assuré un meilleur suivi de la conservation des biens du patrimoine mondial, introduit et élaboré de nouveaux outils de gestion documentaire des biens du patrimoine mondial et mis au point de nouvelles orientations stratégiques. La promotion de la Convention du patrimoine mondial a été assurée en encourageant les États membres à ratifier cet instrument afin d'en augmenter le nombre d'États parties - toujours dans l'optique de faire en sorte que la Liste du patrimoine mondial soit plus représentative, équilibrée et fiable. La protection des biens du patrimoine mondial et en particulier des biens en péril a permis de renforcer les capacités nationales pour la gestion et la conservation de ces biens. Le Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial a par ailleurs élargi et/ou renforcé son réseau de partenaires pour la promotion de la Convention de 1972 et s'est chargé de la coordination des efforts internationaux pour la sauvegarde du patrimoine culturel d'Angkor, de l'Iraq et de l'Afghanistan.

Réalisations

- Deux sessions du Comité du patrimoine mondial ont été organisées, ainsi que la 16^e session de l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial, et les rapports finals (les décisions et le résumé des interventions) de deux sessions extraordinaires et de deux sessions ordinaires du Comité du patrimoine mondial ont été publiés.
- Le Comité du patrimoine mondial a examiné un total de 294 rapports sur l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, dont 65 inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril. En 2006 et 2007, huit biens ont été retirés de la Liste du patrimoine mondial en péril.
- Le nombre total des États parties à la Convention du patrimoine mondial est passé à 185 et, depuis janvier 2006, 73 propositions d'inscription ont été examinées et un total de 40 nouveaux biens ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

Défis/leçons tirées

- La mise en œuvre des programmes et activités de l'UNESCO exige la coopération des unités hors Siège et d'un grand nombre de partenaires externes, ainsi que l'adoption d'une stratégie de promotion des programmes pour répondre à ces besoins. Les unités régionales chargées de missions portant sur l'état de conservation et de missions sur site doivent être renforcées, de même que la coopération avec les unités hors Siège s'agissant du suivi sur les sites.

Sous-programme IV.1.2 - Identification et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

45. L'une des activités importantes a été la mise en œuvre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Grâce à un rythme de ratification sans précédent (87 États membres), la Convention est entrée en vigueur le 20 avril 2006. Cet événement a été suivi par l'organisation d'une session ordinaire et d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des États parties, ainsi que de deux sessions ordinaires et d'une session extraordinaire du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. La quasi-totalité des Directives opérationnelles nécessaires pour que la Convention devienne pleinement effective ont été élaborées, ainsi que des normes mondiales pour la sauvegarde efficace du patrimoine

culturel immatériel. Des programmes pilotes innovants ont été lancés au niveau national, puis appuyés lors de réunions et d'ateliers nationaux, régionaux et internationaux, offrant ainsi des occasions supplémentaires de renforcement des capacités. Le petit programme relatif aux langues en péril se poursuit et un certain nombre d'initiatives à fort impact ont été prises pour en assurer la visibilité.

Réalisations

- Douze réunions d'experts ont été organisées aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial concernant divers aspects de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.
- Trois réunions d'experts sur la sauvegarde des langues en péril ont été organisées, dont deux axées sur les langues africaines, et six projets pilotes ont été appuyés.
- Quatorze projets d'aide aux États membres pour la sauvegarde du patrimoine immatériel ont été menés à bien.
- Des plans de sauvegarde ont été mis en œuvre pour 45 chefs-d'œuvre inscrits au patrimoine ; fin 2007, dix d'entre eux étaient achevés et 35 étaient en cours.
- Vingt et un projets d'aide aux États membres pour l'inventaire du patrimoine immatériel et douze projets de renforcement de la transmission de ce patrimoine ont été réalisés.

Défis/leçons tirées

- L'entrée en vigueur rapide de la Convention de 2003 a mis à rude épreuve la capacité de l'UNESCO d'apporter le soutien nécessaire aux organes statutaires de cet instrument et exigé le report de certaines activités de sauvegarde. La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel est un processus lent et long qui ne permet ni évaluation rapide des résultats ni leçons rapidement tirées.

Sous-programme IV.1.3 - Protection et réhabilitation du patrimoine culturel

46. Dix nouveaux États ont ratifié la Convention de 2001 portant le nombre d'États parties à seize, sur les vingt nécessaires pour son entrée en vigueur. Une évaluation de la mise en œuvre de la Convention de 1970 a été menée et présentée à la Conférence générale. Depuis 2006, six nouveaux États l'ont ratifiée. Des mesures élémentaires concernant les objets culturels mis en vente sur Internet ont été préparées avec l'ICOM et Interpol et envoyées à tous les États membres. La quatorzième session du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale s'est tenue en juin 2007. Le Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé a tenu sa première réunion en deux sessions, en octobre 2006 et en juin 2007.

47. Une réunion intergouvernementale a tenu deux sessions au Siège (juillet 2006 et mars 2007), et a abouti par un vote à l'adoption d'un projet de Déclaration de principes concernant les objets culturels déplacés en relation avec la Seconde Guerre mondiale. Lors de la 34^e session de la Conférence générale, la résolution 34 C/43 a été adoptée, demandant au Directeur général d'organiser une nouvelle réunion intergouvernementale pour arriver à un consensus sur la base du texte adopté en mars 2007.

Réalisations

- 4 nouveaux États parties à la Convention de 1954 ; 5 nouveaux États parties au 1^{er} Protocole de 1954 ; 11 nouveaux États parties au 2^e Protocole de 1954.
- 102 États membres et plus de 700 législations figurent sur la base de données informatisée.

- 15 ateliers sous-régionaux de formation sur les Conventions de 1954, 1970 et 2001 ont été organisés.
- Le nouveau formulaire de contrôle de la norme Object ID élaboré par l'UNESCO a été approuvé par l'ICOM, Interpol et le J. Paul Getty Trust, et est en cours de diffusion.

Sous-programme IV.1.4 - Protection des biens culturels

48. Des manuels de formation, en particulier pour les professionnels des musées des pays les moins avancés et des pays en situation de post-conflit et de post-catastrophe naturelle ont été conçus, publiés, diffusés, utilisés, traduits et mis en consultation en ligne. Un effort particulier a été réalisé pour soutenir des expériences de musées communautaires et pour encourager les nouvelles approches de la muséologie. Seize partenariats de musées à musées ont été établis et de nombreuses actions de formation et de soutien technique à des musées de PMA ont été mis en œuvre, en collaboration avec, entre autres, l'ICCROM, l'ICOM, l'ICOMOS-CIPCS, l'ILAM, AFRICOM et PIMA. Les activités menées ont été centrées sur les groupes prioritaires, et une grande importance a été accordée à l'Afrique et à la participation des femmes professionnelles aux activités de formation.

Réalisations

- Manuels pour les musées traduits en une dizaine de langues.
- 16 partenariats établis entre musées ; 40 inventaires numériques de collections réalisés ; et 45 cours de formations organisés.
- Une quarantaine de musées équipés d'Internet et mis en réseau.
- Parution de 8 numéros de Museum International.

Défis/leçons tirées

- Les principales difficultés rencontrées tiennent au manque de moyens en personnels et en crédits d'innombrables musées à travers le monde. Des outils et actions de formation continueront d'être développés et mis en œuvre dans de nombreux pays.

Sous-programme IV.2.1 - Élaborer des politiques culturelles

49. La Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001), le Sommet mondial pour le développement durable (2002), la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement (2002), la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) ont déterminé la formulation des politiques culturelles pendant le biennium écoulé. Un réel progrès a été réalisé du fait de la prise en compte des principes de diversité dans la Décennie pour l'éducation au développement durable, l'approche culturelle du VIH et du sida, les liens entre diversité culturelle et diversité biologique, le rôle des peuples autochtones dans la sauvegarde de l'environnement et la transmission des savoirs traditionnels. Un exemple de cette prise en considération est offert par le rapport de l'Alliance des civilisations (2006). Les réunions statutaires de la Convention de 2005 ont eu lieu et le nombre de ratifications était de 78 à la fin du biennium.

Réalisations

- Dix études de faisabilité menées sur le rôle et la mise en place éventuelle d'observatoires de la diversité culturelle.

- Documents de recherche, études et enquêtes élaborés au niveau régional ou international pour analyser la notion de diversité culturelle, faire le point des connaissances à l'échelle mondiale et proposer des pratiques d'évaluation.
- Développement accru et actualisation de la « programmation dans l'optique de la diversité culturelle », et lancement d'une présentation régionale et d'un atelier de formation à ce sujet.
- Publication de « L'UNESCO et la question de la diversité culturelle : 1946-2007, Bilan et stratégies ».

Défis/leçons tirées

- Demandes accrues relatives à cette thématique et, en particulier, à la Déclaration de 2001 et à la Convention de 2005, allant de la simple information de base aux implications politiques et juridiques plus complexes lors de la (re)formulation des politiques culturelles et de la révision des structures institutionnelles concernées.

Sous-programme IV.2.2 - Promouvoir le dialogue interculturel

50. Une priorité a été accordée à la nécessité de respecter à la fois la liberté d'expression et les croyances et valeurs sacrées ainsi que les symboles religieux et culturels, dans le cadre de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle. L'UNESCO a agi seule ou en partenariat (Union africaine, Conseil de l'Europe, ALECSO, ISESCO, Alliance des civilisations, ASEM, Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures, Cités et gouvernements locaux unis, chaires UNESCO et plusieurs ONG). La finalisation des derniers volumes de l'histoire de l'humanité, de l'histoire générale de l'Amérique latine et de l'histoire générale des Caraïbes en vue de compléter toute la série des histoires a été accélérée. Dans le cadre du projet « la Route de l'esclave », l'UNESCO a renforcé les activités de ce projet dans l'océan Indien, l'Asie et dans le monde arabo-musulman.

Réalisations

- Une demande accrue d'établir de nouveaux accords de coopération et de chaires UNESCO sur le dialogue, corollaire de la diversité culturelle (Mémoire d'accord avec l'Alliance des civilisations et avec le Forum public mondial « Dialogue des civilisations »).
- Recensement des bonnes pratiques interculturelles, à l'aide du réseau des chaires UNESCO, notamment dans le monde arabe et en Afrique.
- Renforcement des capacités, notamment par la coopération avec le monde académique (séminaires de formation, création de chaires UNESCO sur le dialogue interculturel).
- Partenariats avec des ONG et des associations interreligieuses renforcés (Afrique de l'Est).

Défis/leçons tirées

- Nécessité de renforcer une conception commune au sein de l'UNESCO (au Siège et hors Siège), ainsi qu'avec les partenaires de la DEDD et les États membres, de ce que signifie et implique l'intégration des principes de diversité culturelle et de dialogue interculturel dans les politiques nationales.

Sous-programme IV.2.3 - Renforcer les industries culturelles et l'artisanat

51. La coopération interagences s'est fortement développée, des recherches liées aux industries culturelles ont été menées dans la région Asie-Pacifique et un Plan sur les industries culturelles pour le développement de l'Afrique de l'Union africaine a été élaboré. La priorité donnée aux langues et à la traduction a aussi conduit au renforcement des actions en faveur du livre (Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, Capitale mondiale du livre). S'agissant de l'artisanat et du design, l'accent a été mis à la fois sur la formation des femmes artisanes et sur le renforcement d'un artisanat de qualité du Label d'excellence (qui deviendra Reconnaissance d'excellence). Concernant le droit d'auteur et la lutte contre la piraterie, l'expérience d'ateliers de formation de formateurs a été reconduite. L'Alliance globale pour la diversité culturelle s'est poursuivie et un réseau de plus de 500 membres a été établi. La Conférence mondiale à Lisbonne, en mars 2006, a établi une « feuille de route » pour assister les États dans l'établissement de leurs politiques éducatives.

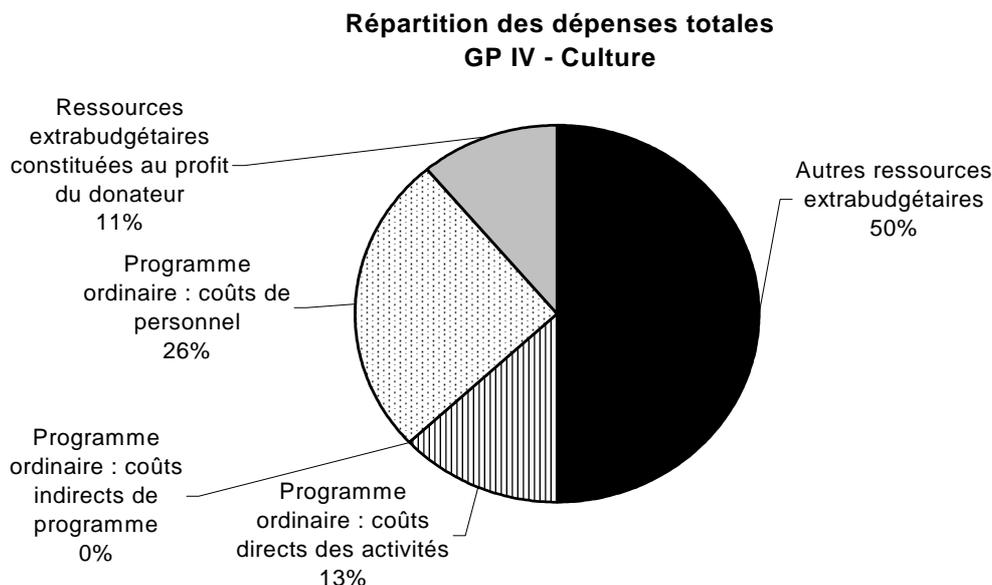
Réalisations

- La priorité accordée à l'Afrique s'est étendue à la coopération Sud-Sud pour les industries créatives, notamment dans le cadre du soutien apporté à sept festivals et marchés.
- Publication, en ligne, du Bulletin du droit d'auteur dans les six langues ; croissance de l'Index Translationum : le nombre des notices enregistrées et publiées est passé de 1 500 000 à 1 700 000 et le taux de visites mensuelles a augmenté en moyenne de 1 400 visites par mois.
- L'engagement des États membres à intégrer les recommandations visant à une prise en compte de la dimension artistique dans les curricula scolaires qui résulte de leur participation à la Conférence de Lisbonne.
- Promotion de la condition sociale des artistes à travers l'Observatoire mondial sur la condition sociale de l'artiste s'est régulièrement enrichi de nouvelles contributions.
- Renforcement des capacités professionnelles des artisans, particulièrement des femmes artisanes, et promotion des jeunes artisans et designers à travers la collaboration avec les foires et salons et l'extension du Label d'excellence dans trois régions.

Ressources

52. Dans sa gestion axée sur les résultats, le grand programme IV a utilisé les ressources suivantes :

- Budget du Programme ordinaire : 52 842 dollars
- Fonds extrabudgétaires : 78 945 dollars
- Personnel : 163 postes établis, dont 114 postes du cadre organique, 12 d'entre eux étant réservés à des administrateurs nationaux (NPO) affectés hors Siège (non compris le personnel travaillant dans les centres de catégorie 2 affiliés à l'UNESCO).



Conclusions et leçons pour l'avenir

53. Le défi principal concerne la nécessité d'assurer la mise en œuvre de sept Conventions dans le domaine de la culture qui constituent le socle global de la protection et de la promotion de la diversité culturelle, plus particulièrement celles de 1972, 2003, 2005. Pour ce qui est des attentes relatives à la mise en œuvre de la Convention de 2005, qui a connu un rythme extrêmement rapide de ratification, notamment par la Communauté européenne dans son ensemble, elle est riche de promesses et d'opportunités, en particulier pour ce qui est de l'implication et de la contribution de la société civile dans sa mise en œuvre, mais aussi la promotion de la coopération internationale, pivot fondamental de la Convention, qui comprendra notamment l'intégration de la culture dans le développement durable, la coopération pour le développement et la mise en place de partenariats novateurs tels que les experts internationaux l'ont mentionné lors de la réunion sur la coopération internationale qui a eu lieu à Madrid (Espagne) du 10 au 12 juillet 2007.

54. Un autre défi à relever a trait à la mesure de la diversité des expressions culturelles, où tout reste à inventer, comme cela a été souligné lors de la réunion d'experts sur la mesure statistique de la diversité des expressions culturelles qui s'est tenue à l'Institut de statistique de l'UNESCO, les 27 et 28 septembre 2007, au Canada. L'application des directives opérationnelles pour la Convention 2003, et notamment, les premières inscriptions sur les listes qui s'y rapportent (Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité et Liste de sauvegarde urgente du patrimoine culturel immatériel). Pour la première fois, lors de sa 31^e session (Christchurch, 2007), le Comité du patrimoine mondial a procédé au premier « de-listing » d'un site sur la Liste du patrimoine mondial et a adopté un Mécanisme de suivi renforcé visant à assurer la bonne mise en œuvre de ses décisions relatives à l'état de conservation des biens du patrimoine mondial. Les années à venir constitueront un défi majeur pour les États parties à la Convention de 1972 afin de veiller à la gestion et à la conservation de leurs sites inscrits conformément aux directives opérationnelles et aux décisions du Comité.

GP IV - Exemples de principales réalisations et de défis majeurs dans l'exercice de chacune des cinq fonctions de l'UNESCO		
Laboratoire d'idées	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • La Liste du patrimoine mondial devient plus représentative, équilibrée et fiable ; la participation communautaire constitue à présent le cinquième objectif stratégique des processus du patrimoine mondial ; les effets du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial ont été étudiés. • L'UNESCO apporte son soutien à des programmes pilotes innovants en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) au niveau national, encourageant l'adoption d'approches créatives pour assurer la viabilité du PCI au sein des communautés auxquelles il appartient.
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Caractère évolutif des notions liées à la protection et à la conservation du patrimoine mondial. • La sauvegarde du PCI est un processus qui ne permet guère d'évaluer rapidement les résultats ni de tirer rapidement des leçons.
Organisme normatif	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Le rôle de chef de file de l'UNESCO dans la mise en œuvre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a été confirmé par la rapidité de la ratification et de l'entrée en vigueur de cet instrument. • Adoption par la Conférence générale de l'UNESCO de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005).
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Il est difficile d'obtenir des résultats quantifiables dans ce domaine et les efforts déployés pour les atteindre sont un frein à l'innovation et à l'expérimentation. • Il convient de veiller au bon équilibre géographique des États parties à la Convention de 2005 et d'accroître le nombre de ratifications dans la région Asie-Pacifique et dans la région arabe.
Centre d'échange d'information	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Une base de données mondiale de tous les documents statutaires, processus du patrimoine mondial et publications a été créée. • Des bonnes pratiques interculturelles et des études de cas, à l'aide du réseau des chaires UNESCO. Organisation de réunions d'information, et représentation institutionnelle au plus haut niveau dans une cinquantaine d'instances (Convention de 2005).
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir à jour et développer l'information disponible sur le site Web de la Convention de 2003 et répondre aux très importants besoins d'information au sujet des incidences politiques et juridiques de la mise en œuvre de la Convention de 2005. • Les nouveaux accords de coopération et des chaires UNESCO doivent être harmonisés afin d'arriver à une typologie présentant les « bonnes pratiques » comme transposables dans des milieux multiples.

Organisme de développement des capacités dans les États membres	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Les multiples programmes de sauvegarde de l'UNESCO mis en œuvre dans les États membres s'attachent tous à renforcer les capacités opérationnelles de ces derniers pour qu'ils ne dépendent plus d'exécutants extérieurs. • Renforcement des capacités d'intégrer les principes de diversité culturelle et de dialogue interculturel dans les politiques de développement durable et de compréhension mutuelle.
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des capacités est une action à long terme, dont les résultats sont souvent atteints par des moyens qui ne permettent pas toujours de faire le lien avec une intervention donnée. • Une approche interdisciplinaire, fondée sur des études de cas, s'impose afin d'identifier et d'acquérir les compétences nécessaires dans ces nouveaux champs d'action, en particulier à l'aide de l'outil « programmation dans l'optique de la diversité culturelle ».
Catalyseur de la coopération internationale	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Ratification de la Convention de 2003 par 87 États membres de toutes les régions du monde, et participation active de ces États à l'Assemblée générale des États parties ainsi qu'au Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. • Des contributions d'un montant d'un million de dollars ont été annoncées en faveur du futur <i>Fonds international pour la diversité culturelle</i> et de partenariats avec des centres et organismes de recherche dans le domaine de la coopération culturelle internationale.
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Il faut développer la constitution de réseaux et l'échange d'informations pour maximiser le potentiel de coopération internationale dans le domaine de la sauvegarde du PCI, en particulier au moyen d'une collaboration directe Sud-Sud et Nord-Sud-Sud. • La demande croissante d'établir de nouveaux accords de coopération et de nouvelles chaires UNESCO sur le dialogue entre les cultures pose des problèmes conceptuels, logistiques et financiers.

Grand programme V - Communication et information

Principales tendances et évolutions récentes

55. L'information, la communication et le savoir sont au cœur du progrès, de toute entreprise et du bien-être de l'être humain. Ces principes qui ont été soulignés dans la Déclaration du Millénaire ont été développés dans la Déclaration de principes et le Plan d'action élaborés durant les deux phases du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) tenu à Genève (décembre 2003) et Tunis (décembre 2005). Dans un environnement global où le savoir est reconnu comme la force motrice de la transformation sociale et du développement, les technologies traditionnelles et nouvelles de l'information et de la communication (TIC) offrent des possibilités particulièrement intéressantes de favoriser le développement et de contribuer à l'élimination de la pauvreté ainsi qu'à la préservation de la paix.

56. En fixant des objectifs et en élaborant de nouvelles méthodes pour exploiter le potentiel de l'information et de la communication au service du développement, le SMSI a réaffirmé la nécessité d'un effort concerté en vue d'édifier « une société mondiale de l'information inclusive à dimension humaine et privilégiant le développement », et a fourni un cadre pour des stratégies, des programmes et des activités au service de toute la communauté internationale. Les résultats du Sommet ont été pleinement intégrés dans la planification et l'exécution du grand programme V et ont constitué une part importante des activités du Secteur de la communication et de l'information (CI) au cours de l'exercice biennal.

57. La notion de sociétés du savoir, prônée par l'UNESCO et fondée sur les quatre principes que sont la liberté d'expression, l'accès universel à l'information et à la connaissance, l'accès à une éducation de qualité et la promotion de la diversité culturelle, est de plus en plus largement reconnue comme étant essentielle pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et est progressivement prise en considération dans les méthodes utilisées par le système des Nations Unies pour mettre la communication au service du développement. Le fait que l'UNESCO se soit vu confier l'un des rôles principaux dans le processus de mise en œuvre du SMSI est une reconnaissance de sa contribution en tant qu'acteur important dans le domaine de la communication et de l'information au service du développement.

Cadre de programmation

58. L'exécution du grand programme V a contribué à consolider les progrès réalisés au cours des deux exercices précédents dans la voie de la réalisation des objectifs stratégiques du 31 C/4. Les efforts fournis en ce qui concerne la priorité principale « Autonomisation des populations par l'accès à l'information et au savoir, l'accent étant mis sur la liberté d'expression » à laquelle ont été affectées 76 % des ressources du Programme ordinaire, ont porté sur la création d'un environnement propice et favorable à l'accès universel à l'information. L'accent mis sur la « liberté d'expression » est une reconnaissance de l'interdépendance des questions de liberté d'expression et d'accès universel et abordable à l'information et au savoir. L'Organisation a également appuyé le développement des médias en renforçant la coopération internationale et en encourageant l'utilisation des TIC dans tous ses domaines de compétence.

Intégration

59. L'intégration des besoins de l'Afrique et des pays les moins avancés (PMA) a été une préoccupation majeure pendant toute la durée du programme, en particulier dans des domaines tels que le renforcement des capacités, l'élaboration de cadres d'action pour encourager l'accès universel à l'information, et la promotion de la radiodiffusion de service public. En Afrique, dans les PMA et les PEID, la plupart des efforts ont porté sur l'amélioration de l'accès et de la participation des communautés, en particulier grâce aux bibliothèques, réseaux et centres multimédias et d'information communautaires et à la production de contenus locaux.

60. Si la question de l'égalité entre les sexes a été intégrée à tous les programmes, une importance particulière a été accordée aux activités ayant pour objet l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes, notamment par la formation de femmes professionnelles, une meilleure participation des femmes à la prise de décisions et à l'élaboration des politiques et la promotion de leur accès aux TIC pour les utiliser au service du développement. De même, la participation des jeunes a été encouragée par des initiatives de formation et de travail en réseau, notamment dans le cadre du programme INFOJEUNESSE. La priorité a également été accordée à l'amélioration de l'accès des personnes handicapées et des groupes défavorisés et vulnérables à l'information.

Décentralisation

61. La décentralisation est restée une caractéristique essentielle de la planification et de la mise en œuvre du grand programme V. En 2006-2007, la décentralisation des ressources du programme a représenté 54,5 %, la part la plus importante étant consacrée à l'Afrique (17,4 %). Un rang de priorité élevé a été accordé aux avis sur la formulation des politiques par les bureaux hors Siège dans des domaines tels que l'accès universel à l'information et au savoir, la législation relative aux médias, la liberté de la presse ainsi que l'indépendance et le pluralisme des médias. L'amélioration de l'impact de la communication et de l'information sur le développement durable, en particulier dans le cadre des processus communs par pays des Nations Unies, a été un autre élément capital.

Activités intersectorielles

62. L'intersectorialité a constitué un élément stratégique du grand programme V, des efforts importants ayant été fournis pour développer l'alphabétisation, la formation des enseignants et l'éducation de qualité dans le cadre de l'Education pour tous (EPT), en coopération avec le grand programme I et les instituts de l'UNESCO ; pour élargir l'accès à l'information scientifique grâce aux médias et aux TIC, en collaboration avec les grands programmes II et III ; pour développer l'utilisation des TIC dans l'éducation, la science et la culture ; et, conjointement avec le grand programme V, pour améliorer la contribution des médias au dialogue entre les cultures. La coopération intersectorielle a été encore renforcée par la mise en œuvre des 15 projets relatifs au thème transversal supervisé par CI sur « La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir ». Les résultats obtenus par certains projets montrent à l'évidence le rôle que peuvent jouer les TIC comme principal instrument pour l'offre d'information et de services dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO et comme catalyseurs du développement et du changement social.

Participation aux processus communs par pays des Nations Unies

63. La dixième Table ronde interinstitutions des Nations Unies sur la communication au service du développement, accueillie par l'UNESCO à Addis-Abeba en février 2007, a été une étape importante dans l'élaboration d'une « approche commune du système des Nations Unies pour mettre la communication au service du développement afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement ». L'approche utilisée pour intégrer les principes et méthodologies de la communication au service du développement dans la planification, l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes contribuera à terme à améliorer la cohérence et la coordination de l'action des organismes des Nations Unies au niveau des pays.

Partenariats

64. Créer des partenariats et mieux harmoniser les efforts des donateurs et des institutions multilatérales pour relever les défis du développement dans le domaine des TIC sont restés des priorités. Les efforts fournis ont permis d'accroître les synergies avec l'Alliance mondiale TIC et développement, le Partenariat mondial pour le savoir et des initiatives régionales telles que l'UA/Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Ils ont aussi contribué à

renforcer les propres mécanismes de coopération intergouvernementale de l'Organisation, à savoir le Programme international pour le développement de la communication (PIDC) et le Programme Information pour tous (PIPT).

65. La collaboration avec la société civile, le secteur privé, en particulier l'industrie des TI, les organisations non gouvernementales, les associations professionnelles et les grandes institutions oeuvrant dans les domaines de la communication et de l'information a également été renforcée, ce qui a permis de créer un certain nombre de nouveaux partenariats et alliances et de mieux hiérarchiser les activités. La coopération avec des ONG internationales et régionales et avec des organisations professionnelles est restée une caractéristique importante de l'action de l'Organisation, notamment en ce qui concerne la promotion de la liberté d'expression ainsi que de l'indépendance et du pluralisme des médias. L'élaboration d'une approche holistique visant à renforcer les partenariats de l'UNESCO pour contribuer à la reconstruction de médias indépendants et pluralistes dans les pays sortant d'un conflit a été une réalisation particulièrement importante.

Sous-programmes

Sous-programme V.1.1 - Créer un environnement propice à la promotion de la liberté d'expression et de l'accès universel

66. On s'est efforcé de favoriser la liberté d'expression et l'accès universel à l'information et à la connaissance en les considérant comme des objectifs interdépendants qui revêtent une importance stratégique pour l'édification de sociétés du savoir. Des activités ont contribué à promouvoir le rôle de médias, y compris des nouveaux médias, comme plates-formes de dialogue dans un cadre de gouvernance démocratique. La célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse (le 3 mai) et les résultats des conférences internationales sur les thèmes « Développement des médias et élimination de la pauvreté » et « Liberté de la presse, sécurité des journalistes et impunité » tenues à cette occasion à Colombo (2006) et Medellín (2007) ont joué un rôle important de sensibilisation de l'opinion publique à la question de la liberté de la presse, au même titre que la remise du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano.

67. L'UNESCO a contribué à créer un partenariat stratégique international destiné à réduire la fracture numérique et à élaborer des stratégies propres à favoriser l'accès universel, notamment en axant ses efforts sur l'application des résultats du SMSI. Dans le cadre du Programme Information pour tous (PIPT) et de ses trois priorités stratégiques - initiation à l'information, éthique de l'information et préservation de l'information - des activités visant à promouvoir des politiques et des normes pour sensibiliser l'opinion et suivre les progrès réalisés dans la voie de l'accès universel ont été regroupées, et dans une évaluation du PIPT réalisée en 2006, il a été reconnu que ce dernier était la « clé de voûte de l'UNESCO et du système multilatéral pour faire face aux nouvelles questions que suscitent les TIC au XXI^e siècle » mais une réorientation stratégique du Programme a été demandée.

Réalisations

- Sensibilisation des décideurs, des professionnels des médias et de l'opinion publique à l'importance de la liberté de la presse, de la liberté d'expression et de la sécurité des journalistes grâce à la Journée mondiale de la liberté de la presse, à des conférences internationales, à des mécanismes régionaux et locaux de surveillance des violations de la liberté de la presse et au Prix mondial de la liberté de la presse.
- Mise à disposition d'une expertise technique sur la législation relative aux médias et les cadres réglementaires pour la radiodiffusion de service public au moyen de publications et de services consultatifs à 20 États membres.

- Clarification et renforcement du rôle de chef de file de l'UNESCO dans la mise en œuvre des résultats du SMSI - y compris facilitation de la mise en œuvre de six grandes orientations dans ses domaines de compétence.
- Meilleure compréhension par les responsables des politiques et les décideurs des défis éthiques des nouvelles sociétés du savoir au moyen de publications et de consultations régionales.

Défis/leçons tirées

- Sensibiliser les autorités nationales à la nécessité d'adapter la législation sur la liberté de l'information et la liberté d'expression et de traiter de la liberté de la presse dans le cyberspace.
- Promouvoir la responsabilité des médias et l'application de normes éthiques, et créer les conditions propices à des médias libres, indépendants et pluralistes.
- Associer plus activement les États membres et autres parties prenantes au PIPT en passant en revue sa mission, son plan stratégique et ses domaines prioritaires et en tenant compte des considérations financières et du rôle des comités nationaux pour le PIPT.

Sous-programme V.1.2 - Favoriser l'accès des communautés et la diversité des contenus

68. Les besoins en matière de renforcement des capacités des professionnels de la communication et de l'information et des établissements de formation correspondants ont été essentiellement abordés par la formation de formateurs, la mise en réseau d'établissements et l'élaboration de programmes à mener en collaboration. Les activités ont porté sur la formation d'éducateurs de pays en développement à l'apprentissage électronique et sur l'établissement de partenariats pour former la génération suivante de professionnels des TIC. La formation a également été axée sur la radiotélévision de service public en tant que fournisseur de contenus de qualité sur de grandes questions de développement et de société.

69. Le développement d'infrastructures, y compris les bibliothèques, les archives, les centres multimédia communautaires (CMC) et les fournisseurs de services d'information ainsi que la fourniture d'outils de traitement de l'information sont aussi à citer comme axe d'action. Des progrès significatifs ont été accomplis grâce au programme de CMC qui offre un instrument efficace d'éradication de la pauvreté et de développement durable, de gouvernance, d'inclusion sociale et de démocratie participative.

70. Parmi les principaux faits nouveaux concernant la création et la préservation de contenus divers on peut citer le lancement d'une plate-forme en ligne pour un contenu ouvert en matière d'éducation non formelle. Le programme Mémoire du monde a continué à se développer en tant que cadre de référence international pour la préservation de l'information. Quant au lancement de la Bibliothèque numérique mondiale, il rendra mondialement accessibles d'importantes collections de toutes les cultures et accroîtra la présence de nouvelles langues sur l'Internet et, de ce fait, leur représentation numérique dans le cyberspace comme l'a demandé le SMSI.

Réalisations

- Les moyens institutionnels et professionnels des établissements de formation à la communication et des services de radiodiffusion, y compris en ce qui concerne les mesures de sécurité de base et la communication relative au VIH et au sida, ont été renforcés et plus de 1 200 professionnels des médias, dont 30 % de femmes, ont été formés ; neuf établissements régionaux de formation ont bénéficié d'un soutien.

- En répertoriant 96 établissements de formation africains aux médias et au journalisme, une base de données, des critères et des indicateurs permettant de définir des centres d'excellence potentiels ont été élaborés et des programmes modèles d'enseignement du journalisme, lancés.
- Des directives sur les meilleures pratiques en matière de législation et de cadres réglementaires pour la RSP (radiotélévision de service public) ont été publiées et des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation ont été menées ensuite.
- Plus de 130 centres multimédia communautaires (CMC) et radios communautaires pilotes ont été créés ou modernisés dans 32 pays et 950 volontaires communautaires, employés des CMC et dirigeants locaux, ont été formés, y compris dans le cadre d'initiatives de renforcement au Cameroun, au Mali, au Mozambique et au Sénégal.
- Plus de 16 000 demandes d'outils de traitement de l'information (CDS/ISIS, Greenstone et Adams) ont été satisfaites et des spécialistes de l'information ont été formés à l'utilisation de logiciels.
- 39 nouvelles inscriptions au Registre de la Mémoire du monde ont été effectuées et les capacités humaines et institutionnelles de sauvegarde du patrimoine analogique et numérique ont été accrues.
- Des productions audiovisuelles de qualité de plus de 80 pays en développement et des modules de formation au contenu audiovisuel ont bénéficié d'un appui et ont été produits et distribués par le biais de la Plate-forme audiovisuelle de l'UNESCO qui a été élargie à 4 000 utilisateurs.

Défis/leçons tirées

- Assurer une coopération internationale à long terme pour soutenir les établissements de formation et développer une masse critique de manuels et de matériels de formation dans les langues locales.
- Développer des environnements plus propices et des stratégies plus claires pour la mise en place des CMC qui figurent parmi les modèles d'accès communautaire les plus efficaces, sont essentiellement axés sur la participation accrue des femmes et tirent parti de synergies intersectorielles avec d'autres initiatives de l'UNESCO dans le domaine des médias communautaires tels que les centres d'apprentissage communautaires.

Sous-programme V.2.1 - Favoriser le développement des médias

71. Un des principaux buts du programme consistait à renforcer les capacités des médias des Etats membres et à accroître l'impact de la communication et de l'information sur le développement communautaire en encourageant la participation des citoyens aux médias, principalement dans le cadre du Programme international pour le développement de la communication (PIDC), qui apporte un soutien au développement de médias indépendants et pluralistes, au pluralisme des médias et au renforcement des capacités des professionnels des médias.

72. Dans les zones qui ont été frappées par un conflit ou une catastrophe, l'UNESCO a renforcé sa méthodologie globale d'aide au développement des médias. Un système souple de collaboration a été établi avec les principaux organismes des Nations Unies actifs dans ce domaine (Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies et PNUD) ainsi qu'avec les organisations œuvrant pour le développement des médias et la liberté de la presse, ce qui a permis à l'UNESCO d'être active dans de nombreux pays en dépit de ses ressources limitées. L'application croissante du modèle triangulaire Sud-Sud-Nord de renforcement des capacités est le fait le plus nouveau, très positif, qui est intervenu dans ce domaine. Dans

l'ensemble, l'action de l'Organisation a favorisé le rôle que les médias peuvent jouer pour assurer la paix, en particulier grâce à une initiative spéciale lancée en janvier 2007 avec la Conférence sur le pouvoir de la paix tenue à Bali (Indonésie), qui a exploré le potentiel des TIC pour promouvoir la tolérance et la compréhension mutuelle et contribuer ainsi au dialogue et à la paix.

Réalisations

- Le rôle de l'UNESCO comme facilitateur majeur de la coopération internationale dans le domaine du développement des médias a été efficacement renforcé grâce à son Programme ordinaire et au PIDC et 115 projets de développement des médias ont été mis en œuvre dans 80 pays pour une somme totale de 2 750 000 dollars.
- Des indicateurs de développement des médias et des indicateurs permettant de définir l'excellence en matière de formation aux médias ont été élaborés en tant que base d'une collaboration interinstitutions dans le cadre du PNUAD et d'autres processus de programmation commune par pays.
- Le rôle des médias dans les processus de renforcement de la paix et de réconciliation a été renforcé en développant le dialogue avec des professionnels des médias de parties à un conflit et en établissant des programmes communs d'échange de productions.
- Une aide a été apportée aux médias dans les situations de conflit ouvert et d'après-conflit en Afghanistan, en Iraq, au Libéria, au Népal, en Ouganda, dans la République centrafricaine, dans la République démocratique du Congo, en Somalie et au Soudan.
- Le cadre de la création du réseau Le pouvoir de la paix a été établi afin d'utiliser les nouveaux outils médiatiques pour renforcer la libre expression culturelle ainsi que la compréhension et la tolérance mutuelles.
- L'échange de nouvelles et les réseaux de coproduction ont été développés et renforcés entre médias et professionnels (Europe de l'Est, pays lusophones d'Afrique).

Défis/leçons tirées

- Continuer à assurer un financement complémentaire effectif d'activités et de projets grâce à des fonds du Programme ordinaire et à des fonds extrabudgétaires.
- Créer une capacité locale durable en tant que facteur essentiel d'un bon développement des médias dans les situations d'après-conflit et de la reconstruction d'un paysage médiatique indépendant et pluraliste dans les situations d'après-conflit et faire en sorte que l'UNESCO reste associée aux activités de renforcement de la paix à partir du tout début de l'assistance internationale.

Sous-programme V.2.2 - Promouvoir l'utilisation des TIC à des fins éducatives, scientifiques et culturelles

73. À mesure que l'impact des TIC sur l'enseignement et l'apprentissage s'accroît, offrant des possibilités de développer les processus et les systèmes traditionnels d'éducation des actions ont été entreprises pour renforcer l'alphabétisation, la formation des enseignants et une éducation de qualité à tous les niveaux en recourant aux médias et aux TIC et en apportant des solutions novatrices au problème de l'intégration des TIC dans l'enseignement et l'apprentissage.

74. En utilisant des solutions à code source libre pour les systèmes de gestion de l'apprentissage, en mettant en place des portails contenant des ressources pédagogiques accessibles à tous et en évaluant la possibilité d'utiliser des didacticiels libres, l'UNESCO a facilité la mise au point et la disponibilité de contenus et de ressources d'enseignement en ligne de qualité dans les langues locales ; elle s'est notamment efforcée de promouvoir les services éducatifs

électroniques de qualité, les universités ouvertes et virtuelles, les bibliothèques numériques d'objets d'apprentissage, et de développer l'utilisation de solutions viables utilisant les logiciels libres et gratuits dans l'éducation. L'absence criante de contenus scientifiques de qualité dans les médias et sur l'Internet continuant à freiner l'accès au savoir dans de nombreuses régions du monde, l'action a essentiellement visé à élargir l'accès à l'information scientifique et technologique grâce aux médias et aux TIC.

Réalisations

- Établissement grâce à une collaboration entre l'UNESCO et des partenaires clés du secteur privé d'un ensemble complet de normes relatives aux compétences des enseignants en matière de TIC.
- Lancement du projet Miftaah qui vise à développer et diffuser des logiciels libres et gratuits dans la région arabe et établissement d'un portail universitaire fondé sur le système Moodle dans trois universités d'Asie centrale.
- Acquisition de 46 documentaires scientifiques grâce à un partenariat UNESCO-BBC World Trust et distribution de ces documentaires aux services nationaux de radiotélévision de 41 pays d'Afrique et de 9 pays d'Asie.
- Détermination des besoins des journalistes scientifiques en formation, préparation de plans d'études en journalisme scientifique dans le cadre des programmes modèles d'enseignement du journalisme et renforcement des capacités en matière de journalisme scientifique de formateurs médias et de journalistes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

Défis/leçons tirées

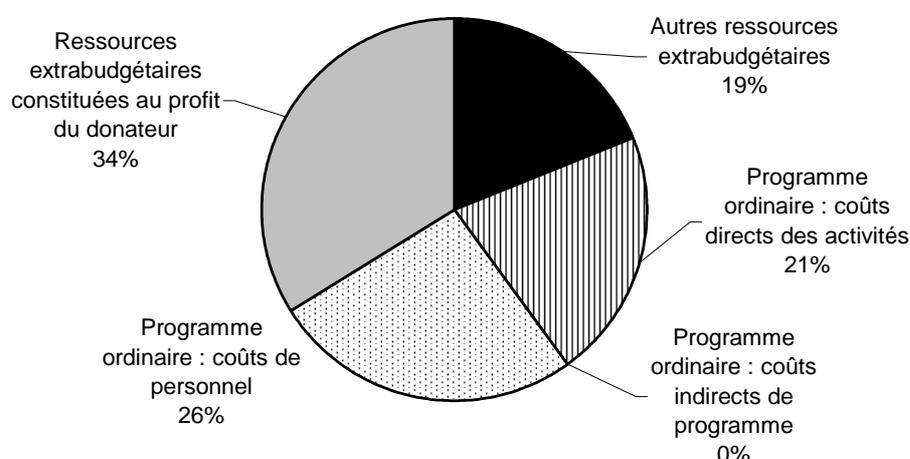
- Assurer la disponibilité et la mise en réseau de journalistes scientifiques professionnels formés et de ressources financières et humaines suffisantes pour la production locale de documentaires scientifiques.
- Nécessité de services de radiotélévision financés par l'État pour que la communication scientifique soit traitée comme une mission de service public.

Ressources

75. Dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats, les ressources suivantes ont été utilisées pour le grand programme V :

- Budget du Programme ordinaire : 32 955 dollars
- Fonds extrabudgétaires : 36 446 dollars
- Personnel : 88 postes établis dont 63 postes du cadre organique, parmi lesquels 12 administrateurs nationaux (NPO) affectés hors Siège (à l'exception du personnel travaillant dans des centres de catégorie 2 affiliés à l'UNESCO).

**Répartition des dépenses totales
GP V - Communication et information**



Conclusions et leçons pour l'avenir

76. Les résultats obtenus au cours de l'exercice ont contribué à promouvoir davantage la libre circulation des idées et l'accès universel à l'information tout en favorisant l'expression du pluralisme et de la diversité culturelle dans les médias et les réseaux d'information et en améliorant l'accès de tous à ces derniers. Parmi les leçons tirées, on retiendra la nécessité de continuer à mettre en relation les campagnes de sensibilisation en amont, par exemple en faveur de la liberté d'expression et de la maîtrise de l'information, et des initiatives concrètes en matière de renforcement des capacités, de préférence au niveau institutionnel. Autres enseignements à tirer : l'importance de s'appuyer sur des instruments universellement admis comme la Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace (2003) et la Charte sur la conservation du patrimoine numérique (2003) pour élaborer des stratégies visant à améliorer l'accès universel et la préservation.

77. Les approches multidisciplinaires et la coopération intersectorielle sont également essentielles pour mettre davantage la communication et l'information au service du développement et construire des sociétés du savoir, conformément aux recommandations du Rapport mondial de l'UNESCO. Un des principaux défis pour le Secteur de la communication et de l'information et pour l'UNESCO dans son ensemble consistera à remplir leur mission en tenant compte de la mise en œuvre des résultats du SMSI.

GP V - Exemples de principales réalisations et de défis majeurs dans l'exercice de chacune des cinq fonctions de l'UNESCO		
Laboratoire d'idées	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> La situation et la contribution proactives de l'UNESCO ainsi que le renforcement de la coopération avec des partenaires tels que la Commission européenne et le Centre d'échange d'information de Göteborg ont permis de promouvoir et de développer l'éducation aux médias. « Le pouvoir de la paix » est une initiative qui a été lancée pour étudier dans quelle mesure les médias et les TIC pouvaient promouvoir la tolérance et la compréhension mutuelle et contribuer ainsi au dialogue et à la paix.
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> La maîtrise des médias est très rudimentaire dans la plupart des pays en développement : l'introduire dans les programmes scolaires exigerait des stratégies appropriées de formation des enseignants. L'initiative « Le pouvoir de la paix » exige des stratégies multidimensionnelles, un appui multipartenaires et un financement à grande échelle.
Organisme normatif	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> La collaboration entre l'UNESCO et d'importants partenaires du secteur privé a permis de définir des critères pour les compétences des enseignants dans le domaine des TIC dont on attend un effet global sur les méthodes de formation pédagogique après examen/validation par des experts.
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> Les partenariats stratégiques avec d'importants acteurs du secteur privé ont considérablement accru la capacité de mise en œuvre dans les États membres et la capacité d'agir sur les pratiques du secteur privé. Toutefois, celles-ci exigent des modalités nouvelles et innovantes en ce qui concerne la gestion des partenariats avec le secteur privé et des fonds extrabudgétaires.
Centre d'échange d'information	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> Comme de graves violations du droit à la liberté d'expression et à la liberté de la presse continuent d'être commises dans le monde entier, l'Échange international de la liberté d'expression (IFEX), créé en 1992 avec l'appui et le financement initial de plusieurs organisations, dont l'UNESCO par l'intermédiaire de son PIDC, est apparu comme une force puissante et croissante qui apporte une réponse rapide, mondiale et coordonnée à ces violations. Avec ses 81 organisations appartenant à toutes les régions géographiques, l'IFEX réunit une communauté mondiale extrêmement diversifiée et engagée. Le Réseau d'alerte et d'intervention en est un élément central.
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> Les défis consistent notamment à entretenir des relations avec les principales organisations et à appuyer et renforcer celles qui sont récentes et qui luttent pour la liberté d'expression dans toutes les régions du monde.
Organisme de développement des capacités dans les États membres	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> Plus de 1 200 professionnels des médias ont été formés avec d'importants partenaires ; l'UNESCO a mis au point une carte unique de 96 établissements africains de formation aux médias/au journalisme, une base de données et une série de critères et d'indicateurs consensuels permettant de définir les centres d'excellence potentiels parmi ces établissements, et a élaboré un cursus type pour les études de journalisme.
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> Il pourrait exister de multiples possibilités de mise en réseau et d'autres activités utiles, par exemple des programmes de coopération, l'élaboration de programmes d'études et de manuels scolaires et des échanges. Créer un système d'assurance qualité pour le développement des médias et la formation dans ce domaine est un défi important.

Catalyseur de la coopération internationale	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Dans la résolution adoptée à l'initiative de l'UNESCO à la dixième Table ronde interinstitutions des Nations Unies sur la communication au service du développement, il a été convenu que les organismes des Nations Unies assureraient la promotion et le renforcement d'une « approche commune du système des Nations Unies pour mettre la communication pour le développement au service de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement » et intégreraient les principes et méthodologies de la communication pour le développement dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et les prendraient en compte dans les principes directeurs du BCP/PNUAD ; l'engagement a été pris d'améliorer la cohérence et la coordination de la communication pour le développement au niveau des pays.
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Le défi consiste à continuer de construire et de consolider la position et le rôle de l'UNESCO dans le domaine des médias, à renforcer les partenariats avec les principales parties prenantes, à internaliser les processus de communication pour le développement dans les équipes de pays des Nations Unies et à créer un mécanisme permanent de coordination aux sièges des organisations.

Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

78. L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) a été créé en novembre 1999 pour favoriser l'émergence, aux niveaux tant national qu'international, d'une culture visant à donner aux politiques un fondement factuel, par la collecte et l'utilisation de données de haute qualité et à jour concernant l'éducation, la science et la technologie, la culture et la communication. En 2006-2007, l'ISU a fait l'objet d'une évaluation externe venue à point nommé et qui s'est révélée extrêmement positive. L'évaluation a confirmé l'intérêt du programme de travail de l'ISU et la grande qualité de ses activités et de ses résultats. Elle a par ailleurs fourni des indications indispensables sur les moyens d'améliorer le fonctionnement de l'Institut.

Réalisations

- Sur la base de cette évaluation et de consultations avec les parties prenantes, l'ISU a mis en œuvre une série d'initiatives élaborées en interne en 2006-2007. Il s'est agi notamment de centraliser toutes les activités de traitement des données à l'intérieur d'une seule Unité. Cette rationalisation permet à l'ISU de réaliser des gains d'efficacité considérables en introduisant plus de normalisation et d'automatisation dans la collecte et la vérification des données dans tous les secteurs du programme.
- Par conséquent, l'ISU a été en mesure de consacrer davantage de ressources à l'amélioration de la qualité des données. La section chargée des acquis scolaires a été renforcée en vue d'améliorer la pertinence, la comparabilité, la ponctualité et l'exhaustivité des indicateurs de l'éducation. Ainsi, les données de l'ISU sont analysées par rapport à toute une série de sources de données afin d'améliorer leur cohérence et leur fiabilité.
- L'accent ainsi mis sur la qualité des données a également conduit l'ISU à rechercher une plus grande régionalisation dans les secteurs clés du programme. Le personnel de l'éducation est chargé de régions et de groupes de pays spécifiques et entretient désormais des liens directs avec les conseillers régionaux de l'ISU dans les unités hors Siège dans le but de nouer des relations plus étroites avec les producteurs et les utilisateurs de données à l'échelon national et de fournir des données plus pertinentes.
- L'ISU s'efforce donc de développer son réseau de conseillers régionaux, notamment en assurant un financement pour les États arabes avec une équipe basée au Bureau régional de l'UNESCO à Beyrouth. Cette proposition est considérée comme prioritaire compte tenu de la

demande croissante dans la région en matière d'aide statistique et de données de meilleure qualité.

- De même, en réponse aux problèmes soulevés par l'évaluation, l'ISU a adopté une nouvelle approche pour exécuter des projets de renforcement des capacités statistiques (RCS). L'Institut a également entamé la phase d'achèvement d'un grand programme de RCS mené dans 11 pays et financé par la Commission européenne. En outre, des évaluations des besoins détaillées ont été réalisées dans 15 pays et plusieurs outils ont été mis au point pour suivre les progrès accomplis en termes de renforcement des capacités statistiques et de qualité des données.
- Une nouvelle approche, axée sur le partenariat, a également été adoptée pour le Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (LAMP). Tout en aidant les trois pays pilotes sur six qui ne l'avaient pas encore fait à achever leurs essais sur le terrain, l'ISU collaborera avec un ensemble de partenaires pour développer le programme.
- L'Institut conserve une approche prospective de la qualité des données en mettant au point de nouveaux concepts, méthodes et normes statistiques. Par exemple, grâce au Programme sur les indicateurs de l'éducation dans le monde (IEM), les statisticiens nationaux ont conçu et mené à bien la première enquête internationale sur la situation dans les établissements d'enseignement primaire. En outre, une nouvelle série de rapports permet aux pays du programme IEM de comparer leurs résultats avec ceux des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
- Les données de l'ISU sur l'éducation et l'alphabétisation ont figuré dans des rapports et bases de données internationales tels que le Rapport mondial de suivi sur l'EPT, les Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale), le Rapport mondial sur le développement humain (PNUD), la Situation des enfants dans le monde (UNICEF) et les Objectifs du Millénaire pour le développement.
- Le Recueil de données mondiales sur l'éducation, publication annuelle de l'ISU, a présenté de nouveaux indicateurs concernant la mobilité des étudiants (2006) ainsi qu'une série de statistiques sur le financement de l'éducation (2007).
- Le rapport de l'ISU intitulé Les enseignants et la qualité de l'éducation : suivi des besoins mondiaux pour 2015 (2006), continue de susciter un vif intérêt au sein la communauté internationale. Une base de données spéciale est en cours d'élaboration pour y faire suite.
- Afin d'améliorer la qualité des données sur l'alphabétisation, l'ISU a mis en place un nouveau modèle de prévision, ainsi que des méthodes plus cohérentes.
- Plus de 800 statisticiens et responsables nationaux de la planification des politiques ont été formés à l'utilisation des données à des fins d'élaboration des politiques éducatives grâce à des ateliers régionaux. Dans le domaine des sciences, plus de 200 statisticiens de 67 pays ont été formés à l'utilisation et à la conception d'outils d'enquête internationale.
- En 2006, l'ISU a lancé un projet spécial en vue d'améliorer les statistiques sur le financement de l'éducation dans neuf pays d'Afrique subsaharienne. À la suite de visites de l'ISU sur place, six pays communiquent désormais ces données par eux-mêmes.

Défis/leçons tirées

- Compte tenu des ressources limitées accordées aux domaines autres que l'éducation, l'ISU a souhaité se concentrer sur des ensembles d'indicateurs fondamentaux tout en collaborant étroitement avec les États membres pour veiller à ce que les outils d'enquête internationale reflètent correctement leurs besoins et leur situation. Donner suite à ces activités reste un défi.

B. Programme de participation (PP)

79. La transparence et l'intersectorialité du Programme de participation ont continué de s'améliorer.

Réalisations

- 1 033 requêtes ont été approuvées pour 147 États membres et Membres associés, et 63 pour des organisations internationales non gouvernementales, pour un montant total de 18 312 800 dollars.
- 51 demandes d'aide d'urgence avaient été approuvées pour un montant total de 1 687 200 dollars.
- Un certain nombre de pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE ont répondu positivement à la demande du Directeur général de favoriser les pays les moins avancés en s'abstenant de soumettre des requêtes au titre du Programme de participation. Ces pays sont les suivants : Belgique, Canada, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse. Outre ces pays, l'Inde, qui n'est pas membre de l'OCDE/CAD, a également décidé de s'abstenir en faveur des PMA, des pays en développement et des pays en transition.

Défis/leçons tirées

- Accélérer les procédures d'examen et d'approbation des demandes au titre du Programme de participation.

C. Services liés au programme

Coordination de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)

80. Le Département Afrique a veillé à la prise en compte, dans les domaines de compétence de l'UNESCO, des besoins de développement nationaux des États membres d'Afrique et des priorités du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), ainsi qu'à la réalisation des objectifs de programme arrêtés par les organes directeurs en ce qui concerne l'Afrique.

81. Grâce à son rôle d'impulsion, de coordination et de suivi de l'action en faveur de l'Afrique, le Département a contribué à une meilleure intégration des activités de l'UNESCO en faveur de l'Afrique, au renforcement de l'exécution du programme de l'UNESCO dans la région, à une coopération resserrée entre l'Organisation et ses États membres africains, et enfin à l'avènement de l'Afrique comme une priorité majeure pour l'Organisation, comme reflété dans la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4) et dans le Programme et budget approuvés pour 2008-2009 (34 C/5). Dans le développement comme dans l'exécution du programme de l'UNESCO dans la région, le Département a plaidé pour l'approche dite des « cercles concentriques » axée sur les communautés économiques sous-régionales comme piliers de l'intégration, conformément aux exigences d'intégration régionale exprimées par l'Union africaine.

82. Le Département a en outre facilité l'établissement d'un partenariat stratégique avec l'Union africaine dans la mise en œuvre de ses programmes liés aux domaines de compétence de l'Organisation. Il en est ainsi de la mise en œuvre des plans d'action de l'UA/NEPAD relatifs (i) à la 2^e Décennie africaine de l'éducation, (ii) au développement scientifique et technologique de l'Afrique, (iii) aux langues africaines, et (iv) aux industries culturelles et au fonds pour le patrimoine mondial en Afrique.

Réalisations

- Coopération avec les États membres africains renforcée, y compris aux niveaux régional et sous-régional, notamment à l'occasion des 10 visites effectuées par le Directeur général dans la région et de rencontres régulières avec les autorités africaines.
- Relations plus étroites établies avec les délégations permanentes auprès de l'UNESCO (notamment le Groupe Afrique) et nos partenaires institutionnels d'Afrique, grâce à l'organisation régulière de réunions d'information thématiques ou sectorielles.
- Recommandations du FOSRASUN (Forum des organisations régionales et sous-régionales africaines pour le soutien de la coopération entre l'UNESCO et le NEPAD) et du Comité de l'UNESCO pour le NEPAD mises en œuvre, contribuant à faire de l'UNESCO une partenaire privilégiée de l'Union africaine dans la mise en œuvre de ses programmes liés aux domaines de compétence de l'Organisation.

Défis/leçons tirées

- Conforter l'intersectorialité comme approche dans le développement et la mise en œuvre des initiatives de l'Organisation visant l'Afrique.

Programme de bourses

83. Les bourses UNESCO continuent de générer une forte demande.

Réalisations

- Au cours du dernier exercice biennal, l'UNESCO a accordé 336 bourses de courte durée dans des domaines étroitement liés à ses actions prioritaires et objectifs stratégiques, au titre des programmes ordinaire et extrabudgétaire, pour une valeur totale de 4 975 140 dollars, dont 271 bourses accordées grâce à des arrangements de partage des coûts avec les donateurs et des fonds-en-dépôt.
- La coordination avec les autres institutions du système des Nations Unies s'est améliorée, permettant ainsi d'harmoniser les politiques et normes d'administration des bourses et de mettre en commun des informations sur les bonnes pratiques.

Défis/leçons tirées

- L'une des principales difficultés consiste à accroître le nombre de candidatures féminines proposées par les États membres, en particulier dans la région Afrique.
- L'UNESCO devrait être régulièrement représentée à la réunion biennale des fonctionnaires chargés des bourses de l'ONU.

Bureau de l'information du public (BPI)

84. BPI a la tâche de diffuser auprès du grand public les informations relatives à l'UNESCO, ce dont il s'acquitte par des contacts directs avec les médias du monde entier. Le plan de communication intégré (Siège et hors Siège) ébauché en 2006-2007 a permis de mieux définir, en amont, les actions d'information les plus appropriées en phase avec les priorités programmatiques et, en aval, d'améliorer les produits d'information par l'élaboration de standards de qualité et la mise en place de services d'appui aux secteurs.

Réalisations

- Rationalisation de la fonction de communication et extension de la visibilité de l'Organisation par l'adoption de nouvelles méthodes de travail, l'utilisation de nouveaux systèmes de communication et l'exploitation systématique des partenariats conclus par l'Organisation comme vecteurs de l'image de l'UNESCO (de son nom et de son emblème), résultant en :
 - un doublement du nombre d'articles consacrés à l'UNESCO dans la presse internationale (112 968 articles en 2007) ;
 - un nombre croissant d'émissions radio et TV ; et
 - un doublement en deux ans de l'audience du portail Internet avec des pointes de fréquentation de plus de 7 millions de visiteurs mensuels.
- Développement d'indicateurs de performance pour la presse, la TV et le Web afin d'objectiver le concept de « visibilité » de l'Organisation et de suivre son évolution.
- Nouvelle politique de publications amorcée, embrassant désormais les publications payantes et les publications gratuites soumises dorénavant à une programmation conjointe et à des critères de qualité comparables.
- Passage de la version papier du « Courrier de l'UNESCO » à sa version en ligne publiée mensuellement dans les six langues officielles de l'Organisation (avec plus de 22 000 abonnés).
- Nouveaux outils de communication interne, dont la pertinence et l'efficacité ont été démontrées par des enquêtes menées auprès des utilisateurs, mis en place : calendrier intégré des événements, bulletins UNESCOCOMMUNICATION (266 numéros produits et envoyés par e-mail), séances d'information/débat hebdomadaires « 60 minutes » (plus de 100 séances).

Défis/leçons tirées

- Mise en place, dans chaque secteur de programme, d'un pôle de compétence en matière d'information et de communication qui assurerait le relais avec BPI afin de garantir le suivi de la programmation et exercer un contrôle de qualité sur la base des standards développés pour l'ensemble de l'Organisation.
- Affiner les indicateurs de performance pour obtenir des analyses plus fines sur la notoriété de l'Organisation et la compréhension de son action auprès d'audiences représentatives, avec comme facteur limitant le coût élevé des études qui seraient nécessaires.
- Développement du multilinguisme des contenus comme facteur clé pour atteindre des publics plus larges.

Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme (BSP)

85. Le Bureau de la planification stratégique (BSP) a poursuivi l'amélioration et la réforme des politiques de programmation de l'UNESCO, entre autres dans le cadre de l'élaboration des documents 34 C/4 et 34 C/5, qui visent à la cohérence de l'action de l'Organisation en associant tous ses secteurs de programme, en accentuant la dimension intersectorielle et en concentrant davantage les programmes, tout en appliquant de façon systématique les méthodes de RBM. En outre, BSP a renforcé son suivi de la mise en œuvre du programme, en particulier au moyen des documents EX/4 et C/3.

86. BSP a intensifié la participation de l'Organisation à tous les mécanismes de coordination interinstitutions relatifs aux programmes tels que le CCS et le GNUD et leurs organes subsidiaires,

dans le contexte de la réforme des Nations Unies et du processus « Unis dans l'action », qui entend renforcer la cohérence du système des Nations Unies et promouvoir l'intégration des questions relatives aux femmes. BSP a pris une part active à la formulation des positions de l'UNESCO, a fourni un appui aux huit pays pilotes, a géré le décaissement de fonds au titre du programme de l'UNESCO pour faciliter la participation des bureaux hors Siège à la programmation commune par pays, a établi un site Internet spécifique et lancé et coordonné la préparation des documents de programmation par pays de l'UNESCO (UCPD). BSP a également dispensé une formation intensive sur la réforme des Nations Unies ainsi que sur le processus de programmation au niveau des pays, en favorisant l'articulation entre la réforme et les méthodes de RBM et de suivi de l'exécution du programme de l'UNESCO grâce à SISTER.

87. Dans le domaine de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, qui constitue l'une des deux priorités globales du 34 C/4, BSP a continué de (i) perfectionner les politiques et programmes de l'UNESCO, (ii) renforcer les capacités de l'UNESCO, (iii) accroître la visibilité de l'UNESCO au sein du système des Nations Unies et parmi les autres organisations intergouvernementales, (iv) contribuer à la coopération et à la cohérence interinstitutions, (v) proposer une formation à l'intégration de la problématique hommes/femmes au Siège, dans les bureaux hors Siège et les commissions nationales, (vi) renforcer le soutien politique pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes aux niveaux national, régional et mondial.

88. Enfin, BSP a appuyé l'intégration des questions relatives à la culture de la paix et aux jeunes dans l'ensemble des programmes de l'UNESCO, ainsi que les activités consacrées au dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples.

Réalisations

- Élaboration et mise au point du projet de 34 C/4 et du projet de 34 C/5 ainsi que des quatre rapports statutaires (documents EX/4 Partie I, C/3) sur l'exécution du programme approuvé.
- Publication des premières séries de documents de programmation par pays de l'UNESCO (UCPD).
- Élaboration des documents stratégiques de l'UNESCO sur le processus de réforme des Nations Unies, notamment sur les questions d'égalité entre les sexes, ainsi que sur des thèmes spéciaux tels que la stratégie de l'UNESCO sur le changement climatique, et des documents destinés aux débats thématiques du Conseil exécutif.
- Organisation d'ateliers de formation/encadrement approfondis à l'intention du personnel du Siège et des unités hors Siège sur la RBM et la formulation des résultats, la réforme des Nations Unies, la programmation commune par pays, l'accent étant mis en particulier sur le PNUAD (202 membres du personnel formés dans le cadre de sept ateliers régionaux, sous-régionaux ou nationaux), et l'intégration des questions relatives aux femmes (250 participants) ainsi que la formulation de principes directeurs correspondants (tels que les *Guiding Principles on Results-Based Programming, Management and Monitoring (RBM) at UNESCO*, récemment publiés).
- Gestion de SISTER dans le cadre du Bureau du Conseil, et formation dispensée au personnel du Siège et des unités hors Siège.
- Intégration plus systématique des questions d'égalité des sexes dans les documents stratégiques de l'UNESCO par suite d'une formation ciblée.
- Mise en place d'un partenariat public-privé novateur avec le Women Tennis Association Tour (Association professionnelle du tennis féminin - WTA) de Sony Ericsson.

- Promotion du leadership des femmes dans des manifestations internationales, telles que la Conférence internationale sur le leadership des femmes pour le développement durable (Israël, novembre 2007).
- Promotion et coordination de l'approche intersectorielle du dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples, notamment l'implication de multiples parties prenantes et la problématique hommes/femmes, l'accent étant mis sur les approches régionales telles que les sommets annuels des présidents de l'Europe du Sud-Est ou une conférence régionale africaine.
- Apport de ressources pour le partenariat public-privé UNESCO-Daimler « Mondialogo » visant à promouvoir le dialogue entre les élèves d'horizons culturels divers, grâce à un financement extrabudgétaire jusqu'à la fin 2009.
- Coordination de la contribution intersectorielle de l'UNESCO à l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme (Nations Unies).
- Sensibilisation à la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010) et coordination des rapports mondiaux d'étape à l'Assemblée générale des Nations Unies sur la mise en œuvre du Programme d'action pour une culture de la paix ; intégration des dimensions consolidation de la paix dans les orientations et le matériel de formation du DOMP (Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies).
- Coordination des contributions de l'UNESCO à la mise en œuvre du Programme d'action pour les PMA et organisation, conjointement avec le Secteur de l'éducation, d'une réunion des ministres de l'éducation des pays les moins avancés débouchant sur la définition des besoins prioritaires.
- Promotion, intégration dans les programmes et suivi des problématiques relatives à la jeunesse, notamment la fourniture d'outils concrets et l'organisation de cinq sessions de formation pour le personnel au Siège et dans les régions des États arabes, de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Défis/leçons tirées

- Intensification de l'approche intersectorielle.
- Application systématique et cohérente de la RBM avec des résultats bien formulés et mesurables.
- Amélioration du suivi et mesures correctives prises en temps voulu.
- Nécessité impérieuse d'une formation adéquate sur l'insertion dans les efforts du système des Nations Unies, pour renforcer la cohérence de l'action au niveau des pays et améliorer la qualité des prestations de l'UNESCO et les délais d'intervention.
- Importance d'une implication suivie dans le processus de réforme des Nations Unies en vue d'une formulation proactive des cadres stratégiques, des tâches et des modalités d'action.
- L'intégration plus poussée de l'égalité des sexes dans les principaux documents de programmation doit aller de pair avec la définition d'activités concrètes dans le Plan d'action pour l'égalité des sexes, en cours de préparation, et doit attirer une masse critique de ressources pour que les objectifs puissent être atteints.

Élaboration du budget et suivi de son exécution (BB)

89. Le Bureau du budget a donné des avis au Directeur général et fait la liaison pour les questions budgétaires avec divers secteurs, bureaux, offices et instituts ainsi qu'avec les Etats membres et d'autres organismes et entités des Nations Unies comme le Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM) du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS).

Réalisations

- Budget géré conformément aux plans de travail approuvés, y compris la préparation de rapports de suivi périodiques pour le Directeur général, le Collège des ADG, le Comité du budget et des finances (CBF) et les organes directeurs de l'Organisation.
- Les propositions préliminaires du Directeur général pour le projet de 34 C/5 préparées pour examen et approbation finale par le Conseil exécutif et la Conférence générale.
- Contribution apportée à la conception du nouveau système intégré de gestion de l'information dans le cadre du processus de réforme de l'UNESCO, y compris STEPS et SISTER.
- Intégration des opérations financées par le Programme ordinaire et de celles financées par des fonds extrabudgétaires renforcée.
- Politique de recouvrement des coûts de l'UNESCO mise en œuvre et participation active aux consultations interinstitutions pour mettre en commun et harmoniser les méthodes de recouvrement des coûts.

Défis/leçons tirées

- Il faut continuer à veiller à ce que tous les coûts qui seront à la charge de l'Organisation dans le cadre de la mise en œuvre de projets extrabudgétaires soient dûment budgétisés au titre de ces projets.
- De nouveaux efforts doivent être faits pour adapter les systèmes de planification des ressources (ERP) de l'UNESCO et les technologies de l'information qui s'y rapportent, afin que ces outils servent mieux les besoins de l'Organisation en matière de gestion.

Politique générale et direction

A. Organes directeurs

Secrétariat de la Conférence générale (SCG)

90. Le Secrétariat de la Conférence générale était chargé de la préparation, de la tenue et du suivi de la 34^e session de la Conférence générale (Paris, 16 octobre - 2 novembre 2007). Les principaux services fournis ont été le soutien aux activités du Président de la 33^e session, notamment en ce qui concerne l'exécution des tâches qui lui ont été confiées en vertu de la résolution 33 C/92 (constitution d'un groupe de travail ad hoc chargé d'examiner les relations entre les trois organes de l'UNESCO et appui à ce groupe) ainsi que l'organisation de la session proprement dite. Cela a été fait dans le contexte de fortes contraintes sur les ressources et a exigé des innovations et une rationalisation des opérations de planification logistique et technique, y compris la suppression de certains services et la restriction de la documentation d'avant-session.

Réalisations

- La Conférence générale a, du point de vue technique, tenu sa 34^e session dans de bonnes conditions malgré des contraintes sur les ressources et un nouvel accroissement du nombre de délégués (3 463 délégués de 185 États membres se sont inscrits, dont 279 ministres, vice-ministres et secrétaires d'État, ainsi qu'environ 400 observateurs d'OIG et d'ONG ; la Conférence a également reçu la visite de 9 chefs d'État, de 2 premiers ministres et d'un conjoint de chef d'État).
- La documentation visée par les dispositions relatives à la date limite statutaire a été envoyée à temps.
- Les services d'information des délégués et les moyens mis en place à cet effet ont fait l'objet d'une réorganisation sous la houlette de BPI et l'orientation en matière d'information a été beaucoup améliorée.

Défis/leçons tirées

- Nombreux problèmes d'organisation et brièveté de l'intervalle entre la fin de la session d'automne du Conseil exécutif et le début de la Conférence.
- Difficultés à surmonter du fait de la capacité maximale de la salle plénière (Salle I).
- Conflit entre l'ordre du jour de plus en plus chargé et la durée progressivement plus courte de la session.
- Nombreux événements groupés au cours de la première semaine de la Conférence.
- Existence de problèmes d'organisation concernant les événements qui échappent aux processus de planification de SCG mais constituent pourtant une dimension majeure de la Conférence (tables rondes ministérielles, forums des jeunes, forums sur la société civile, exposition).

Secrétariat du Conseil exécutif (SCX)

91. Le Secrétariat du Conseil exécutif (SCX) a assuré le service des réunions du Conseil exécutif et apporté le soutien nécessaire au suivi de ses décisions, notamment en faisant l'interface entre le Président du Conseil et le Secrétariat. SCX a ainsi accompagné le Conseil exécutif dans ses réflexions sur ses méthodes de travail, en particulier pour assurer le suivi de la résolution 33 C/92 sur les relations entre les trois organes de l'UNESCO.

Réalisations

- Appui technique fourni pour la bonne tenue des sessions du Conseil exécutif et des réunions de ses groupes de travail ad hoc, y compris pendant les intersessions.
- Communication et information à destination des États membres du Conseil et des délégations permanentes améliorée.

Défis/leçons tirées

- Ordres du jour des sessions du Conseil exécutif particulièrement chargés pour un nombre de jours de session inchangé.

B. Direction

Cabinet du Directeur général (ODG)

92. Le Cabinet du Directeur général (ODG) a coordonné l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'Organisation et a contribué au renforcement des relations avec les États membres et le système des Nations Unies ainsi qu'à l'amélioration de la visibilité de l'Organisation.

Réalisations

- Renforcement de la rationalité de l'élaboration des politiques et de la responsabilité collégiale par une amélioration de l'efficacité et de la régularité du Collège des ADG et des réunions de la Direction générale.
- Exercice d'un leadership sur des questions stratégiques clés comme l'examen d'ensemble des grands programmes II et III, l'examen de la décentralisation du réseau hors Siège ; orientations données concernant les prises de position de l'UNESCO et son insertion dans les activités de réforme des Nations Unies.
- Gestion efficace de problèmes politiques de première importance par une amélioration des méthodes de travail avec les secteurs de programme et services centraux.
- Facilitation de l'application par l'Organisation des décisions du Directeur général grâce à une organisation et un suivi efficaces des réunions bilatérales et des visites officielles du Directeur général et par une implication plus directe des organes décentralisés dans l'exécution de ses engagements.
- Meilleure diffusion des messages du Directeur général et de sa position sur des questions politiques de portée mondiale, notamment dans les domaines clés du Programme.

Évaluation et audit (IOS)

93. Le Service d'évaluation et d'audit (IOS) a permis de disposer d'un dispositif unique de contrôle dont les fonctions englobent l'audit interne, l'évaluation, les enquêtes et autres formes d'appui à la gestion. Par ses fonctions et sa structure, IOS est indépendant des principaux dispositifs de contrôle et de reddition de comptes et relève directement du Directeur général.

Réalisations

- Élaboration de propositions en matière de gestion des risques, y compris d'un plan d'action, d'une politique de gestion des risques, d'un guide de gestion des risques ainsi que de matériels de formation.
- Reconstitution du Comité du contrôle interne, chargé d'examiner les moyens d'améliorer encore les contrôles internes.
- Réalisation de 16 évaluations, dont 14 présentées au Conseil exécutif.
- En tout, 12 audits ont été entrepris (trois bureaux hors Siège, trois instituts et six unités au Siège).
- Utilisation par la Direction des résultats des évaluations et audits d'IOS pour améliorer l'exécution du Programme et les processus opérationnels, par exemple (i) planification de mesures correctives pour remédier aux insuffisances graves relevées lors de l'étude de la sécurité du réseau informatique de l'ensemble de l'Organisation, (ii) restructuration du Programme de renforcement des capacités statistiques de l'ISU et du Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation à la suite de l'évaluation de l'ISU.

- Préparation d'un manuel d'évaluation pour le personnel de l'UNESCO et les principales parties prenantes, ainsi que de six outils d'évaluation et d'un CD-ROM pour le personnel de l'UNESCO en vue de renforcer le processus d'évaluation et d'améliorer la qualité des évaluations.
- Formation du personnel hors Siège et du personnel des instituts, notamment lors des audits hors Siège, sur des questions de contrôle interne et de politiques.

Défis/leçons tirées

- Nécessité d'indiquer plus clairement les résultats escomptés ainsi que de donner des indicateurs de performance et indicateurs de référence plus spécifiques pour faciliter par la suite le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports.
- Lenteur dans l'application, par certaines unités, des recommandations contenues dans les rapports d'audit et d'évaluation.
- Il faut diffuser les principaux enseignements des évaluations et collaborer avec les équipes de gestion en vue de les aider à prendre les mesures nécessaires pour régler les principaux problèmes soulevés.
- Il faut sensibiliser à la nécessité d'intégrer pleinement l'évaluation dans le processus de gestion fondée sur les résultats.

Normes internationales et affaires juridiques (LA)

94. Des conseils juridiques ont été fournis pour la formulation de décisions et résolutions et la mise au point finale des instruments juridiques et documents, en particulier pour des questions en rapport avec l'application et l'interprétation de l'Acte constitutif ou autres textes statutaires et réglementaires de l'Organisation, le statut juridique et les privilèges et immunités de l'Organisation, la conclusion et l'application d'accords avec des Etats membres ou d'autres organisations, ou encore des contrats se rapportant à l'exécution du programme de l'UNESCO.

Réalisations

- Assistance juridique permanente à la Conférence générale, au Conseil exécutif et à leurs organes subsidiaires, notamment le Comité sur les conventions et recommandations du Conseil exécutif et le Comité de vérification des pouvoirs de la Conférence générale, ainsi qu'aux organes intergouvernementaux chargés du suivi des conventions et aux réunions convoquées par l'UNESCO.
- Plus de 280 instruments de ratification examinés.
- Établissement d'un rapport global succinct sur l'action normative de l'Organisation et contribution à la promotion de ses instruments normatifs par l'organisation d'un colloque sur les 60 ans de l'action normative de l'UNESCO et sur le bilan et les enjeux futurs de cette action.
- Assistance juridique continue aux secteurs de programme et aux autres services du Secrétariat, permettant également d'assurer une stricte application des règles et procédures concernant les activités de l'Organisation.
- Nom et emblème de l'Organisation protégés contre les utilisations non autorisées.
- Intérêts de l'Organisation défendus contre les prétentions juridiquement injustifiées, en particulier de la part de contractants (économie estimée à près de 2,5 millions de dollars).

- Contribution au rejet ou au règlement amiable de plusieurs recours de membres du personnel contre l'Administration devant le Conseil d'appel et le Tribunal administratif de l'OIT (économie de plus de 4 millions de dollars par rapport aux prétentions initiales).

Défis/leçons tirées

- Maintenir la qualité des avis et prestations juridiques face à un nombre sans cesse grandissant de demandes d'avis juridiques et des ressources humaines qui demeurent inchangées.

Soutien de l'exécution du programme et administration

Gestion et coordination des unités hors Siège

95. Le Bureau de coordination des unités hors Siège (BFC) a fourni un soutien administratif et en matière de gestion aux bureaux hors Siège, servi de catalyseur à l'amélioration de la communication, de la coopération, de la mise en réseau et du partage des ressources entre les différents types de bureaux hors Siège (bureaux régionaux, bureaux multipays et bureaux nationaux), favorisé la participation de l'UNESCO aux actions conjointes des Nations Unies menées pour faire face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe et fait prendre davantage conscience des questions de sécurité hors Siège. L'accent a particulièrement été mis sur la responsabilité des bureaux hors Siège et sur leur participation aux initiatives conjointes des Nations Unies au niveau des pays.

Réalisations

- Un programme ciblé et complet de formation, portant sur des domaines tels que les procédures administratives et financières (à l'intention des directeurs/chefs et responsables administratifs et du personnel de soutien des bureaux hors Siège), les interventions post-conflit et post-catastrophe et la sécurité hors Siège, a été exécuté.
- Une formation institutionnelle, destinée au personnel de toutes catégories et de tous niveaux et donnant un aperçu global du mandat, des priorités, de la structure et des méthodes de travail de l'UNESCO a été dispensé dans 10 bureaux hors Siège.
- 15 bureaux hors Siège ont été choisis pour faire l'objet d'un examen mené de concert avec le Bureau du Contrôleur financier (BOC) en vue d'offrir des activités poussées de tutorat et de formation ainsi que d'assistance pour la mise en œuvre des recommandations d'audit en suspens.
- Le Siège a apporté un soutien administratif et conceptuel accru aux bureaux hors Siège afin de leur permettre de participer efficacement aux opérations de programmation conjointe par pays des Nations Unies (21 bureaux hors Siège y ont participé dans 31 Etats membres), à la suite d'un travail de sensibilisation mené en coopération avec BSP.
- Le Bureau de l'UNESCO au Soudan, ayant son siège à Khartoum et une antenne à Juba, comme l'autorise la décision 175 EX/25, a été créé.
- Des crises sécuritaires ont été gérées rapidement et la réaction à ces situations a été coordonnée efficacement afin de garantir la sécurité du personnel.

Défis/leçons tirées

- Adaptation de la structure et de la stratégie de décentralisation de l'UNESCO à la dimension nationale de la réforme du système des Nations Unies.

- Nécessité d'insister sur le travail de sensibilisation pour faire en sorte que le rôle de l'UNESCO dans les mesures de redressement, de reconstruction et de réconciliation prises conjointement par le système des Nations Unies pour faire face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe, soit pleinement reconnu par les partenaires et donateurs des Nations Unies.
- Nécessité d'un plus grand respect des procédures de sécurité et des relations hiérarchiques grâce à une formation complémentaire et à d'autres mesures qui seront mises en œuvre au cours de l'exercice 2008-2009.

Relations extérieures et coopération

96. Le Secteur des relations extérieures et de la coopération a poursuivi ses efforts pour : (i) resserrer les relations de l'UNESCO avec ses Etats membres, les Membres associés et les observateurs ; (ii) améliorer la coordination avec le système des Nations Unies de même qu'avec d'autres organisations intergouvernementales ; et (iii) mobiliser davantage la société civile et les ressources de financement extrabudgétaires, contribuant ainsi à renforcer l'impact et la portée des activités et du programme de l'Organisation.

Réalisations

Relations avec les Etats membres

- La coopération avec les Etats membres a été renforcée, y compris aux niveaux régional et sous-régional, ainsi qu'au niveau politique le plus élevé, notamment à l'occasion des visites effectuées par le Directeur général dans 50 Etats membres.
- Des relations étroites ont été maintenues avec les délégations permanentes et les groupes d'Etats membres constitués à l'UNESCO grâce à l'organisation de 46 réunions thématiques ou sectorielles d'information.
- De nouveaux progrès ont été accomplis sur la voie de l'universalité de l'UNESCO puisque l'Organisation compte désormais 193 Etats membres : le Monténégro y a adhéré le 1^{er} mars 2007 et Singapour l'a réintégré le 8 octobre 2007.

Commissions nationales pour l'UNESCO

- Des activités de formation et de mise en réseau s'adressant aux nouveaux secrétaires généraux et autres membres du personnel des commissions nationales se sont déroulées dans les différentes régions afin de renforcer les capacités opérationnelles des commissions en matière d'activités efficaces et de les inciter à se montrer plus dynamiques et mieux informées pour remplir leur rôle statutaire dans la planification et la mise en œuvre.
- 111 des 193 commissions nationales sont enregistrées et bénéficient d'un accès à la base de données sur les commissions nationales ainsi que de matériels de formation destinés à faciliter l'accès à la base et l'actualisation des données.
- Le Guide pratique à l'intention des commissions nationales a été mis à jour.
- Environ la moitié des commissions nationales ont créé leur propre site Web, dont plusieurs grâce au logiciel conçu et mis à leur disposition par le Secrétariat.

Partenariat avec les représentants élus

- La coopération avec l'Union parlementaire s'est poursuivie en vue de renforcer le soutien législatif, politique et financier en faveur des priorités de programme de l'Organisation.

- Des réunions parlementaires thématiques régionales ont été organisées, notamment pour débattre du soutien aux politiques de l'éducation.
- 72 points focaux parlementaires pour l'UNESCO ont été créés au sein de parlements nationaux.
- La coopération entre l'UNESCO et les Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) a été renforcée par la signature d'un accord de coopération et l'adoption d'un programme conjoint de coopération pour 2008-2009.

Clubs UNESCO

- Un soutien a été apporté au mouvement des clubs UNESCO, notamment à la réunion européenne de jeunesse du Mouvement des clubs UNESCO, qui a eu lieu à Athènes et à la deuxième réunion ad hoc pour les clubs UNESCO en Amérique latine et les Caraïbes qui s'est tenue à Kingston.

Organisations non gouvernementales

- Le concours apporté à l'action de l'UNESCO par les organisations internationales non gouvernementales partenaires a été évalué et les recommandations tendant à l'améliorer ont été approuvées par la Conférence générale à sa 34^e session.
- L'organisation d'un certain nombre de réunions thématiques, notamment la « Table ronde sur l'EPT », le « Forum ouvert sur la jeunesse », la « Table ronde sur la coopération régionale avec les ONG » et un « Forum ouvert sur la coopération entre les commissions nationales » a renforcé le Comité des ONG et lui a donné une nouvelle impulsion.
- Le Forum international de la société civile, tenu pendant la 34^e session de la Conférence générale, a réuni plus de 500 participants représentant divers partenaires non gouvernementaux de l'UNESCO et les États membres.
- À l'issue de l'examen des relations statutaires avec les fondations et les ONG, sept organisations ont été admises aux relations opérationnelles et cinq fondations aux relations officielles tandis que deux ONG étaient reclassées dans la catégorie des organisations entretenant des relations de consultation.

Système des Nations Unies

- La coopération avec l'ONU (y compris ses programmes, fonds, commissions et autres organes) et d'autres institutions spécialisées en vue d'accroître la cohérence des programmes, les synergies et la complémentarité, a été renforcée grâce, notamment, à des rapports réguliers au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi qu'à une participation active aux réunions de coordination.

Autres organisations intergouvernementales

- Des relations de travail étroites ont été maintenues avec les OIG interrégionales, ainsi que les groupes interrégionaux d'États membres à l'UNESCO (Commonwealth, Francophonie, Groupe des 77, Groupe des non-alignés, Organisation de la Conférence islamique, pays russophones et ANASE par exemple), grâce à la participation aux réunions de leurs organes directeurs et à l'organisation d'activités conjointes dans des domaines d'intérêt commun.

Ressources extrabudgétaires

- Le montant des ressources extrabudgétaires a régulièrement augmenté et les sources de financement se sont encore diversifiées.

- Un plan d'action a été établi et des matériels d'information et de formation détaillés ont été élaborés afin de renforcer la capacité des secteurs de programme et des bureaux hors Siège à mobiliser des ressources et à préparer et gérer des projets.

« Communautés UNESCO », nouveau portail de l'ERC

- Un nouveau portail de l'ERC a été développé et inauguré (entre autres nouveautés, il comprend des informations sur les donateurs et les partenaires ainsi que sur le fonctionnement du Programme de participation).

Défis/leçons tirées

- Les TIC sont de plus en plus utilisées pour les réunions afin de réduire le plus possible les dépenses de voyage.
- Les informations sur tous les membres de la famille UNESCO et leurs activités en coopération avec l'Organisation doivent être actualisées.
- Le contrôle de qualité des programmes extrabudgétaires a besoin d'être renforcé.
- Parallèlement à la réalisation de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, l'UNESCO devrait également améliorer sa propre coordination et cohérence interne.

Gestion des ressources humaines

97. HRM a poursuivi l'application de la stratégie à moyen et à long terme relative à la dotation en personnel (2005-2010), qui vise à assurer que l'UNESCO obtiendra les profils requis pour répondre aux besoins actuels et futurs des États membres tels qu'ils sont reflétés dans les programmes et orientations stratégiques de l'Organisation.

Réalisations

- Des changements organisationnels importants ont été apportés à l'organigramme et à la dotation en personnel des secteurs de l'éducation et de la culture, qui se sont traduits par une réaffectation des ressources vers les programmes prioritaires.
- Les effectifs hors Siège ont été augmentés de 62 postes dans le 34 C/5, notamment dans les secteurs de l'éducation, des sciences sociales et humaines et de la culture, portant le nombre totale des postes établis hors Siège au titre du Programme ordinaire à 673, soit 35 % du nombre total des postes du Programme ordinaire (contre 25 % en 2000-2001).
- Un accord de performance pour le personnel de direction (D et au-delà) visant à évaluer les résultats obtenus dans la planification et l'exécution des programmes ainsi que dans la gestion des ressources humaines et financières a été expérimenté en vue d'être mis en œuvre en 2008-2009.
- La phase 1 (états de paie) du module ressources humaines du système intégré d'information de gestion (STEPS) a été mise en œuvre.
- Le cadre de formation pour 2006-2007, comprenant les plans de formation tant en interne que délégués, a été mis en œuvre au bénéfice d'environ 8 000 participants.
- Les délais de remboursements ainsi que de paiement direct aux prestataires de soins de santé au titre de la Caisse d'assurance-maladie (CAM) ont été réduits, du fait de la sous-traitance du traitement des demandes de remboursement des frais médicaux.

Défis/leçons tirées

- Il convient de faciliter la rotation obligatoire de tout le personnel international du cadre organique.
- Les descriptions de poste et les critères de promotion devraient mettre davantage l'accent sur la mobilité géographique, fonctionnelle et interinstitutionnelle.

Administration

98. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le Secteur de l'administration (ADM) a apporté le soutien organisationnel, logistique et administratif nécessaire aux activités de l'UNESCO dans les domaines des finances, des systèmes d'information et des services généraux, veillant en particulier à ce que des systèmes de gestion et d'établissement de rapports adéquats et intégrés soient en place pour toutes les ressources gérées par l'Organisation. Un processus de modernisation, prévoyant aussi le perfectionnement et l'actualisation des compétences du personnel, a été engagé afin (i) d'accroître les niveaux de prestation et la performance, (ii) de faire en sorte que les différents services d'ADM privilégient l'orientation clients, et (iii) d'aligner davantage les méthodes de gestion de l'UNESCO sur celles du régime commun des Nations Unies.

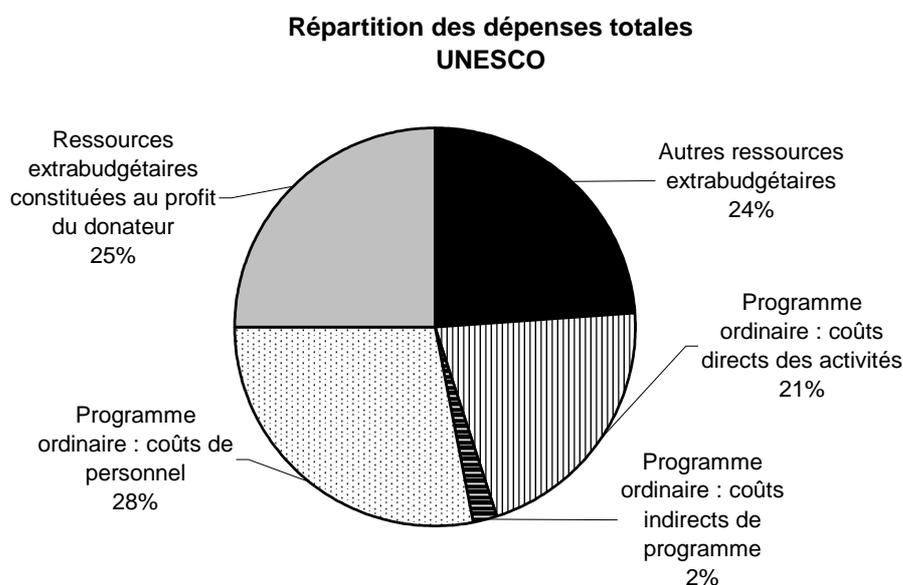
Réalisations

- La capacité de gestion et la responsabilisation ont été renforcées par l'adoption de tableaux de délégation de pouvoirs et d'obligation redditionnelle portant sur la gestion des ressources humaines, la gestion de la sécurité, les finances, les voyages autorisés, les achats et les marchés de biens et de services, et par la formation du personnel prenant part aux processus de contrôle interne ou à la gestion financière.
- Les États financiers ont été présentés dans les délais requis aux commissaires aux comptes, qui les ont certifiés, attestant qu'ils donnaient une image fidèle de la situation (et les déclarant exempts de toute irrégularité).
- Tous les soldes de trésorerie disponibles ont été placés conformément aux orientations de la politique de placements en termes de risque et de rendement.
- Le Projet de normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) a été lancé, l'objectif étant que l'UNESCO se conforme à ces normes d'ici à 2010.
- Le système financier intégré a été amélioré et l'extension du Système financier et budgétaire (FABS) aux unités hors Siège a été poursuivie et accélérée, notamment par le biais d'une étude de champ pour l'intégration dans FABS des instituts de catégorie 1 restants et des travaux préparatoires pour le déploiement des modules gestion des voyages et du matériel de SAP.
- La phase 1 (états de paie) du module ressources humaines du système intégré d'information de gestion (STEPS) a été mise en œuvre.
- Les procédures d'achat ont été clarifiées et améliorées, et le personnel a été formé à ces procédures.
- L'entretien et le fonctionnement des installations et équipements techniques au Siège ont été maintenus à un niveau acceptable malgré les contraintes budgétaires.

Défis/leçons tirées

- Les attachés d'administration font désormais rapport directement au Contrôleur financier ; c'est là un élément essentiel si l'on veut disposer à l'échelle de l'Organisation d'un cadre de contrôle interne reposant sur une gestion prudente des risques financiers.
- Le développement exponentiel (tant quantitatif qu'en terme de complexité) de l'usage des technologies de l'information (les niveaux de ressources demeurant inchangés) et la planification prévisionnelle des besoins des secteurs en la matière représentent des défis majeurs.
- Le volume actuel de ressources disponibles ne permet pas d'assurer convenablement la maintenance et la conservation à long terme des bâtiments et installations.

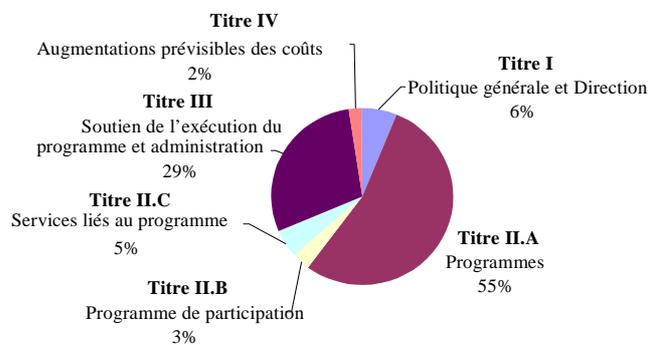
Exécution du budget



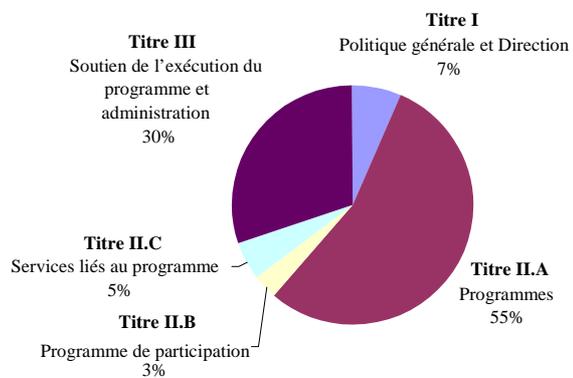
- *Coûts de personnel* : coûts correspondant aux postes établis.
- *Coûts directs des activités* : coûts d'exécution des activités de programme.
- *Coûts indirects de programme* : coûts non liés à une activité particulière.
- *Ressources extrabudgétaires constituées au profit du donateur* : fonds versés par des États membres pour la mise en œuvre d'activités au profit de la source de financement.
- *Autres ressources extrabudgétaires* : fonds autres que les contributions mises en recouvrement auprès des États membres, et destinés à la mise en œuvre d'activités au profit de bénéficiaires autres que le donateur.

Exécution du Programme ordinaire par titre du budget

33 C/5 approuvé



Dépenses au 31 décembre 2007



Titre du budget		33 C/5 Approuvé		Dépenses au 31 décembre 2007	
		<i>(en milliers de dollars É.U.)</i>	%	<i>(en milliers de dollars É.U.)</i>	%
Titre I	Politique générale et Direction	38 660	6,3	40 777	6,6
Titre II.A	Programmes	327 993	53,8	337 628	54,6
Titre II.B	Programme de participation	20 000	3,3	19 960	3,2
Titre II.C	Services liés au programme	30 399	5,0	32 519	5,3
Titre III	Soutien de l'exécution du programme et administration	179 182	29,4	187 277	30,3
Titre IV	Augmentations prévisibles des coûts	13 766	2,3	-	0,0
Total		610 000	100,0	618 161	100,0

Section II - Résumé et conclusion

Introduction

99. **Rappel** : Cette seconde partie du rapport examine le travail accompli par IOS, en concertation avec BSP, pour vérifier l'information figurant dans le document 35 C/3. Elle analyse brièvement les questions générales relatives à la programmation et aux rapports ressortant de la mise en œuvre des programmes de l'Organisation en 2006-2007. Cette partie est divisée en trois sections, les mêmes que dans le 34 C/3 afin de fournir, dans la mesure du possible, des données comparables pour les exercices biennaux 2004-2005 et 2006-2007: (i) Analyse des questions relatives à la programmation et aux rapports ; (ii) Répercussions sur la programmation et les rapports; et (iii) Améliorer les rapports C/3.

100. **Le processus de vérification** : La démarche a consisté principalement à vérifier que les activités décrites avaient effectivement été menées à bien, à déterminer si elles avaient donné lieu à des « résultats », et enfin à évaluer dans quelle mesure les résultats escomptés, tels qu'ils sont indiqués dans le 33 C/5 au niveau de l'axe d'action, avaient été atteints. Les équipes de vérification ont donc examiné les informations fournies par les secteurs et les services, se sont entretenues avec les responsables des différents axes d'action et ont analysé les éléments empiriques pertinents.

101. **Échantillonnage et portée de la vérification** : L'échantillon comprenait : pour chaque grand programme, au moins un axe d'action contribuant à la priorité principale du secteur ; au moins un projet phare ; et un projet relevant d'un thème transversal. Les secteurs ont été invités à sélectionner deux autres axes d'action, dont un qu'ils jugeaient particulièrement réussi et un autre qu'ils considéraient comme ayant posé le plus de difficultés. Une unité relevant des secteurs d'appui ou des services centraux a été également sélectionnée. L'échantillon comprenait au total 38 éléments : 15 axes d'action (choisis au hasard), 10 axes d'action proposés par les secteurs, cinq projets relevant d'un thème transversal, cinq projets phares, deux services et un institut. Il était donc plus large encore que ceux qui avaient été retenus pour le 33 C/3 (12 éléments) et pour le 34 C/3 (26 éléments).

Analyse des questions relatives à la programmation et aux rapports

Réalisations

102. **La gestion axée sur les résultats (RBM)** : L'Organisation continue de progresser dans la mise en œuvre de la RBM. Une étude comparative réalisée en 2006 par le secrétariat du Comité de haut niveau chargé des programmes du CCS a montré que l'UNESCO se situait, parmi les organismes des Nations Unies, dans le quartile supérieur pour la mise en œuvre de la RBM. Le document 33 C/5 comportait environ 80 axes d'action et 585 résultats escomptés. La moitié des résultats escomptés étaient assortis d'indicateurs de performance précis, dont environ 60 % étaient accompagnés d'indicateurs de référence. En comparaison, le 32 C/5 comptait 75 axes d'action et 657 résultats escomptés, dont environ 53 % étaient assortis d'indicateurs de performance. L'adjonction d'indicateurs de référence, apparus pour la première fois dans le 33 C/5, représente une amélioration importante pour la gestion axée sur les résultats, qui bénéficie ainsi d'un cadre de plus en plus précis.

103. **Résultats obtenus** : Les équipes chargées de la vérification ont examiné dans quelle mesure les 49 résultats escomptés pour les 15 axes d'action choisis au hasard avaient été atteints et constaté que de nombreuses activités avaient été entreprises, par exemple des ateliers, des conférences et des réunions. Elles ont confirmé plus de 75 % des réalisations signalées au titre des résultats escomptés annoncés pour ces 15 axes d'action : (i) elles ont constaté que les réalisations décrites dans les informations fournies pour l'élaboration du 35 C/3 étaient directement liées aux résultats escomptés annoncés ; et (ii) elles ont pu analyser les résultats et examiner la documentation correspondante (publications, communiqués de presse, photos, correspondance,

rapports, etc.). Tous les secteurs du programme, sans exception, ont fait état de réalisations importantes dans les domaines correspondant aux cinq fonctions centrales de l'UNESCO, confirmant la validité de ces fonctions. On verra dans les six prochains paragraphes certaines des réalisations constatées lors du processus de vérification.

104. Éducation, exemple de résultat obtenu : Le Rapport mondial de suivi sur l'EPT a été considéré comme un bon exemple de résultat. L'équipe chargée de la vérification a recherché sur Internet les citations tirées de ce rapport et constaté que ce dernier était fréquemment cité comme une source de première importance pour les analyses générales portant sur l'éducation et sur l'EPT. Il apparaît que le rapport est de plus en plus demandé aux niveaux mondial et régional et de plus en plus utilisé pour la planification et l'élaboration des politiques nationales, régionales et internationales. Après un tirage initial d'environ 6 000 exemplaires, le rapport est aujourd'hui publié essentiellement en fonction des besoins. En 2006-2007, 21 270 exemplaires ont été diffusés, ainsi que 33 192 exemplaires du résumé et 19 564 CD. Le rapport est utilisé par des professionnels de la politique et de la planification de l'éducation non seulement dans les États membres mais aussi dans plusieurs organisations internationales et multinationales.

105. Sciences exactes et naturelles, exemple de résultat obtenu : L'échantillon retenu comportait un exemple se rapportant à la politique scientifique et technique. Le Secteur avait entrepris au début de l'exercice biennal une mission consultative sur la politique scientifique menée par un État membre. Il avait notamment constaté que le Ministère de l'enseignement supérieur, de la science et de la technologie de l'État en question affectait systématiquement le plus gros de son budget à l'enseignement supérieur, négligeant la science et la technologie. Il a donc suggéré à l'État de scinder ce ministère de sorte que la science et la technologie puissent recevoir l'attention voulue. Dans le cadre d'un remaniement ministériel effectué début 2008, un nouveau ministère de la communication, de la science et de la technologie a effectivement été créé. Il faudra certes voir si la science et la technologie bénéficient de ce fait de ressources accrues, mais il est certain que l'intervention de l'UNESCO a contribué (parmi de nombreux autres facteurs) à la décision ayant permis d'améliorer le statut de la science et de la technologie dans l'appareil ministériel.

106. Sciences sociales et humaines, exemple de résultat obtenu : L'Observatoire mondial d'éthique (GEObs) a été considéré comme une excellente source d'information pour les États membres et tous ceux qui travaillent sur l'éthique et la bioéthique. Il comprend cinq bases de données détaillées dans les six langues officielles de l'UNESCO. Selon le Secteur, plus de 5 500 utilisateurs ont consulté GEObs depuis sa création en décembre 2005, et le nombre d'utilisateurs a augmenté de 110 % entre la fin 2006 et la fin 2007. GEObs a reçu quelque 19 500 visites. Plus de 60 activités et publications concernant l'éthique ont été annoncées par l'UNESCO et d'autres organisations internationales par l'intermédiaire de la liste d'adresses de GEObs, donnant lieu à plus de 900 demandes d'envoi ou d'inscription.

107. Culture, exemple de résultat obtenu : Les échanges de vues qui ont eu lieu dans le Secteur de la culture au cours du processus de vérification ont mis en avant, comme exemple de réalisation, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel adoptée à la 32^e session de la Conférence générale. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, 59 États membres ont ratifié la Convention, ce qui établissait à 87, fin 2007, le nombre des États parties. Le nombre de ratifications a été de presque trois fois supérieur aux prévisions. Le rythme exceptionnel des ratifications a permis à la Convention d'entrer en vigueur un peu plus de deux ans après son adoption.

108. Communication et information, exemple de résultat obtenu : En ce qui concerne les méthodes utilisées par les secteurs pour réunir les données et les informations nécessaires à l'élaboration du C/3, le Secteur de la communication et de l'information a indiqué que les informations se rapportant aux activités de formation, séminaires, parutions d'ouvrages, etc., étaient déjà régulièrement rassemblées dans le cadre des « nouveaux événements » signalés par le personnel des bureaux extérieurs et qu'elles étaient affichées sur « Web World », le portail de

CI. C'est ainsi que pour contribuer à l'élaboration du 35 C/3, le Secteur a demandé aux bureaux extérieurs et aux différentes sections de mettre à jour leurs données respectives et prié les responsables au Siège de rassembler les informations soumises à BSP et IOS. Il s'agit bien d'un résultat puisque le Secteur a été en mesure de répondre efficacement à la demande de BSP et IOS concernant la fourniture d'informations.

109. Bureau de l'information du public, exemple de résultat obtenu : BPI a indiqué qu'une centaine de réunions « 60 minutes pour convaincre » avaient été organisées, au cours desquelles plus de 350 personnes - membres du BPI et intervenants invités - avaient fait des exposés. Ces réunions ont permis d'améliorer sensiblement la communication interne et la compréhension des différentes activités de l'UNESCO. Des fiches d'information ont été publiées pour chaque réunion, et les présentations de diapositives et les enregistrements sonores constituent d'utiles ressources en ligne. Les sondages réalisés chaque année font état de taux de satisfaction élevés pour les activités menées dans le cadre des réunions « 60 minutes pour convaincre ». En dehors de l'Organisation, on a dénombré dans la presse internationale quelque 112 968 articles consacrés à l'UNESCO en 2007, soit pratiquement deux fois plus qu'en 2006 (61 440 articles).

110. Financement extrabudgétaire (EXBF) : La valeur totale des projets extrabudgétaires pour 2006-2007 s'établit à plus de 592 millions de dollars des États-Unis (594 millions en 2004-2005). Le financement extrabudgétaire continue de jouer un rôle important dans la mise en œuvre du programme de l'Organisation. Au cours de l'exercice biennal, environ 74 % du programme du Secteur de l'éducation a par exemple été financé par des fonds extrabudgétaires. Les chiffres correspondants pour les autres secteurs étaient de 60 % pour les Sciences exactes et naturelles, 70 % pour les Sciences sociales et humaines, 60 % pour la Culture et 53 % pour la Communication et l'information. Globalement, les fonds extrabudgétaires ont représenté un peu plus de 48 % du financement au cours de l'exercice considéré.

Défis

111. Défis concernant la RBM : Comme on l'a vu plus haut, les résultats escomptés indiqués dans le 33 C/5 n'étaient pas tous assortis d'indicateurs de performance. Les membres du personnel interrogés durant le processus de vérification ont exprimé des doutes quant à l'utilité des indicateurs de performance et des indicateurs de référence. Ces doutes devraient être progressivement dissipés à mesure que le personnel, grâce à la formation permanente dispensée par BSP, améliorera ses connaissances et ses compétences en matière de RBM. Un problème majeur constaté par l'équipe chargée du C/3 était l'absence de précisions concernant la réalisation des différents résultats escomptés indiqués dans le 33 C/5 et leur rapport avec la réalisation globale des objectifs du 31 C/4. Il est donc nécessaire de mettre au point une méthode qui permette d'évaluer la réalisation des objectifs de la Stratégie à moyen terme dans le cadre des processus C/5 ultérieurs. BSP et IOS devront se pencher sur cette question à titre prioritaire.

112. Défis concernant les « résultats » non atteints : L'équipe a constaté que les informations soumises dans les formulaires par axe d'action décrivaient le plus souvent avec précision les nombreuses activités entreprises par l'Organisation. Dans plusieurs des cas où les résultats escomptés n'avaient pas été atteints (environ 25 % de l'échantillon), on a noté que les activités décrites ne pouvaient matériellement pas déboucher sur ces résultats. Par exemple, l'un des résultats escomptés était défini comme suit : « *Politiques, plans et/ou stratégies en place pour un système national de certification des enseignants fondé sur des « normes » de qualité reconnues* ». Les indicateurs de performance correspondants étaient : (i) pays établissant des plans ou des calendriers pour l'élaboration de normes de certification ; et (ii) pays dont les enseignants sont certifiés sur la base de normes reconnues. Les informations soumises à propos de la réalisation de ce résultat insistaient sur la formation organisée et sur les études entreprises pour examiner les « normes », mais il n'était pas question de pays qui, à la fin de l'exercice biennal, auraient établi des plans ou des calendriers ni de pays qui auraient appliqué (ou au moins commencé d'appliquer) les normes en question. Les activités décrites ici constituent certes une première étape mais elles ne sont pas suffisantes pour déboucher sur les résultats escomptés au

cours de l'exercice considéré. Il s'ensuit que ces résultats seront plus vraisemblablement atteints au cours de l'exercice suivant, à condition que d'autres activités nécessaires à leur réalisation soient mises en œuvre.

113. Défis en matière de coût-efficacité : Une analyse attentive, quand cela est possible, du rapport coût-efficacité des différents programmes constitue un nouvel aspect de la gestion des programmes de l'Organisation. Il n'est pas facile de rendre compte d'un tel rapport. Il n'existe par exemple pas d'entrée correspondant au rapport coût-efficacité pour près de la moitié des résultats escomptés indiqués dans les formulaires par axe d'action. Des efforts plus énergiques devraient donc être entrepris pour assurer la fourniture d'informations sur le rapport coût-efficacité des différents programmes.

114. Défis concernant le renforcement des capacités : De façon générale, la difficulté la plus souvent rencontrée, s'agissant des résultats non atteints, a trait au « renforcement des capacités ». Ce problème avait déjà été relevé dans le 34 C/3. L'équipe chargée du C/3 a rarement été en mesure de vérifier si des capacités avaient été effectivement renforcées, directement ou indirectement, par les différents ateliers de formation organisés par l'UNESCO faute d'indicateurs de référence se rapportant au niveau de « capacité » qui existait avant la mise en œuvre des activités de formation en question. Il est donc nécessaire de redoubler d'efforts pour remédier au problème des indicateurs de référence, particulièrement en ce qui concerne le renforcement des capacités.

115. Méthodes adoptées pour l'établissement des rapports : L'équipe de vérification a demandé aux secteurs comment ils procédaient pour réunir les données et les informations nécessaires à l'élaboration du rapport C/3 et a fait un certain nombre de constatations. Les divisions du Siège, priées de soumettre des informations, ont répercuté cette demande aux bureaux extérieurs en les invitant à fournir des contributions émanant du terrain. Les bureaux extérieurs ont alors communiqué au Siège les informations demandées. Dans la plupart des cas, il a fallu réunir l'information en partant de zéro, au lieu de mettre simplement à jour les données du dernier exercice biennal (comme l'a fait, par exemple, le Secteur de la communication et de l'information, qu'il convient à cet égard de féliciter). Cette tâche a exigé d'autant plus d'efforts que les secteurs étaient occupés à mettre au point leurs nouveaux plans de travail. Le fait que SISTER n'ait pas été disponible pour l'établissement des rapports a encore ajouté aux difficultés rencontrées par les secteurs pour contribuer à l'élaboration du rapport. Tous ces problèmes ont fait notamment que les bureaux exécutifs des secteurs n'ont pas été en mesure de fournir des données concernant, par exemple : (i) le nombre d'ateliers organisés ; (ii) le nombre de participants formés (par sexe) ; (iii) le nombre de publications parues, etc., au cours de l'exercice. De façon générale, il est urgent d'introduire des systèmes de suivi fonctionnels et efficaces et des moyens d'automatisation pour améliorer l'efficacité du processus d'établissement des rapports, y compris des agrégations.

116. Réactions des intéressés : L'équipe de vérification a constaté qu'il n'existait pas de données facilement disponibles concernant l'avis des intéressés sur des questions telles que l'évaluation des activités de formation, l'utilisation des connaissances et compétences acquises dans le cadre des activités de formation menées par l'UNESCO ou l'emploi des différents outils, directives, dossiers, etc., fournis par l'Organisation. On peut toutefois noter un progrès à cet égard puisque des responsables d'activités ont pu, dans plusieurs cas, solliciter les réactions des participants et les transmettre à l'équipe de vérification quelques jours après le début des échanges de vues. Un défi majeur consiste à adopter un système facile d'utilisation et d'un bon rapport coût-efficacité, qui permette de solliciter et de recevoir les réactions des intéressés sur les activités menées par l'UNESCO.

Répercussions sur la programmation et les rapports

117. **Relever les défis de la RBM** : BSP doit continuer d'apporter son appui (indications, formation, conseils, etc.) pour faciliter une meilleure compréhension de la RBM et une application plus systématique et cohérente de cette méthode par les différents secteurs, bureaux et services. Cela permettra en outre à l'UNESCO de contribuer plus pleinement aux activités de programmation menées au niveau des pays, telles que les BCP, PNUAD et SRP, et en particulier à l'initiative de l'ONU « Unis dans l'action ».

118. **Réalisation des objectifs de la Stratégie à moyen terme** : Il est urgent de mettre au point un système qui permette d'évaluer la réalisation des objectifs de la Stratégie à moyen terme. BSP et IOS œuvreront à l'élaboration d'un tel système pour la nouvelle Stratégie à moyen terme (34 C/4).

119. **Système opérationnel de suivi** : Avec la mise en service, longtemps différée, de la nouvelle version de SISTER, on disposera des outils nécessaires pour suivre la mise en œuvre des programmes et réunir des informations à ce sujet, et donc pour améliorer l'exécution des programmes et le processus d'établissement des rapports. Il serait utile de rassembler systématiquement des données et des informations de référence appropriées pour les différents programmes, qui serviront de points de comparaison pour juger des améliorations apportées. La mise au point d'un système facile d'utilisation et d'un bon rapport coût-efficacité qui permette de solliciter et de recevoir les réactions des intéressés pourrait compléter utilement un tel système opérationnel de suivi.

120. **Recours au Web et fonction de centre d'échange d'information** : Le recours au Web pour diffuser l'information, déjà jugé bénéfique dans le 34 C/3, a de nouveau été considéré comme un point important et positif par l'équipe de vérification chargée du 35 C/3. Le recours au Web fait partie des exemples de réalisations réussies décrites plus haut. Il offre encore à l'Organisation de nombreuses possibilités pour consolider sa stature en tant que centre d'échange d'information dans ses domaines de compétence.

Améliorer les rapports C/3

121. **Rapport mixte C/3-EX/4** : L'élaboration d'un document mixte EX/4-C/3 à la fin de l'exercice biennal, qui permet de tirer parti de la synergie entre ces deux documents, est une initiative judicieuse. On n'a toutefois pas encore vraiment réussi à faire la synthèse des trois premiers EX/4 pour produire le dernier EX/4, et donc le C/3, en fin d'exercice, parce que les secteurs continuent de soumettre leurs informations pour le rapport combiné EX/4-C/3 en partant de zéro. BSP et IOS vont donc intensifier leurs efforts dans ce domaine. Ils poursuivront leur collaboration fructueuse pour produire le rapport, en tirant le meilleur parti des versions papier et Web.

122. **Actualité du rapport** : Le rapport mixte EX/4-C/3 a pu une nouvelle fois être établi à temps pour la session de printemps du Conseil exécutif qui suit immédiatement l'exercice biennal auquel il se rapporte. On s'en tiendra à cette règle tout en veillant à améliorer en permanence l'ensemble du processus de production. Les délais devraient aussi être améliorés lorsque le nouveau système SISTER 2 sera en ligne et utilisé pour produire les EX/4 et que l'opération de synthèse des EX/4 en un EX/4-C/3 final sera davantage automatisée.

Conclusions

123. **Programmation et RBM** : Il est clair que le recours à la RBM se répand dans l'Organisation et que la planification et l'exécution des programmes sont conçues de manière plus stratégique. En témoigne notamment la plus grande clarté qui caractérise l'ensemble de résultats escomptés, d'indicateurs de performance et d'indicateurs de référence depuis les progrès réalisés avec le 31 C/5, puis avec le 32 C/5 et à présent le 33 C/5. Ces progrès devraient se poursuivre à l'avenir.

124. **Résultats obtenus** : L'équipe de vérification a trouvé des éléments qui montrent clairement que les activités décrites dans le 35 C/3 ont effectivement été menées à bien (comme demandé dans le document 162 EX/6). Il existe en outre un très grand nombre d'éléments qui prouvent les réalisations indiquées pour la majorité des résultats escomptés (plus de 75 % des résultats considérés). On s'efforce de plus en plus de recourir au Web et les réalisations dans ce domaine sont patentes. Tous les secteurs du programme ont fait état de réalisations décisives dans les domaines relevant des cinq fonctions de l'UNESCO.

125. **Défis** : Ce qu'il faut à présent, pour améliorer l'exécution du Programme et budget, c'est adopter un système qui permette d'évaluer systématiquement la réalisation des objectifs de la Stratégie à moyen terme, mettre en place un système opérationnel de suivi des programmes, y compris des dispositifs permettant de recueillir la réaction des intéressés et d'améliorer l'efficacité des méthodes d'établissement du rapport C/3, et introduire systématiquement des considérations de coût-efficacité dans les différents programmes. L'Organisation s'efforce en permanence d'améliorer à cet effet ses méthodes de programmation, d'exécution et d'établissement des rapports.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent soixante-dix-neuvième session

179 EX/4 Add.

PARIS, le 2 avril 2008
Original anglais/français

Point 4 et de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET BUDGET (33 C/5) ET SUR LES RÉSULTATS OBTENUS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL PRÉCÉDENT 2006-2007 (35 C/3 PROJET)

ADDENDUM

Résumé

Ce rapport vise à informer les membres du Conseil exécutif des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme adopté par la Conférence générale.

L'Addendum présente les faits marquants observés dans la participation de 41 bureaux hors Siège au processus de programmation conjointe par pays des Nations Unies, et les principaux résultats obtenus en ce qui concerne l'intégration de l'UNESCO à ce processus.

TABLE DES MATIÈRES

Page

AFRIQUE.....	1
Bureau de l'UNESCO à Abuja	1
Bureau de l'UNESCO à Accra	2
Bureau de l'UNESCO à Addis-Abeba.....	3
Bureau de l'UNESCO à Bamako	4
Bureau de l'UNESCO à Bujumbura.....	4
Bureau de l'UNESCO à Dar es-Salaam	4
Bureau de l'UNESCO à Kinshasa	6
Bureau de l'UNESCO à Libreville	6
Bureau de l'UNESCO à Maputo	7
Bureau de l'UNESCO à Nairobi.....	7
Bureau de l'UNESCO à Windhoek	8
Bureau de l'UNESCO à Yaoundé.....	9
ÉTATS ARABES.....	9
Bureau de l'UNESCO à Amman.....	9
Bureau de l'UNESCO à Doha.....	10
Bureau de l'UNESCO à Rabat.....	10
Bureau de l'UNESCO à Ramallah	11
ASIE ET PACIFIQUE	12
Bureau de l'UNESCO à Almaty	12
Bureau de l'UNESCO à Bangkok	13
Bureau de l'UNESCO à Beijing	14
Bureau de l'UNESCO à Dhaka.....	15
Bureau de l'UNESCO à Hanoi.....	16
Bureau de l'UNESCO à Islamabad.....	16
Bureau de l'UNESCO à Jakarta	18
Bureau de l'UNESCO à Kaboul.....	20
Bureau de l'UNESCO à Katmandou.....	20
Bureau de l'UNESCO à New Delhi.....	21
Bureau de l'UNESCO à Phnom Penh	22
Bureau de l'UNESCO à Tashkent	22
Bureau de l'UNESCO à Téhéran.....	23
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	23
Bureau de l'UNESCO à Brasilia	23
Bureau de l'UNESCO au Guatemala.....	24
Bureau de l'UNESCO à La Havane.....	25
Bureau de l'UNESCO à Kingston	26
Bureau de l'UNESCO à Lima	26
Bureau de l'UNESCO à Mexico.....	27
Bureau de l'UNESCO à Montevideo.....	28
Bureau de l'UNESCO à Port-au-Prince	28
Bureau de l'UNESCO à Quito.....	29
Bureau de l'UNESCO à San José	29
EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD.....	30
Bureau de l'UNESCO à Moscou.....	30
Bureau de l'UNESCO à Venise	31

AFRIQUE

Bureau de l'UNESCO à Abuja

1. L'exercice biennal a vu s'opérer un net changement dans le partenariat entre l'UNESCO et la République fédérale du Nigéria, avec la signature de deux accords importants entre le Directeur général et le Président de la République :

- (a) un plan d'action spécial pour la coopération entre le Nigéria et l'UNESCO dans les domaines de l'éducation et des sciences exactes et naturelles (juin 2006) ;
- (b) un mémorandum d'accord sur la culture, y compris un fonds-en-dépôt au profit du donateur de 3 millions de dollars, destiné à promouvoir les activités culturelles conformément aux priorités nationales du Nigéria et à la nouvelle Stratégie à moyen terme de l'UNESCO (mai 2007).

2. En application du Plan d'action spécial, l'UNESCO est intervenue en amont en faveur de la réforme des politiques dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation, en mettant en place un Comité consultatif international composé de scientifiques et d'experts de renommée internationale. L'un des aboutissements importants a été la proposition de législation relative à une future Fondation scientifique nationale, qui bénéficiera d'une dotation de départ de 5 milliards de dollars et sera chargée d'encourager la recherche scientifique de pointe en tant que moteur de la croissance économique du Nigéria dans la perspective de la « Vision nationale 2020 ».

3. Au plan opérationnel, l'UNESCO, en partenariat avec le Ministère fédéral de l'éducation, a lancé et coordonné dans l'ensemble des 36 États ainsi que dans le territoire de la capitale fédérale un projet pilote autofinancé de 3,1 millions de dollars visant à améliorer l'enseignement des sciences et des mathématiques dans les établissements du primaire et du secondaire par l'utilisation de kits pédagogiques et la formation des enseignants aux techniques d'apprentissage efficace. Il ressort des rapports de suivi et d'évaluation que le projet a été utile en ce qu'il a permis de vulgariser les sciences, d'adopter une approche pratique et concrète de l'enseignement des sciences et des mathématiques, d'encourager les méthodes d'enseignement innovantes, en collaboration avec les associations de professeurs de sciences et de mathématiques du Nigéria et de convaincre plusieurs gouvernements d'États de mieux soutenir l'enseignement scientifique dans leurs établissements scolaires.

4. Par ailleurs, le Ministère fédéral de l'éducation a adopté un modèle mis au point par le Secteur de l'éducation au Siège, pour estimer les coûts des plans et stratégies pour le secteur de l'éducation (EPSSim). Ce modèle est désormais appliqué dans trois États de la Fédération, en partenariat avec l'UNICEF, le DFID et la Banque mondiale.

5. L'UNESCO joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre actuelle du PNUAD I et dans le processus de préparation du PNUAD II (2009-2012) par ses contributions aux séminaires stratégiques de l'Équipe de pays des Nations Unies, par ses groupes thématiques et équipes spéciales, et par les travaux du groupe d'évaluation par les pairs. L'UNESCO a fourni des analyses de la Stratégie nationale d'autonomisation et de développement économiques (NEEDS) du Nigéria, en mettant particulièrement l'accent sur le secteur de l'éducation.

6. Dans l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, l'UNESCO a pris l'initiative de réactiver le Forum international des partenaires du développement consacré à l'éducation, avec le soutien d'autres organismes du système des Nations Unies et donateurs résidents au Nigéria. L'UNESCO copréside le Forum aux côtés de l'USAID et en assure le secrétariat. Ce forum offre l'occasion de partager des informations sur les programmes et projets éducatifs, d'échanger des vues sur des questions fondamentales et de faire converger les

différentes approches s'agissant d'appuyer les plans et politiques des gouvernements dans le secteur de l'éducation.

7. Dans le cadre des efforts déployés en vue de définir un cadre du système des Nations Unies pour le renforcement des partenariats avec la société civile au Nigéria, l'UNESCO copréside le Groupe des Nations Unies sur la société civile. Cependant, ses ressources humaines et financières étant limitées, le Bureau de l'UNESCO à Abuja a été mis à rude épreuve pour assurer un niveau minimal de représentation et de participation aux forums et programmes conjoints du système des Nations Unies. L'intégration au PNUAD II des programmes sectoriels autres que ceux du secteur de l'éducation s'est révélée difficile.

8. Il est manifestement nécessaire de mieux orienter le personnel du cadre organique en ce qui concerne les questions générales du développement et de la réduction de la pauvreté, et de renforcer de manière constructive ses capacités à faire le lien entre, d'une part, les actions de programme de l'UNESCO et, d'autre part, l'agenda du PNUAD. Le fait que les cycles programmatiques et budgétaires de l'UNESCO soient plus courts que ceux des programmes et fonds des Nations Unies - qui sont au premier rang du processus du PNUAD - et qu'ils ne soient pas synchronisés avec eux pose des problèmes à l'Organisation, en particulier s'agissant de s'engager financièrement, ou d'une autre manière, dans les programmes conjoints.

9. Un autre problème se pose au niveau de l'action qu'il est prévu d'entreprendre, dans le cadre du PNUAD II, en faveur de programmes conjoints dans certains États de la République fédérale du Nigéria, le champ d'intervention au niveau des États demeurant assez limité étant donné que l'UNESCO œuvre essentiellement en amont, en donnant des conseils sur les politiques et en fournissant une assistance technique principalement au niveau fédéral.

Bureau de l'UNESCO à Accra

10. Tous les pays du groupe sont engagés dans le processus du PNUAD, à différents stades. L'éducation est une priorité de tous les plans-cadres des pays du groupe. Les ressources environnementales et naturelles, l'eau et l'assainissement sont également des priorités dans les différents PNUAD. Les TIC sont elles aussi une priorité dans certains plans, tels que celui du Ghana. Les questions de sciences sociales et humaines liées à la gouvernance et à la résolution des conflits figurent implicitement dans certains PNUAD (ceux de la Sierra Leone et du Libéria). Dans la plupart des cas, la culture n'y figure pas, mais elle peut être considérée comme faisant indirectement partie de certaines priorités telles que la promotion du tourisme et la bonne gouvernance.

Ghana

11. Maintenant que la première phase du PNUAD, au cours de laquelle l'UNESCO a codirigé la composante éducation, est achevée, la mise en œuvre de la deuxième phase pour la période 2006-2010 est en cours. L'UNESCO a très largement participé à la préparation de cette deuxième phase mais n'a pas été en mesure, cette fois, d'assurer la conduite de la composante éducation, du fait d'une insuffisance temporaire de capacités dans le domaine de l'éducation au Bureau d'Accra. L'UNESCO prend néanmoins part à un programme conjoint sur le VIH et le sida.

Togo

12. Le PNUAD pour 2008-2012 a été finalisé et signé. Bien que l'UNESCO ne soit pas présente physiquement au Togo, le Bureau d'Accra a pu apporter sa contribution dans le domaine de l'éducation et participera à la mise en œuvre du PNUAD.

Bénin

13. L'UNESCO s'est pleinement impliquée dans toutes les étapes de la préparation du PNUAD au Bénin (2009-2013), son personnel dans le pays ayant régulièrement participé au processus.

L'Organisation contribuera à la mise en œuvre du PNUAD dans les domaines de l'éducation et des sciences exactes et naturelles.

Libéria et Sierra Leone

14. Les PNUAD du Libéria et de la Sierra Leone portent respectivement sur les périodes 2008-2011 et 2008-2010. Dans le cadre de la contribution de l'Organisation à leur mise en œuvre, une évaluation des besoins en matière de gestion durable de l'environnement sera menée dans les deux pays au cours du premier trimestre de 2008. Les autres priorités dans le domaine scientifique définies dans ces deux plans-cadres seront aussi examinées et feront l'objet de propositions de projets spécifiques qui seront soumises à l'examen des donateurs.

Bureau de l'UNESCO à Addis-Abeba

15. Le Bureau a travaillé en étroite collaboration avec les ministères de l'éducation dans le cadre du soutien aux politiques et priorités nationales en matière d'éducation. L'UNESCO a joué un rôle central au sein du Groupe de partenaires pour le développement de l'éducation qui rassemble des institutions du système des Nations Unies et des donateurs fournissant un soutien technique et financier, ainsi que des conseils, au secteur de l'éducation en Éthiopie et à Djibouti, et qui a contribué à coordonner les différentes contributions du Ministère de l'éducation, du Groupe de partenaires pour le développement de l'éducation et de l'Équipe de pays des Nations Unies. En coopération avec le PNUD et d'autres partenaires, l'Organisation a élaboré, recensé et exécuté plusieurs projets dans le cadre du processus de financement commun. En Éthiopie, le PNUAD II et le PASDEP (Plan d'accélération du développement durable pour mettre un terme à la pauvreté) ont été mis au point simultanément et conjointement avec l'Équipe de pays des Nations Unies et les représentants des pouvoirs publics. L'UNESCO et l'UNICEF ont coparrainé l'évaluation des besoins du secteur national de l'éducation à partir de laquelle ont été établis le PASDEP et le PNUAD. L'UNESCO a également appuyé l'harmonisation des programmes gouvernementaux d'amélioration de la qualité de l'éducation et a joué le rôle de chef d'équipe dans la réalisation des missions d'examen conjointes pour le suivi et l'évaluation à l'échelon national. Le Bureau a mis en place, en coopération avec l'ISU, le Ministère de l'éducation et l'UNICEF, un Système d'information sur la gestion de l'éducation (EMIS) en Éthiopie. Ce système vient à l'appui des activités de suivi et d'évaluation en cours ainsi que de la formulation de politiques fondées sur des données factuelles. Ces efforts se sont traduits par des améliorations qui favorisent la réalisation des OMD.

16. L'UNESCO a aidé le Ministère éthiopien de la culture et du tourisme à reformuler la politique culturelle nationale du pays et a fourni un soutien et des conseils techniques à l'appui de sa mise en œuvre, notamment en ce qui concerne la conservation et la restauration du patrimoine naturel et culturel, la promotion des industries et du tourisme culturels, la mise à profit de l'artisanat et des industries culturelles pour lutter contre la pauvreté, le développement des musées et des bibliothèques, ainsi que la promotion du dialogue interculturel et du dialogue interreligieux. La contribution la plus visible de l'UNESCO transparaît dans les travaux en cours pour la remise en place de l'obélisque d'Axoum, la restauration des églises creusées dans le roc de Lalibela et l'appui à la création du Musée Abdalla Al sharif à Harare. Les autres activités en cours incluent notamment les préparatifs du lancement d'un projet culturel de développement au titre du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD.

17. Par sa présence au sein du comité consultatif auprès de l'autorité éthiopienne de développement des TIC mise en place par le gouvernement, l'UNESCO soutient la mise en œuvre de la stratégie nationale relative aux TIC et sa mise en adéquation avec les principales activités sectorielles (développement rural et agriculture, éducation, accès aux services sociaux, etc.) considérées comme indispensables à la croissance socioéconomique. Dans le cadre du processus du PNUAD, l'UNESCO a contribué à donner aux TIC une place de choix et participe au suivi et à l'évaluation du Plan-cadre.

18. Dans le domaine des sciences et de la technologie, le Bureau a aidé l'agence nationale éthiopienne pour la S-T à organiser le processus de reformulation et de réactualisation de la politique nationale en matière de sciences et de technologie.

Bureau de l'UNESCO à Bamako

19. Dans le cadre du système des Nations Unies au Mali, l'UNESCO préside le groupe thématique et coordonne l'exécution d'un projet d'Initiative commune pour la promotion et la protection des droits humains (Action 2 Mali) dont l'objectif principal est la formulation d'un programme conjoint couvrant la période 2008-2012. Par ailleurs, en partenariat avec les agences du système des Nations Unies dont le PNUD et le FNUAP, le Bureau a organisé le premier Forum africain des jeunes à Ouagadougou, qui a abouti à l'élaboration d'un plan d'action quinquennal.

20. En ce qui concerne la culture, le projet CCT « Sahara des Cultures et des peuples » a été mis en œuvre en collaboration avec plusieurs agences du système des Nations Unies, notamment le PNUD. Ce projet entre dans le cadre de la relecture des PRSP selon l'approche fondée sur la culture.

Bureau de l'UNESCO à Bujumbura

21. L'année 2007 a été marquée par le lancement officiel du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi dont le mandat est d'aider le Gouvernement du Burundi dans ses efforts pour parvenir à la paix et à la stabilité à long terme durant la phase de consolidation de la paix, y compris en veillant à la cohérence et la coordination entre les organismes des Nations Unies qui opèrent au Burundi sous la direction du représentant exécutif du Secrétaire général des Nations Unies. C'est dans ce cadre que le Bureau de l'UNESCO a participé au processus de formulation d'un nouveau Bilan commun de pays (ou CCA) et d'un UNDAF, ainsi qu'à l'élaboration et la finalisation des documents de référence pour la stratégie de réduction de la pauvreté du pays, à savoir le CSLP et le Plan prioritaire de consolidation de la paix. La contribution du Bureau de l'UNESCO a porté essentiellement sur l'éducation au sein des services sociaux de base, la culture de la paix, les droits humains et l'égalité des genres, ainsi que sur la lutte contre le VIH/sida.

22. Parmi les exemples de partenariat interagences auquel le Bureau de l'UNESCO au Burundi participe activement, on citera :

- UNESCO-PNUD-UNICEF-UNIFEM pour la réhabilitation durable des sinistrés et victimes de la guerre : le Bureau couvre le volet en rapport avec la sensibilisation à la cohabitation pacifique entre rapatriés et populations d'accueil et le volet en rapport avec l'alphabétisation des adultes ;
- UNESCO-OHCDHB pour le Programme mondial d'éducation aux droits de l'homme ;
- UNESCO-UNFPA dans le cadre d'un projet en faveur des jeunes : l'UNESCO couvre les volets culture et culture de la paix ;
- UNESCO-UNICEF-UNFPA : étroite concertation instituée entre les trois organisations en vue de la coordination et la complémentarité de toutes les activités de formation en compétences de la vie pratique ou VIH/sida en faveur des jeunes.

Bureau de l'UNESCO à Dar es-Salaam

Comores

23. Bien que non résidente, l'UNESCO a joué un rôle majeur pour faire progresser les priorités communes de l'Équipe de pays des Nations Unies qui portent essentiellement sur la gestion du risque de catastrophes, la création d'une base de données nationale sur le développement et

l'élaboration de stratégies sectorielles pour les domaines d'intervention majeurs, à savoir l'éducation, la santé, l'agriculture, l'eau et l'assainissement. La Déclaration de Galawa (mai 2007) établit la feuille de route pour toutes ces questions.

Maurice et les Seychelles

24. Le Bureau du système des Nations Unies qui dessert Maurice et les Seychelles est confronté à la double difficulté d'une présence limitée des Nations Unies sur le terrain dans les deux archipels associée à l'inégalité des niveaux d'activité programmatique à l'échelon des pays entre les différents organismes, fonds et programmes représentés dans la région de l'océan Indien. Cette situation a conduit le GNUM à classer Maurice et les Seychelles parmi les pays de la catégorie C (« cycle non harmonisé ») pour lesquels le recours aux BCP/PNUAD reste facultatif. En 2007, prenant la mesure de cette réalité, les membres de l'Équipe de pays des Nations Unies, y compris les organismes non résidents, parmi lesquels l'UNESCO joue un rôle majeur, ont unanimement reconnu la nécessité d'adopter un nouveau modèle de coordination entre les différentes institutions.

25. Le programme conjoint PNUD-UNESCO lancé en 2006 à l'appui du projet pour les « Zones d'éducation prioritaires » (ZEP) mis en place par le Ministère mauricien de l'éducation afin d'améliorer les résultats des écoles primaires situées dans des régions défavorisées a été étendu, avec un soutien supplémentaire de la part de l'UNESCO en faveur de la pédagogie inclusive, des activités éducatives de rattrapage et du développement de programmes parentaux. Le PNUD et l'UNESCO ont également œuvré en étroite coopération pour promouvoir et soutenir l'application par Maurice du Plan d'action pour le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme (WPHRE), ce qui s'est traduit par la participation du Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE) à l'évaluation des programmes nationaux d'enseignement du point de vue de l'éducation relative aux droits de l'homme, ainsi que par la formulation de recommandations en vue d'intégrer l'éducation relative aux droits de l'homme dans l'enseignement primaire et secondaire.

26. Le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies a facilité les contacts entre l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie, basé en Allemagne, et l'autorité mauricienne des qualifications (Mauritius Qualifications Authority, MQA) pour mener une première campagne de consultations destinée à soutenir la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie et l'élaboration de politiques/mécanismes de coopération en matière de reconnaissance des acquis, ouvrant la voie à la préparation d'un plus vaste accord de coopération entre les deux instituts qui devrait être formalisé au premier trimestre 2008.

27. Le Gouvernement de la République des Seychelles a accueilli une Conférence interrégionale charnière de l'UNESCO intitulée « Des îles et des carrefours : la diversité culturelle dans les petits États insulaires en développement ». Cette conférence, à laquelle ont pris part des chercheurs et des experts de haut niveau des Caraïbes, de l'océan Indien et du Pacifique, avait pour principaux objectifs d'améliorer la compréhension des questions relatives à la diversité culturelle au sein de ces régions et entre elles, d'assurer un suivi effectif de la Déclaration de Maurice, d'orienter la politique et les activités de l'UNESCO dans une perspective de « diversité culturelle au service du développement durable dans les PEID » et de contribuer au rapport mondial de l'UNESCO sur la diversité culturelle.

République-Unie de Tanzanie

28. Le PNUAD pour la République-Unie de Tanzanie (2007-2010) compte la participation de 17 institutions du système des Nations Unies, dont une non résidente. Il s'agit d'un outil d'orientation en amont des politiques qui vise à soutenir les aspirations et les priorités de développement de la République-Unie de Tanzanie définies dans les documents Visions 2025 (Tanzanie continentale) et Vision 2020 (Zanzibar), ainsi que dans la Stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté, la Stratégie de Zanzibar pour la croissance et la réduction de la pauvreté et la stratégie d'aide conjointe. Les interventions du système des Nations

Unies sont axées sur six thèmes transversaux, à savoir l'égalité entre les sexes, la jeunesse, les enfants, le VIH et le sida, l'emploi et l'environnement. Elles répondent aux préoccupations du pays, tant sur le plan humanitaire que sur le plan du développement, y compris en ce qui concerne le passage de questions humanitaires à des questions de développement dans les régions du nord-ouest de la République-Unie de Tanzanie qui accueillent des réfugiés.

Bureau de l'UNESCO à Kinshasa

29. Les activités menées dans le cadre des programmes éducation ont été entièrement en phase avec les priorités nationales telles que reflétées dans le Document stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté, source par ailleurs du programme d'action de l'équipe de pays. Le fait que l'UNESCO préside depuis sa création le groupe thématique éducation a contribué à faire avancer l'idée de la nécessité d'élaborer un SWAp. La participation du Bureau a en outre été essentielle dans l'élaboration du Cadre d'assistance au pays (CAP) et du Plan d'actions prioritaires (PAP) d'une durée d'un an (2008) qui en a été extrait, et où l'UNESCO contribuera à l'amélioration de la qualité de l'éducation, à la mise à disposition, à travers la composante SIGE (Système d'information pour la gestion de l'éducation) du Projet d'appui au système éducatif (PASE), de données statistiques récentes et fiables pour la prise de décision par les ministères en charge de l'éducation. L'enquête sur les acquis scolaires des élèves de la 4^e année primaire, menée en collaboration avec l'UNICEF, a d'ores et déjà permis d'avoir une idée plus précise de la qualité et de la pertinence de l'éducation assurée à ce niveau, ce qui aidera à la prise de mesures correctives par les décideurs.

30. En ce qui concerne la culture, l'organisation des États généraux de la culture, accompagnée de bout en bout par le Bureau a été l'événement le plus important de la période. Sous l'impulsion du Bureau et avec son appui technique, le Gouvernement congolais a approuvé, en Conseil de ministres, le principe de la ratification officielle des Conventions sur le patrimoine immatériel, sur la protection des biens culturels en temps de conflit et sur la diversité culturelle.

31. S'agissant de la communication et de l'information, l'appui de l'UNESCO a été d'une importance capitale surtout pendant la période électorale et postélectorale grâce aux formations et fora organisés ainsi qu'à l'élaboration et à la distribution à tous les médias nationaux d'un « code de bonne conduite consensuelle ». Le Bureau a aussi soutenu l'organisation par l'Observatoire des médias congolais d'un atelier sur le thème « Médias pour la consolidation de la paix, de la démocratie et de la bonne gouvernance ». Par ailleurs, la formation à distance par l'utilisation des TIC, qui a concerné cinq universités de Kinshasa et dans laquelle ED et CI ont collaboré, a été une innovation prometteuse dans le programme, qui donnera certainement une plus grande visibilité au Bureau durant le biennium 2008-2009.

32. D'une manière générale, le VIH/sida et le genre ont fait l'objet d'une attention particulière, en particulier dans les activités d'éducation et de communication/information. Ces deux thèmes transversaux sont pris en compte dans le CAP et le PAP. Le Bureau a participé très activement à toutes les activités planifiées par l'équipe de pays sous la houlette de l'ONUSIDA, en conformité avec la répartition des tâches entre les agences.

33. Enfin, la mission intersectorielle conduite par le Président du Groupe de travail sur la reconstruction de la République démocratique du Congo, du 18 au 28 mai 2007 a été l'occasion pour l'Organisation de réaffirmer à tous ses partenaires que le pays bénéficie de toute l'attention de l'UNESCO, qui l'accompagne sur la voie de la reconstruction et du développement tout en étant constamment à l'écoute de ses priorités.

Bureau de l'UNESCO à Libreville

34. Le système des Nations Unies au Gabon, qui souhaite que le pays soit sélectionné dans les prochaines années comme pays pilote pour l'expérimentation de la politique de réforme des Nations Unies (« Delivering as One »), a d'ores et déjà adopté une approche de planification et de

développement de stratégies communes. L'UNESCO s'est vu confier la responsabilité d'élaborer une stratégie de communication pour le système des Nations Unies, avec comme corollaire la supervision de la préparation du plan de communication pour 2008. Le Bureau participe aussi activement aux travaux de différents groupes thématiques de l'équipe de pays, notamment les groupes thématiques suivants : éducation et culture, VIH/sida, droits humains, lutte contre la pauvreté et promotion de la bonne gouvernance.

Bureau de l'UNESCO à Maputo

35. En tant que co-chef de file pour l'éducation, le Bureau de l'UNESCO à Maputo a appuyé l'effort de renforcement des capacités fourni par le Mozambique dans le domaine de la planification et de la mise en œuvre de l'EPT en axant ses efforts sur l'alphabétisation, la formation des enseignants, le VIH et le sida conformément aux plans nationaux et au PNUAD. Des institutions publiques, des organisations de la société civile, des enseignants et la communauté universitaire ont pris part à ces activités. Le Bureau, auquel a été confiée la mise en œuvre de deux grands projets, l'un sur « Le renforcement des capacités des institutions culturelles » et l'autre sur « La remise en état de la forteresse de San Sebastian » pour un montant de respectivement 3 millions et 1,8 million de dollars, a également fourni un appui important au Ministère de l'éducation et de la culture pour élaborer le plan stratégique pour la culture dans le cadre du Plan d'action national pour l'élimination de la pauvreté absolue.

36. Le Bureau de l'UNESCO à Maputo a participé régulièrement à toutes les étapes du processus du PNUAD. Toutes les activités du Programme ordinaire ainsi que celles financées par des ressources extrabudgétaires ont été intégrées dans les quatre piliers du PNUAD : capital humain, gouvernance, développement économique et VIH/sida, avec un état précis des résultats et des produits dans les matrices de résultats et les matrices de suivi et d'évaluation du PNUAD. L'UNESCO a participé activement aux travaux des groupes techniques créés au sein des équipes de pays des Nations Unies, notamment ceux qui ont traité du VIH et du sida, de la formation des enseignants, de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes, de la planification et de la gestion ainsi que de la culture. Dans le cadre du Programme « Unis dans l'action », l'UNESCO participe à cinq programmes conjoints et est chef de file parmi six organismes des Nations Unies pour la gestion du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD avec une enveloppe de 5 millions de dollars. En coopération avec le Gouvernement du Mozambique, l'UNESCO a réussi à créer des partenariats et à mobiliser des ressources auprès de différents partenaires internationaux du développement pour compléter les fonds du Programme ordinaire.

37. Enfin, des contributions appropriées ont été fournies à l'équipe de gestion opérationnelle qui examine différentes questions d'intérêt commun - achats, sécurité, questions de personnel, dispensaire et agence de voyages -, élabore des stratégies et des politiques, et trouve des solutions techniques avant de les soumettre à l'approbation de l'équipe de gestion du pays.

Bureau de l'UNESCO à Nairobi

38. Le soutien des organismes des Nations Unies a été fourni au groupe de pays concerné selon les indications des documents du PNUAD qui cadrent avec les priorités et stratégies nationales de développement axées sur la réduction de la pauvreté et avec d'autres objectifs de développement internationalement reconnus. Pendant la période à l'examen, le Bureau a participé activement à l'élaboration de nouveaux PNUAD en Érythrée, au Rwanda et au Kenya.

39. En Érythrée, le Bureau a contribué à identifier les résultats obtenus dans le domaine de l'enseignement professionnel et de l'enseignement supérieur. Au Rwanda, un des huit pays pilotes de l'Initiative « Unis dans l'action », le PNUAD a servi de base au Programme unique connu sous le nom de Document opérationnel commun (COD). Bien qu'étant une agence non résidente au Rwanda, l'UNESCO a pu suivre tous les débats et le processus de planification qui ont abouti à l'élaboration du COD et du plan de travail annuel grâce à la nomination récente d'un coordonnateur des agences non résidentes basé au Bureau du PNUD à Kigali. Le Bureau de

l'UNESCO à Nairobi sera associé aux activités menées dans les cinq domaines de la matrice des résultats du PNUAD : bonne gouvernance, mortalité maternelle et infantile et VIH/sida, éducation de base, environnement et protection sociale.

40. Toutes les activités du Bureau de l'UNESCO pendant la période considérée ont contribué au respect des priorités nationales en matière de développement telles qu'élaborées dans les documents du PNUAD et les documents stratégiques du gouvernement. Ainsi, plusieurs PNUAD dans la région insistent sur la promotion d'activités en faveur de l'élimination de la pauvreté. Certaines d'entre elles portent sur l'agriculture. En outre, des questions de protection sociale comme la santé et l'assainissement font aussi partie de plusieurs PNUAD dans la région. Ces activités (agriculture, santé et assainissement, par exemple) exigent un réseau fiable d'approvisionnement en eau. Or, la rareté de l'eau et les risques qu'elle fait courir pour la santé et la sécurité alimentaire rendent nécessaires la promotion d'autres sources d'approvisionnement comme les eaux souterraines et le recueil de l'eau de pluie ainsi que le recours à des techniques innovantes de gestion des ressources en eau. En conséquence, le Bureau a mené des activités visant à améliorer la gestion de l'offre et de la demande de ressources en eau ainsi que l'évaluation de la qualité de l'eau. Ces activités ont consisté notamment à renforcer les capacités des fonctionnaires concernés, à financer des travaux de recherche pour comprendre les cycles de l'eau dans la région des rifts d'Afrique orientale et à encourager la gestion des eaux souterraines. La diffusion des informations provenant de divers rapports de recherche a été aussi une activité importante.

41. De même, l'utilisation des TIC pour améliorer l'enseignement et la bonne gouvernance a été très demandée dans la région et reflétée dans plusieurs plans d'action du PNUAD. L'UNESCO a répondu à cette demande en proposant des services consultatifs à deux pays pour qu'ils mettent mieux à profit les médias et les TIC dans l'alphabétisation et la formation des enseignants. Plusieurs kits d'initiation aux TIC ont été distribués à des établissements de formation. De plus, le Bureau a facilité l'amélioration de l'accès aux connaissances scientifiques en diffusant des documentaires scientifiques de la BBC. Le rôle des médias dans la bonne gouvernance et l'élimination de la pauvreté a aussi été encouragé par des activités visant à sensibiliser les décideurs - aux niveaux exécutif, législatif et judiciaire - à la liberté d'expression et à la liberté de la presse.

Bureau de l'UNESCO à Windhoek

42. La participation aux processus du PNUAD nécessite la présence physique de membres du personnel chargés du programme et/ou de la commission nationale du pays concerné car la planification, les contributions et les négociations s'effectuent dans le cadre de réunions de groupes thématiques. L'insuffisance des ressources et/ou l'absence de personnel local expérimenté et suffisamment qualifié ont freiné la participation efficace aux processus du PNUAD en Angola, au Lesotho, en Namibie et au Swaziland.

43. En Afrique du Sud, la culture a été intégrée avec succès au PNUAD en 2007 grâce à la stratégie délibérée du Bureau de Windhoek qui a facilité le processus : le spécialiste de la culture a régulièrement assisté aux réunions thématiques et autres réunions importantes relatives au PNUAD. En outre, des efforts ont été fournis pour associer le personnel de la commission nationale aux groupes thématiques. Pour autant, cette mesure n'a pas été durable, les ressources humaines étant limitées. La participation active de l'UNESCO aux réunions mensuelles a débouché sur le premier programme conjoint du groupe sur l'économie, l'investissement et l'emploi (UNESCO/ONUDI/OIT), programme au cœur duquel se trouve la culture.

44. En ce qui concerne le Lesotho, des discussions sont en cours pour mener des activités communes UNESCO/PNUAD pendant l'exercice 2008-2009 grâce à un programme financé par un Fonds-en-dépôt de la Norvège qui a eu un grand retentissement et qui a été mis en œuvre avec succès en collaboration étroite avec le Ministère de la culture du Lesotho et la commission nationale.

45. L'élaboration d'une note conceptuelle destinée au Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD a contribué à renforcer le travail en équipe des Nations Unies, comme cela a été le cas avec les propositions relatives au volet thématique sur la culture pour l'Angola, la Namibie et l'Afrique du Sud. Le PNUAD s'est révélé particulièrement utile pour la mise au point de projets susceptibles d'aider les Nations Unies à accroître leur visibilité et à mieux faire entendre leur voix dans le dialogue sur le développement avec les États membres. Les résultats du PNUAD étant un des points de départ pour l'élaboration de la note conceptuelle, la mise au point de propositions communes a permis aux organismes des Nations Unies de rationaliser et de recadrer leur action, d'identifier des synergies et de mettre en évidence les missions essentielles de chacun par rapport au PNUAD.

46. Dans la pratique, la participation active aux processus du PNUAD est susceptible de contribuer à une amélioration globale des performances des Nations Unies à condition que les autorités nationales soient étroitement associées à ces processus et acceptent que le PNUAD doit servir de base aux interventions des Nations Unies dans le pays. En Afrique du Sud, les Nations Unies ont eu des difficultés à utiliser cet outil dans le dialogue avec les ministères des secteurs concernés pour mettre en œuvre des programmes conjoints. Bien que le document ait été élaboré conjointement au niveau de la planification, les ministères des secteurs concernés se demandent encore dans quelle mesure les priorités de l'Afrique du Sud ont été prises en compte.

Bureau de l'UNESCO à Yaoundé

47. Les actions menées par le Bureau se sont inscrites dans les cadres de politique de développement définis par les États et des priorités identifiées dans les UNDAF des pays du cluster. Le Bureau a notamment pris une part active à la table ronde des partenaires de la République centrafricaine et à l'élaboration du CAP pour la République centrafricaine à l'intérieur duquel des activités de l'UNESCO dans le domaine du renforcement du dialogue dans les zones de post-conflit à travers les radios communautaires ont été proposées.

48. En qualité de chef de file de la stratégie sectorielle éducation au Cameroun, le Bureau a fédéré les partenaires, a appuyé l'élaboration de la stratégie sectorielle et a facilité l'éligibilité du pays à la FTI. Il en va de même en République centrafricaine où la stratégie a été élaborée en vue de son endossement en février 2008 pour un passage à la FTI en avril 2008.

49. S'agissant de la culture, outre l'appui à l'élaboration de stratégies sectorielles en République centrafricaine et au Cameroun, on relèvera que pour la première fois les trois pays du cluster disposent d'une liste indicative du patrimoine mondial.

ÉTATS ARABES

Bureau de l'UNESCO à Amman

50. La période à l'examen a été marquée par le début d'une évolution perceptible de l'approche cumulative appliquée par les organismes des Nations Unies en matière d'élaboration et d'application de programmes. Le gouvernement a publié le Programme national (2006-2015), un document novateur énonçant les priorités gouvernementales pour les dix années à venir. Cela a été suivi de l'établissement du bilan commun de pays du système des Nations Unies ainsi que du PNUAD pour 2008-2012, qui portait essentiellement sur les priorités du Programme national. Les organismes des Nations Unies se sont efforcés de mobiliser leurs énergies dans le cadre d'un programme commun cohérent, mais de nombreux domaines d'action de chacune des 16 institutions présentes en Jordanie n'ont pas été intégrés au PNUAD.

51. L'UNESCO a toutefois participé à tous les exercices communs des Nations Unies et a dirigé ou coprésidé les groupes sur l'éducation. On a appliqué une approche visant à maximiser les ressources et mettant l'accent sur le renforcement des capacités, suivi des activités de

sensibilisation, de l'assistance technique et de la diffusion des meilleures pratiques. Les partenariats, qu'on s'est employé à établir avec d'autres organismes des Nations Unies, se sont développés, notamment avec UNIFEM. L'UNICEF, le PNUD, l'ONU et l'OMS ont également collaboré avec l'UNESCO. Les programmes étaient axés non sur la programmation commune mais sur le cofinancement d'activités communes dans le cadre desquelles telle ou telle institution était à même d'enrichir l'action de ses partenaires. L'UNESCO participe aux réunions de coordination entre donateurs/prêteurs sur l'éducation, l'environnement et le développement social, un mécanisme essentiel pour le partage de l'information concernant les divers projets financés par des donateurs et mis en œuvre par les organismes des Nations Unies et les organismes donateurs/prêteurs au niveau des pays. Des relations ont également été établies avec des ONG internationales et locales ainsi qu'avec des institutions nationales afin d'élargir la base de consultation et de créer des synergies. Le système des Nations Unies dans son ensemble est fier de son pouvoir de mobilisation, et l'UNESCO en a tiré parti dans des domaines tels que l'alphabétisation universelle, la gestion de l'eau et de l'environnement, le patrimoine culturel, la politique sociale, la recherche scientifique, et la communication et l'information.

Bureau de l'UNESCO à Doha

52. Le Bureau multipays de l'UNESCO à Doha reste l'unique bureau des Nations Unies au Qatar. C'est donc à lui seul qu'incombe la responsabilité et la charge de fournir le soutien logistique requis par les organismes des Nations Unies. Il s'ensuit également qu'il n'existe pas de PNUAD et, parmi les pays situés dans la zone d'action du Bureau de l'UNESCO à Doha, seul Bahreïn a commencé un processus de consultation à cette fin.

Bureau de l'UNESCO à Rabat

53. Dans sa programmation par pays ou sous-régionale, le Bureau s'est principalement référé aux objectifs de développement découlant de la Déclaration du Millénaire, aux différents cadres d'assistance des Nations Unies au développement (UNDAF), aux diverses stratégies et initiatives nationales de développement ainsi qu'aux objectifs stratégiques adoptés par la Conférence générale de l'UNESCO.

54. Dans le domaine de l'éducation, le renforcement des capacités nationales, l'accompagnement des réformes en vue d'une meilleure qualité de l'offre éducative, l'alphabétisation, l'éducation à la citoyenneté et le développement des compétences psychosociales des jeunes ont constitué les principales lignes d'action du Bureau. Ces domaines reflètent par ailleurs les priorités nationales fixées pour les pays de la sous-région, en particulier celles relatives à l'amélioration des conditions de vie des populations, à l'accès aux services sociaux en matière de santé et de protection sociale, d'éducation et de formation.

55. Dans le domaine des sciences naturelles, la vulgarisation et la promotion d'une approche relative à la gestion de l'eau, à l'environnement et au développement durable ont été mises en valeur. Les principales activités sous-régionales menées au profit du Maghreb ont eu pour but le renforcement des capacités nationales en sciences, en technologie et en ingénierie ainsi que la mobilisation des ressources pour la sensibilisation des décideurs en vue d'accorder la priorité à l'utilisation des énergies renouvelables et le développement des politiques correspondantes.

56. En matière de sciences humaines et sociales, les domaines relatifs aux droits humains, à l'égalité des genres, au développement social, à la philosophie et à la jeunesse ont été privilégiés. À citer en exemple, le lancement et la mise en place du Réseau arabe ARADESC destiné à promouvoir la recherche sur les droits culturels en vue, notamment, de resserrer les liens avec les décideurs politiques, le développement d'une base de données sous-régionale sur les droits humains dans une perspective de genre, l'utilisation au Maroc et en Mauritanie, du média radio pour des actions de sensibilisation aux droits humains et à l'égalité des genres mais également de renforcement des capacités des ONG. Par ailleurs, la capacité des États membres à formuler des politiques en sciences sociales et humaines a été renforcée grâce notamment à la mise en place

du Forum des Ministres du développement social des États arabes. L'objectif est d'encourager le développement social et de réduire la pauvreté en permettant un échange sur les expériences et les efforts entrepris par diverses institutions, publiques et privées, nationales et régionales.

57. Dans le domaine de la culture, la priorité a été accordée aux questions de la mise en valeur du patrimoine culturel, du dialogue interculturel, de la diversité culturelle, du développement des industries créatives, ainsi que du tourisme et de l'artisanat culturels. La coopération avec l'Algérie a porté sur le renforcement des capacités des professionnels nationaux dans différents domaines de la culture dans une approche participative qui s'inscrit dans une perspective de développement durable, ce qui rejoint le premier objectif stratégique de l'UNDAF. C'est ainsi que l'activité développée avec le PNUD Alger dans le cadre du projet intersectoriel « Sahara des cultures et des peuples » a été conçue en vue de contribuer au développement du tourisme culturel qui respecte et valorise le patrimoine culturel et naturel, assure à long terme l'amélioration des conditions de vie et l'autonomisation de la population locale pour parvenir au développement intégré et durable. La coopération avec le Maroc, qui tient compte du résultat A de l'UNDAF, a porté sur le renforcement de ses capacités dans le domaine de la culture. Plusieurs activités de sauvegarde, de valorisation et de promotion du patrimoine culturel ont été mises en œuvre dans une approche visant à tisser des liens de continuité entre toutes les composantes de ce patrimoine et le développement durable.

58. Dans le domaine de la communication et de l'information, ont été privilégiés le développement des médias et le renforcement de la capacité des journalistes, la création de contenu multilingue à travers les TIC et le développement de l'accès à l'information. En Algérie, par exemple, l'accent a été principalement mis sur l'importance de l'accès à l'information publique. Les actions de l'UNESCO dans le domaine de la communication institutionnelle rentrent dans le cadre des résultats attendus dans la matrice UNDAF. En Mauritanie, une série de quatre formations des femmes journalistes ont été organisées afin de souligner le rôle des femmes journalistes dans l'éducation citoyenne. À la suite de ces formations, un réseau de femme journaliste a été créé dont l'objectif est de renforcer leur statut dans le paysage médiatique en Mauritanie, dans la logique de l'effet UNDAF sur la bonne gouvernance.

Bureau de l'UNESCO à Ramallah

59. Durant la période à l'examen, le système des Nations Unies a continué de coopérer avec les ministères d'exécution concernés de l'Autorité palestinienne. L'UNESCO a œuvré au renforcement des capacités humaines et institutionnelles du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, du Ministère du tourisme et des antiquités, du Ministère de la culture, du Ministère de l'information et du Ministère de la condition féminine. Elle a, en outre, continué de jouer le rôle de conseiller technique auprès du groupe de travail sectoriel sur l'éducation, qui assure la coordination de l'aide dans le domaine de l'éducation dans les territoires palestiniens.

60. Le système des Nations Unies a mobilisé une assistance humanitaire directe en faveur des populations les plus touchées par la situation palestinienne, notamment au moyen des appels globaux annuels lancés sous l'égide de l'OCHA pour les territoires palestiniens. L'UNESCO a participé aux éditions 2006 et 2007 de l'appel global mais n'a pas réussi à recueillir des fonds extrabudgétaires pour les projets éducatifs proposés dans ce cadre des Nations Unies. En mobilisant directement 15 millions de dollars auprès du Comité saoudien d'aide au peuple palestinien, elle a toutefois permis aux étudiants palestiniens d'accéder aux établissements d'enseignement supérieur durant cette période critique. Grâce au projet « Pour un mécanisme de financement équitable et efficace de l'enseignement supérieur palestinien », plus de 19 000 étudiants dans le besoin étudiant dans des établissements d'enseignement supérieur palestiniens ont bénéficié d'une exonération des frais de scolarité pour l'année universitaire 2006-2007.

61. Il conviendrait de noter que le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a, en outre, participé à un programme commun des Nations Unies élaboré par l'équipe de pays des Nations Unies pour les territoires palestiniens et destiné à améliorer la sécurité humaine de 14 communautés vulnérables dans la zone de Naplouse. La composante UNESCO de ce programme, financé par le « Fonds pour la sécurité humaine », comprenait des activités éducatives, culturelles et d'information ciblant en particulier les femmes et les jeunes dans ces communautés. Le programme, lancé en 2006, a été mené à terme à l'automne 2007.

62. Les nouvelles annonces de contribution faites par la communauté internationale visent à appuyer le « Plan palestinien de réforme et de développement » pour 2008-2010, un programme de réforme sur trois ans axé sur le renforcement des capacités des institutions de l'Autorité palestinienne dans les domaines de la bonne gouvernance, de l'ordre public et de la prestation de services publics de base dans l'ensemble des territoires palestiniens. Il est intéressant de noter, en particulier en ce qui concerne l'UNESCO, que le Plan met l'accent sur l'éducation de qualité, en particulier la formation des enseignants, l'élaboration des programmes et la formation technique et professionnelle. Le Plan mentionne également le tourisme, notamment le tourisme culturel, en tant que priorité du développement de l'économie et du secteur privé palestiniens.

63. Face à cette évolution, l'UNESCO a renoué un dialogue de haut niveau avec l'Autorité palestinienne afin de consulter les ministres d'exécution concernés sur les priorités de la coopération stratégique relevant des domaines de compétence de l'UNESCO dans le nouveau contexte du Plan palestinien de réforme et de développement. D'importantes mesures ont été prises grâce à ce dialogue de haut niveau renouvelé, par exemple une mission intersectorielle dirigée par le DDG qui s'est rendue dans les territoires palestiniens en décembre 2007, et la prochaine réunion du Comité conjoint UNESCO/Autorité palestinienne, qui se tiendra au Siège de l'UNESCO au début de mars 2008. Cette réunion servira à déterminer un certain nombre de nouveaux projets phares tenant compte des priorités énoncées dans le Plan palestinien de réforme et de développement et sur lesquels l'UNESCO concentrerait son assistance durant l'exercice biennal.

64. Il conviendrait enfin de noter que 2008 sera vraisemblablement marquée par une intégration accrue des activités des Nations Unies dans les territoires palestiniens, un premier plan de travail des Nations Unies devant être élaboré au printemps 2008 par l'Équipe de pays des Nations Unies. Ce processus, ainsi que le Fonds pour la réalisation des OMD, crée de nouvelles possibilités de coopération interinstitutions tenant compte des priorités mentionnées dans le Plan palestinien de réforme et de développement. Dans ce contexte, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah compte s'appuyer sur l'expérience positive tirée de la programmation conjointe des Nations Unies s'agissant des activités bénéficiant aux institutions et communautés palestiniennes (cf. en particulier le programme du Fonds pour la sécurité humaine décrit ci-dessus).

ASIE ET PACIFIQUE

Bureau de l'UNESCO à Almaty

65. Pendant la période visée, le Bureau s'est concentré sur un certain nombre de domaines stratégiques découlant des stratégies nationales de développement du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan ainsi que des PNUAD pour ces pays.

66. L'UNESCO a participé à tous les groupes thématiques et groupes de travail au Kazakhstan et présidé le groupe thématique sur la gouvernance, les droits de l'homme et la société civile. Dans les autres pays, elle a opéré en tant que membre virtuel des équipes de pays, et communiqué avec ses partenaires, essentiellement au moyen de réseaux thématiques électroniques.

Bureau de l'UNESCO à Bangkok

République populaire démocratique lao

67. La Table ronde organisée entre le Gouvernement de la République populaire démocratique lao et les partenaires de développement du 28 au 30 novembre 2006 a été pour les institutions du système des Nations Unies et les donateurs bilatéraux l'occasion d'évaluer la situation sociale, économique et politique du pays et de consolider les engagements et le soutien des partenaires concernant la mise en œuvre du sixième Plan quinquennal de développement socioéconomique de la République populaire démocratique lao pour la période 2006-2010. La Déclaration de Vientiane sur l'efficacité de l'aide signée au cours de la réunion a permis de lancer des actions appropriées, faisant l'objet d'un examen suivi, afin d'accroître l'efficacité de l'aide et d'aider le pays à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015 ainsi que son objectif de développement à long terme, à savoir de ne plus faire partie des pays les moins développés d'ici à 2020 (objectif 2020).

68. À la lumière des engagements pris dans la Déclaration de Paris et la Déclaration de Vientiane, le système des Nations Unies a entrepris une série de mesures visant à harmoniser et simplifier son approche afin d'obtenir des résultats plus efficaces et plus efficaces. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2007-2011 (le PNUAD) a été établi en étroite consultation avec le gouvernement et à l'appui direct du Plan quinquennal national de développement socioéconomique. Ce document engage instamment les partenaires à s'aligner sur les priorités nationales.

69. L'UNESCO a partagé avec les autres institutions des Nations Unies présentes dans la République populaire démocratique lao les enseignements d'un programme conjoint mené en Mongolie, à la suite duquel l'UNESCO a été invitée à participer au Groupe de travail sur les modes de vie durables en République populaire démocratique lao dans le cadre d'un projet pilote dans la province d'Oudamxay. Ce projet mobilise les unités responsables de l'éducation et de la culture du Bureau de l'UNESCO à Bangkok, qui travaillent en tandem avec les autres institutions des Nations Unies présentes dans le pays. L'UNESCO a également établi un document UNESS pour la République populaire démocratique lao qui a été présenté au Ministère de l'éducation en janvier 2007 ainsi qu'aux autres partenaires de développement basés à Vientiane.

Myanmar

70. 2006 et 2007 ont été des années difficiles pour les partenaires de développement œuvrant au Myanmar, suite à la publication par le gouvernement, au début de 2006, de Principes directeurs pour les institutions des Nations Unies, les organisations internationales et les ONG et OING, qui réduisaient davantage encore la marge de manœuvre des intervenants humanitaires dans le pays.

71. La coopération de l'UNESCO avec les institutions résidentes au Myanmar a connu un bon début avec la participation de l'UNESCO au premier d'une série de groupes de discussion sur l'éducation qui s'est tenu au Myanmar en juillet 2006, et qui était essentiellement consacré à l'égalité entre les sexes. À la suite de cette réunion, l'UNICEF et l'UNESCO sont convenus de travailler ensemble à l'organisation d'un éventuel atelier de formation sur cette question destiné aux responsables des programmes et des manuels d'enseignement du Ministère de l'éducation. Toutefois, les autres activités prévues ont été suspendues suite aux événements survenus à Yangon à la fin de 2007. S'agissant de la formation de professionnels de la gestion du patrimoine et du tourisme, une formation complémentaire de responsables du Myanmar dans le domaine de la gestion de visiteurs sur les sites du patrimoine culturel et au métier de guide touristique est prévue en coopération avec la CESAP.

Thaïlande

72. L'UNESCO Bangkok continue à participer aux activités de l'Équipe de pays des Nations Unies en Thaïlande, en particulier en ce qui concerne le processus relatif au Cadre de partenariat des Nations Unies pour les années 2007-2011. Ce document confirme le rôle que commence à jouer la Thaïlande en tant que pays donateur qui aide ses voisins moins développés. Le Cadre de partenariat pour la Thaïlande met l'accent sur six domaines (groupes thématiques) prioritaires : décentralisation et gouvernance locale ; réduction de la pauvreté et protection sociale ; population mobiles/migration ; VIH/sida ; protection de l'environnement et préservation des ressources naturelles, et éducation, UNESCO Bangkok présidant le groupe de travail thématique sur cette dernière question. Une liste d'éventuelles activités conjointes avec d'autres institutions a été établie et sera examinée lors des consultations sur le Cadre de partenariat avec tous les partenaires, dont le gouvernement et les groupes de la société civile, début 2008.

73. L'UNESCO, avec l'appui de ses partenaires du système des Nations Unies dans le cadre du Groupe de travail thématique régional sur l'EPT, s'emploie avec le Ministère de l'éducation thaïlandais à entreprendre l'évaluation à mi-parcours de la Décennie de l'Éducation pour tous. Les personnels du Ministère de l'éducation ont été formés à l'élaboration de politiques, la planification et l'évaluation pour l'EPT dans le cadre de plusieurs ateliers organisés par l'UNESCO et ses partenaires des Nations Unies. La même formation a été assurée au personnel éducatif des ministères de l'éducation de la République démocratique populaire lao et du Myanmar. L'UNESCO a également apporté un soutien financier, par le biais du Fonds-en-dépôt japonais, au Ministère de l'éducation de la Thaïlande pour la préparation de son rapport national. Le rapport de la Thaïlande sur l'évaluation à mi-parcours de la Décennie de l'EPT sera achevé au début de 2008 et servira de base à la formulation de recommandations concernant les politiques à mener pour assurer la réalisation des objectifs de l'EPT et des Objectifs du Millénaire pour le développement.

74. En ce qui concerne la formation de professionnels de la gestion du patrimoine et du tourisme, la CESAP et l'UNESCO, avec le soutien de l'Académie asiatique de gestion du patrimoine UNESCO-ICCROM, ont organisé conjointement l'atelier national de formation de formateurs en matière de gestion et de visites guidées des sites touristiques culturels à Bangkok et dans la ville historique d'Ayutthaya (Thaïlande) du 31 juillet au 3 août 2007. Des experts de la Tourism Authority of Thailand (TAT) et du Fine Arts Department (FAD) ont été invités à donner des conférences sur un certain nombre de questions concernant les sites du patrimoine culturel en Thaïlande. Il s'agit du premier d'une série d'ateliers nationaux organisés par l'intermédiaire des organisations nationales de tourisme dans l'ensemble de la sous-région du Grand Mékong. Une formation complémentaire au niveau national est prévue, ainsi que la traduction de tous les matériels de formation en thaï au début de 2008.

Bureau de l'UNESCO à Beijing

Chine

75. L'UNESCO a participé activement à la mise en œuvre du PNUAD (2006-2010) par l'intermédiaire du Groupe thématique des Nations Unies sur l'éducation de base et le développement des ressources humaines, dont l'UNESCO a assuré la présidence. Le Groupe thématique et le gouvernement ont organisé en décembre 2006 le 3^e Forum national sur l'EPT, qui a examiné l'évaluation à mi-parcours de la Décennie de l'Éducation pour tous et en particulier les questions concernant les données statistiques et les indicateurs relatifs à l'éducation. La Chine a participé aux études de cas sur « les bonnes pratiques et les innovations réussies concernant l'EPT au service du développement durable des zones rurales : accélération de la réalisation des objectifs de l'EPT », organisées par le Centre international de formation et de recherche pour l'enseignement rural (INRULED), la Commission nationale chinoise et l'UNESCO.

76. L'UNESCO a participé activement au Groupe de travail de l'ONU sur le VIH/sida, qui pilote la programmation commune du système des Nations Unies. Le Bureau a mis en œuvre des programmes d'éducation préventive contre le VIH/sida à l'aide de crédits extrabudgétaires provenant d'ONUSIDA, de l'OPEP et de donateurs privés. L'UNESCO met particulièrement l'accent sur les groupes défavorisés comme les femmes migrantes et les minorités ethniques. Elle favorise aussi, par le biais d'approches culturelles et de la formation du personnel d'organismes de radiodiffusion, l'instauration d'une société qui ne stigmatise ni ne discrimine les personnes et les familles affectées par le VIH/sida.

77. Les Nations Unies en Chine ont obtenu un financement du Fonds espagnol pour la réalisation des OMD : 12 millions de dollars des États-Unis pour l'environnement et le changement climatique (l'UNESCO est responsable pour ce qui concerne l'eau) et 6 millions de dollars des États-Unis pour la culture et le développement (l'UNESCO est le facilitateur).

Mongolie

78. L'Équipe des Nations Unies et le gouvernement ont co-signé le PNUAD pour 2007-2011. Le Parlement a approuvé le Plan directeur du secteur de l'éducation, à la préparation duquel l'UNESCO a apporté une importante contribution. L'UNESCO a établi le document UNESS pour la Mongolie. Le Parlement a approuvé en janvier 2007 le Plan directeur de la politique scientifique et technologique nationale, à l'élaboration duquel l'UNESCO aidait le Ministère de l'éducation, de la culture et de la science depuis 2003.

79. Le PNUAD mettant l'accent sur la partie occidentale de la Mongolie, où vivent des minorités ethniques et linguistiques économiquement moins développées, l'UNESCO, dans le cadre du PIDC, a achevé la mise en place de stations de radio FM et de centres multimédias pour la minorité des éleveurs de rennes, de stations radio communautaires dans la minorité Kazakh, ainsi que de centres multimédias et d'une station de radio pour les minorités tsaatan et darkhad.

80. À la demande et avec les encouragements du gouvernement, l'UNESCO, l'UNICEF, l'OMS et le PNUD ont préparé un projet interinstitutions intitulé « Services communautaires d'ensemble visant à améliorer la sécurité humaine des minorités ethniques/linguistiques en Mongolie rurale », financé par le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine. Le projet sera mis en route début de 2008 et l'UNESCO en assure la coordination.

République populaire démocratique de Corée

81. L'Équipe de pays des Nations Unies a publié un BCP en 2003. Depuis lors, aucun document au titre du PNUAD n'a été produit. En janvier 2006, l'Équipe de pays des Nations Unies, composée de l'OMS, de la FAO, du PNUD, de l'UNICEF, du PAM et du FNUAP en tant qu'agences résidentes des Nations Unies, et de l'UNESCO en tant qu'agence non résidente ont organisé un Atelier stratégique conjoint Nations Unies-pouvoirs publics. À l'issue de cet Atelier, un document intitulé « Cadre stratégique de la coopération entre les Nations Unies et le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée pour 2007-2009 » a été signé par le gouvernement et les Nations Unies en septembre 2006. Les Nations Unies passeront de l'aide humanitaire à l'aide au développement. Cinq priorités nationales ont été identifiées, parmi lesquelles les sources d'énergie durables, la gestion de l'environnement et les services sociaux de base, qui sont les domaines auxquels l'UNESCO contribuera.

Bureau de l'UNESCO à Dhaka

82. Malgré les effectifs restreints et les ressources financières limitées dont il dispose, le Bureau de l'UNESCO à Dhaka a apporté d'importantes contributions, surtout dans le secteur de l'éducation au titre de la priorité 6 du PNUAD - éducation et croissance en faveur des populations pauvres. Il a en particulier amorcé le débat sur la nécessité d'une politique nationale de la petite enfance, qui est un facteur important pour parvenir à un enseignement primaire de qualité et

assurer une éducation de base à tous les enfants, et une enquête nationale a été réalisée afin d'évaluer la qualité, les qualifications éducatives et d'autres facteurs liés au milieu susceptibles de contribuer aux efforts nationaux visant à améliorer la qualité des enseignants dans tout le pays.

Bureau de l'UNESCO à Hanoi

83. Le Viet Nam est l'un des huit pays pilotes de l'Initiative « Unis dans l'action ». Le processus de réforme, dont l'objectif est de mettre le programme des Nations Unies en adéquation avec le Plan quinquennal de développement socioéconomique et la Déclaration de base sur l'efficacité de l'aide, est mené en étroite coopération avec le Gouvernement du Viet Nam et la communauté des donateurs, dans le cadre du Groupe de travail national tripartite.

84. En 2007, l'Équipe de pays des Nations Unies a décidé d'améliorer l'inclusivité de l'Initiative d'unité d'action des Nations Unies au Viet Nam et de préparer un Plan unique révisé, conformément aux recommandations du Groupe de haut niveau relatives à l'Initiative « Unis dans l'action ». Les institutions spécialisées des Nations Unies qui souhaitaient adhérer à l'initiative ont été invitées à envoyer une lettre d'intention au gouvernement. En août 2007, des lettres émanant de la FAO, du FIDA, de l'OIT, de l'UNESCO, d'UN-Habitat, de l'ONUDI, de l'ONUDC et de l'OMS étaient parvenues. La révision du Plan unique 2006-2010 a alors débuté pour s'achever en janvier 2008.

85. Participer au Plan unique exige une orientation plus stratégique, fondée sur les avantages comparatifs de l'UNESCO, ce qui inclut notamment de favoriser une intersectorialité accrue entre les domaines de compétence de l'Organisation afin de donner le maximum d'impact aux activités. Le développement rapide du pays s'accompagne d'une demande croissante d'aide sous forme de conseils concernant les politiques et de renforcement des capacités en amont et le gouvernement, ainsi que la communauté des donateurs, demandent expressément aux Nations Unies d'adapter leur programme à cette évolution des besoins. Par conséquent, la stratégie du Secteur de l'éducation de l'UNESCO pour le Viet Nam sera remaniée afin d'offrir une analyse conjointe et un cadre commun de coopération au niveau du pays avec la participation et l'engagement actifs d'autres institutions du système des Nations Unies.

86. L'Initiative d'unité d'action des Nations Unies invite aussi à élaborer des programmes conjoints, mécanisme permettant de mieux coordonner le soutien aux programmes dirigés par le pays, de réduire le nombre d'activités des institutions spécialisées qui font double emploi et de partager connaissances et compétences. L'UNESCO participe aux trois programmes conjoints ci-après : l'égalité entre les sexes (qui bénéficie d'un financement de 4,5 millions de dollars provenant du Fonds espagnol pour la réalisation des Objectifs du Millénaire et de la participation de 12 institutions spécialisées), le VIH/sida (auquel participent 11 institutions spécialisées et le secrétariat de l'ONUSIDA) et la jeunesse (auquel participent six institutions ; une note conceptuelle en vue d'un projet d'un montant de 3 millions de dollars a été soumise au Fonds espagnol pour la réalisation des Objectifs du Millénaire). Le Programme conjoint sur l'égalité entre les sexes a pour objet d'aider le gouvernement à mettre en œuvre la législation correspondante, notamment dans les domaines de l'éducation et des médias.

87. L'UNESCO a également activement participé à l'élaboration de propositions de projets et à l'établissement de partenariats avec d'autres institutions du système des Nations Unies afin de promouvoir les liens entre culture, tourisme et artisanat.

Bureau de l'UNESCO à Islamabad

88. Les activités de l'UNESCO à Islamabad ont été harmonisées avec les priorités et objectifs nationaux de développement énoncés dans le DSRP, le Cadre de développement à mi-parcours, lors du Forum de développement du Pakistan, ainsi que dans la politique nationale de l'enseignement (1998), le Plan d'action national pour l'EPT et le PNUAD.

89. Trois mois seulement après le séisme de 2005, le Bureau avait déterminé et mobilisé les ressources nécessaires à un programme complet d'intervention en cas de séisme. Le début de l'exercice biennal a par conséquent été marqué par une intense activité visant à améliorer le système éducatif dans les zones sismiques sans cesser de concentrer les efforts sur les programmes et projets classiques des secteurs. La constante coopération des partenaires de l'UNESCO, surtout la Commission nationale pakistanaise et les Ministères de l'éducation et de la culture, ont aidé l'Organisation à faire face aux contraintes temporelles et en matière de ressources.

90. En ce qui concerne le PNUAD, il ressort des délibérations de l'Équipe de pays des Nations Unies que les efforts consentis n'ont pas accru l'impact des travaux des Nations Unies sur les défis nationaux en matière de développement. Les obstacles de fond demeurent : des « freins » institutionnels à la coordination interinstitutions ; la participation limitée des pouvoirs publics, des donateurs et des organisations de la société civile ainsi que les difficultés rencontrées pour définir des priorités entre programmes des institutions des Nations Unies. Compte tenu de ce qui précède, l'Équipe de pays des Nations Unies a décidé de procéder à un examen stratégique rigoureux du PNUAD qui a débuté au milieu de l'année 2007 pour s'achever d'ici à avril 2008. Par la même occasion, le PNUAD a été prorogé jusqu'en 2010 afin qu'il concorde avec le cycle de planification nationale (Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide).

91. Cinq groupes de travail thématiques ont été créés pour étudier et définir des résultats conjoints permettant d'établir des programmes conjoints. Les cinq programmes conjoints et les interventions propres aux différentes institutions constitueront le Programme unique. L'UNESCO participe activement à chacun de ces cinq groupes thématiques, à savoir : (a) agriculture, développement rural et réduction de la pauvreté, (b) éducation (coprésidé par l'UNESCO), (c) santé et population, (d) environnement et (e) gestion des risques de catastrophes. Les programmes conjoints serviront de base à la mobilisation des ressources en faveur du Fonds unique. Quatre questions, l'égalité entre les sexes, les droits de l'homme, la participation de la société civile et les réfugiés, sont communes à tous les programmes conjoints.

92. Le Bureau de l'UNESCO à Islamabad a assuré la coprésidence de deux groupes de travail, le Groupe de la communication des Nations Unies, de concert avec le Centre d'information des Nations Unies, et le Groupe de travail sur l'éducation, de concert avec l'UNICEF. De plus, l'UNESCO dirige le groupe de travail chargé d'établir les règles de gouvernance du « Cadre budgétaire unique » et du « Fonds unique ».

93. Il convient en particulier de noter que le Groupe de travail sur l'éducation a eu recours à l'UNESS et en a élargi la portée pour en faire une stratégie du Secteur de l'éducation à l'échelle des Nations Unies. Les mises à jour et améliorations ultérieures de l'UNESS ont régulièrement été communiquées au Groupe de travail. À ce jour, les programmes conjoints ci-après, dans lesquels l'UNESCO joue un rôle clé, ont été recensés de concert avec les homologues nationaux et les institutions des Nations Unies : (a) l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire, (b) l'alphabétisation des adultes et l'éducation non formelle, (c) le renforcement des capacités institutionnelles, (d) l'enseignement secondaire, l'accent étant mis sur l'enseignement technique et professionnel (ETP) et les compétences de la vie courante et (e) l'enseignement supérieur.

94. Enfin, l'UCPD pour le Pakistan s'est révélé utile puisqu'il a permis au Bureau de fournir des contributions pertinentes et spécifiques en vue de la formulation des programmes conjoints du Programme unique, eu égard notamment au MAB, aux industries culturelles, au tourisme et à l'écotourisme, aux systèmes d'alerte rapide, à l'éducation dans les situations d'urgence, à l'EDD et à l'éducation au service de la lutte contre le VIH/sida.

Bureau de l'UNESCO à Jakarta

95. Le Bureau de l'UNESCO à Jakarta a mis en œuvre une stratégie à moyen terme qui vise à maximiser l'exécution du programme dans les pays relevant de ce Bureau, également Bureau régional pour la science (ASPAC), en termes d'efficacité, d'impact et de visibilité. Les principaux éléments de cette stratégie sont les suivants :

- (a) L'élaboration de programmes cohérents répondant à une demande et reposant sur les pays. Le but est de permettre une certaine latitude en matière de durée d'exécution, de budget et de partenariats (avec les institutions des Nations Unies et d'autres organismes). Il s'agit de modifier progressivement le portefeuille de projets du Bureau, qui compte actuellement un grand nombre d'activités de faible envergure, pour recentrer le programme et en faire un ensemble cohérent. Un Document de l'UNESCO relatif à la programmation par pays (UCPD) novateur a été mis au point pour l'Indonésie en vue de préciser le rôle joué par l'UNESCO dans le Plan de développement national et le processus « Unis dans l'action ». Ce document (I-UCPD) a été lancé pendant la Conférence générale en octobre 2007. Des UCPD analogues seront mis au point pour le Timor-Leste (juillet 2008) et les Philippines (septembre 2008).

Au titre de la fonction de Bureau régional pour la science, le programme définit un nombre limité de *priorités stratégiques de programme* bien précises, qui sont conformes à la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO, ont un lien avec les défis mondiaux et revêtent une pertinence particulière pour la région Asie-Pacifique. Le choix des priorités de programme reflète également la volonté de renforcer le rôle de la science de façon qu'elle contribue directement à la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

- (b) La qualité de l'exécution du programme sera garantie grâce à l'établissement de partenariats solides dans la région, tant au niveau national (avec les gouvernements, les commissions nationales, les parties prenantes et les donateurs) qu'au niveau régional (AIT, CIUS, universités renommées, SEAMEO, ASEAN, centres UNESCO de catégorie 2, réseaux universitaires). Étant donné que de nombreux pays ne disposent pas d'un bureau de l'UNESCO, la méthode du partenariat pourrait être utile pour stimuler l'exécution du programme, améliorer sa visibilité et, surtout, renforcer son impact au profit des États membres. Le Bureau de l'UNESCO à Jakarta contribue activement à la mise en place de solides partenariats de ce type : par exemple, il articulera ses activités avec celles des centres régionaux de catégorie 2. En septembre 2007, le Bureau a organisé un atelier avec les directeurs des centres régionaux de catégorie 2 relatifs à l'eau au cours duquel il a été convenu de mettre en place des programmes de collaboration (dans des domaines tels que l'éducation relative à l'eau et le renforcement des capacités, l'eau et le climat, la gestion des eaux urbaines). Dans le domaine de l'eau, la coopération sera également développée avec le Forum Asie-Pacifique de l'eau. L'ICHARM, au Japon, dont les activités sont centrées sur les catastrophes liées à l'eau, présente un intérêt particulier. Il en va de même pour le Centre régional de l'UNESCO pour la biotechnologie, nouvellement créé à New Delhi (Inde), et pour le Centre UNESCO pour la coopération Sud-Sud en matière de science et de technologie au service du développement durable, qui devrait voir le jour en Malaisie. Les autres partenaires stratégiques dans la région sont notamment certaines universités, l'Institut asiatique de technologie à Bangkok (AIT), les centres de la SEAMEO, l'ASEAN, la BAD, le CIUS et différentes institutions des Nations Unies.
- (c) Amélioration de l'efficacité du programme. Afin d'optimiser l'efficacité, on envisagera, chaque fois que cela sera possible, la mise au point de modalités de cofinancement pour l'exécution des programmes. Un tel cofinancement permettra de renforcer et

d'élargir les activités au titre du Programme ordinaire tout en suscitant des partenariats supplémentaires (notamment avec d'autres institutions des Nations Unies). Une approche susceptible de contribuer à l'efficacité consiste à mener, dans le cadre du Programme ordinaire, des projets pilotes et des études de faisabilité qui pourraient déboucher sur la formulation d'initiatives à plus grande échelle financées par les donateurs.

96. La stratégie exposée ci-dessus devrait se traduire pendant les deux ou trois années à venir par une présence dans tous les pays relevant du Bureau (par l'intermédiaire d'équipes de projet), une coopération accrue avec les autres organismes des Nations Unies dans ces pays et un impact plus visible et plus concret sur le terrain.

97. Au sein du groupe des cinq pays desservis par le Bureau de Jakarta, le niveau d'interaction et de coopération avec les autres organismes des Nations Unies diffère sensiblement d'un pays à l'autre. L'UNESCO participe activement aux travaux de l'Équipe de pays des Nations Unies en Indonésie et au Timor-Leste. L'UNESCO n'a pas de représentation effective dans les mécanismes onusiens de consultation et de partage de l'information au niveau national aux Philippines et en Malaisie. L'Organisation reçoit les procès-verbaux des réunions de l'Équipe de pays des Nations Unies à Manille mais il semble difficile d'assigner un rôle à l'UNESCO lorsque des possibilités de coopération ou de financement se présentent (Fonds espagnol pour la réalisation des OMD, par exemple). Le Directeur du Bureau de Jakarta a envoyé plusieurs communications à ce sujet au coordonnateur résident. En Malaisie, on observe de toute évidence un retrait et les activités des Nations Unies dans ce pays sont très modestes. Les Nations Unies ne sont pas présentes au Brunéi.

98. En Indonésie, l'UNESCO a intensifié ses efforts pour améliorer sa visibilité au sein de l'Équipe de pays des Nations Unies, en participant plus activement aux programmes conjoints, en particulier dans les domaines du VIH/sida et de l'éducation, ainsi qu'au programme global pour la prévention des catastrophes. Le Bureau de l'UNESCO à Jakarta a élaboré plusieurs projets et initiatives avec d'autres organismes des Nations Unies. On citera à titre d'exemple la coopération avec l'UNICEF pour le projet Création de communautés d'apprentissage pour les enfants, financé à hauteur de 6,8 millions de dollars par NZAid ; le Bureau étudie la possibilité d'obtenir un financement complémentaire de USAid. Lors d'une réunion de haut niveau sur la réforme des Nations Unies, qui s'est tenue à Jakarta en mars 2007, ce projet a été mentionné comme un bon exemple de coopération entre les institutions onusiennes. En Indonésie, l'UNESCO est l'organisation chef de file pour les deux volets du PNUAD relatifs à l'éducation et la culture. L'UNESCO a pris une part active à différentes initiatives de l'Équipe des Nations Unies, telles que la programmation conjointe des Nations Unies dans la province orientale de Nusa Tenggara et en Papouasie. L'UNESCO a établi d'excellentes relations de travail au sein du groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida. Toutefois, elle pourrait être amenée à réduire ses activités relatives au VIH/sida en raison de la baisse des financements provenant du Fonds UBW pour les programmes sur le VIH/sida dans le secteur de l'éducation.

99. Au Timor-Leste, l'élaboration d'un nouveau BCP/PNUAD a démarré en novembre 2007, avec la participation active de l'UNESCO. L'Antenne de l'UNESCO à Dili (Timor-Leste) est de nouveau opérationnelle depuis que M. Remegio Alquitran a été nommé responsable du Groupe de l'exécution du programme. Il est permis d'espérer que la réactivation de cette unité contribuera à renforcer la présence de l'UNESCO sur le terrain. Le Document UNESCO de programmation par pays du Timor-Leste (TL-UCPD) sera élaboré en parallèle avec le processus de mise au point du PNUAD, de façon à assurer la synergie entre les deux documents.

100. En Indonésie et au Timor-Leste, l'UNESCO a participé à différentes manifestations organisées par l'Équipe de pays des Nations Unies, telles que l'exposition réalisée à l'occasion de la Journée des Nations Unies et la Campagne de mobilisation en faveur des OMD.

Bureau de l'UNESCO à Kaboul

101. L'Afghanistan, l'un des pays en situation de post-conflit où les défis sont les plus évidents, travaille à la reconstruction et à l'édification d'une nation pacifique, démocratique et durable depuis la fin des combats. Les OMD relatifs à l'Afghanistan (2005-2020), le Pacte pour l'Afghanistan (2006-2011) et les consultations sur la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan (qui s'achèveront en 2008) ont défini un cadre solide dans lequel s'inscrivent les interventions de la communauté internationale et l'élaboration du PNUAD (2006-2008). Les quatre priorités stratégiques définies dans le PNUAD à l'appui des efforts déployés par le pays pour atteindre les OMD et les objectifs fixés dans le Pacte sont les suivantes : (1) gouvernance, État de droit et droits de l'homme, (2) moyens de subsistance durables, (3) santé et éducation et (4) environnement et ressources naturelles. Les interventions de l'UNESCO ont concerné essentiellement le domaine de la santé et de l'éducation.

102. En vue de contribuer à la réalisation des objectifs du PNUAD (prolongé jusqu'en 2009) ainsi que de ceux fixés dans le Pacte, le Bureau de l'UNESCO à Kaboul a travaillé en coopération avec les autorités afghanes, les organismes bi- et multilatéraux, les ONG et le secteur privé pour planifier, coordonner et exécuter les activités dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la communication et de l'information. L'UNESCO s'est également attachée à promouvoir les thèmes transversaux, en particulier les questions relatives aux femmes et l'environnement. Le Bureau de Kaboul a dirigé notamment un programme conjoint sur l'alphabétisme fonctionnel et a participé activement à d'autres programmes conjoints portant sur l'éducation des filles et la jeunesse.

103. Le Bureau, en étroite collaboration avec l'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPE), a également fourni une assistance technique au Ministère afghan de l'éducation pour préparer le plan stratégique de l'éducation nationale (2006-2010). Ce document, dont la mise au point a été achevée, a été officiellement présenté en janvier 2007 par le Président Karzaï comme la première stratégie nationale complète pour l'éducation dans l'histoire moderne de l'Afghanistan. Depuis lors, les organismes des Nations Unies et les partenaires de développement ont défini leurs plans et leurs stratégies pour aider à atteindre les objectifs qui y sont énoncés dans huit domaines prioritaires : enseignement général ; formation et conditions de travail des enseignants ; remise en état et amélioration des infrastructures éducatives ; élaboration des programmes et matériels didactiques ; éducation islamique ; enseignement et formation techniques et professionnels ; alphabétisation et éducation non formelle ; réforme et amélioration de l'administration scolaire. Le Bureau de Kaboul a apporté un soutien suivi au Ministère de l'éducation pour coordonner l'aide apportée par les organismes des Nations Unies et les partenaires de développement ainsi que pour mettre en œuvre le plan national.

104. Afin que l'action des organismes des Nations Unies soit plus cohérente et plus efficace à l'appui du plan national, l'UNESS a été présentée comme une « stratégie d'appui des Nations Unies à l'éducation nationale » lors d'une réunion de l'Équipe de pays des Nations Unies ainsi qu'au Ministère de l'éducation. Le Ministre de l'éducation a soutenu l'initiative de l'UNESCO visant à faire de l'UNESS une stratégie des Nations Unies et les partenaires onusiens ont manifesté leur intérêt pour ce processus conjoint.

Bureau de l'UNESCO à Katmandou

105. Le Gouvernement népalais a élaboré un plan intérimaire triennal 2007-2010, qui a été approuvé le 6 décembre 2007. S'inspirant de ce « cadre » évolutif, l'Équipe de pays des Nations Unies a finalisé le Bilan commun de pays (BCP) et établi un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) qui a été officiellement présenté à l'occasion de la Journée des Nations Unies. Le Bureau de l'UNESCO à Katmandou a activement participé et contribué à l'élaboration de tous ces documents par l'Équipe de pays des Nations Unies. L'UNESCO a également participé activement aux groupes de travail et aux groupes thématiques interinstitutions sur diverses questions. Il a pris la tête de la coordination des efforts des institutions des Nations

Unies en faveur de l'EPT, en insistant sur le fait que tous les partenaires de l'EPT au sein du système des Nations Unies devaient parler d'une seule voix et agir de façon concertée, ce qui a été apprécié par la communauté des donateurs. Les résultats de ces exercices ont été intégrés dans la préparation de la Stratégie de soutien de l'UNESCO à l'éducation nationale (UNESS) pour 2008-2013 et celle du plan de travail pour 2008-2009 de tous les secteurs - éducation, culture, communication et information et sciences exactes et naturelles.

106. Malgré des années de conflit, le Népal est resté fermement déterminé à faire aboutir ses priorités nationales en matière de développement. Toutefois, il a été difficile de tenir les engagements pris compte tenu de la rapidité des changements politiques qui se sont succédés pendant le conflit et l'état d'urgence. Aujourd'hui que le pays connaît une situation postconflictuelle, une coopération renforcée avec le gouvernement et les organisations de la société civile est nécessaire pour intensifier les efforts nationaux visant à la fois à atteindre les objectifs de développement et à consolider la paix et la démocratie.

Bureau de l'UNESCO à New Delhi

Inde

107. L'UNESCO a joué un rôle déterminant dans la formation de l'ONU-eau Inde, mécanisme de coordination de toutes les institutions des Nations Unies menant des activités relatives à l'eau en Inde et a co-organisé une session interactive de discussion sur l'épuisement et la gestion des eaux souterraines ainsi que la réponse à l'échelle du système des Nations Unies. Afin de promouvoir les capacités dans le domaine de l'enseignement des sciences, de l'ingénierie et des technologies, le Bureau a également mis au point une formation électronique à la physique de l'environnement, un manuel sur le biogaz à l'intention des agriculteurs et un guide de terrain sur le génie parasismique au Cachemire, ainsi que des matériels éducatifs en matière de réduction du risque de catastrophe à l'intention des communautés nouvellement alphabétisées, le tout dans le cadre du PNUAD-Inde.

108. Le Bureau a également pris la tête du soutien des Nations Unies à l'organisation, en mars 2007, par le Ministère de l'information et de la radiodiffusion d'une consultation nationale sur la radio communautaire à l'intention des organismes de radiodiffusion existants ou potentiels. Un projet du PIDC visant à aider à la mise en place des premières stations de radio communautaire est en cours d'exécution avec l'appui de l'Équipe de pays des Nations Unies. Grâce aux connaissances et à l'expertise de l'UNESCO, la radio communautaire et les initiatives multimédias ont pu figurer dans le PNUAD en tant qu'outils de gouvernance et de réduction de la pauvreté dans le Madhya Pradesh et d'autres États concernés par le PNUAD.

Maldives

109. L'UNESCO a été à la pointe du travail mené en faveur de la radio communautaire en consacrant à ce moyen d'action une introduction et un atelier en soutien au Ministère de l'information et des arts et en a fait, dans le PNUAD, un outil à l'appui des activités de développement. Le travail aux Maldives s'est toutefois révélé très difficile du fait de l'absence d'homologues locaux.

Sri Lanka

110. Afin de faire connaître les activités menées par l'UNESCO dans la région, dans le cadre du Programme mondial des Nations Unies pour l'évaluation des ressources en eau, le Gouvernement sri-lankais a organisé une cérémonie de lancement du récent Rapport national sur la mise en valeur des ressources en eau du Sri Lanka. L'inclusion de ce rapport en tant qu'activité du PNUAD au Sri Lanka a été convenue au cours d'une mission intersectorielle en octobre 2007. Des efforts ont été déployés pour amener les institutions des Nations Unies à travailler ensemble pour la constitution d'ONU-eau au Sri Lanka. Une note d'information sera examinée au début de 2008. L'engagement d'assurer conjointement la préparation du Rapport sur la mise en valeur des

ressources en eau du Sri Lanka a été pris et un arrangement concernant le partage des fonds avec les institutions des Nations Unies a été conclu.

Bureau de l'UNESCO à Phnom Penh

111. Le Bureau a apporté son soutien au Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports pour l'Initiative de mise en œuvre accélérée de l'EPT, l'amélioration du niveau des enseignants, une formation à la planification et à la gestion de l'éducation, le renforcement des capacités des enseignants et des administrateurs scolaires, le VIH/sida, etc. L'Initiative de mise en œuvre accélérée de l'EPT coordonnée par l'UNESCO, a permis de mobiliser 57 millions de dollars des États-Unis pour le Cambodge à l'appui de la réalisation des OMD. Dans le cadre de la programmation conjointe des institutions des Nations Unies, le Bureau a mis en œuvre des activités relatives au VIH/sida, dont la publication et la large diffusion d'un Guide des médias sur le VIH/sida en anglais et en khmer.

112. L'UNESCO est un membre actif de l'Équipe de pays des Nations Unies et a joué un rôle de premier plan dans la conception et la mise en œuvre des activités conjointes d'élaboration des politiques et de programmation de l'Équipe de pays. L'Organisation assure actuellement le secrétariat du Groupe de travail du Secteur de l'éducation, qui comprend 23 membres, dont des ONG, des missions diplomatiques et des donateurs bilatéraux et multilatéraux. Depuis la création du secrétariat, le Bureau de l'UNESCO à Phnom Penh exerce la présidence du programme et la plupart des politiques, programmes et structures de l'éducation dans le pays sont coordonnés par le secrétariat.

Bureau de l'UNESCO à Tashkent

113. Le PNUAD pour l'Ouzbékistan, couvrant la période 2005-2009, a été établi en février 2004. Lors de la réunion de l'Équipe régionale de direction tenue le 11 septembre 2007, il a été décidé que les équipes de pays des Nations Unies pouvaient, au lieu de procéder à l'évaluation prévue dans les Directives du PNUAD, opter pour un examen annuel plus approfondi du PNUAD. À cette fin, un Comité directeur BCP/PNUAD, composé des représentants du PNUD (représentant adjoint), de l'UNICEF (représentant adjoint), de l'UNESCO (représentant), d'ONUSIDA (représentant) et de l'OMS (représentant) a donc été constitué afin de superviser l'examen approfondi annuel de l'actuel PNUAD, qui aura lieu pendant le premier trimestre de 2008 et dont les résultats devraient contribuer à la formulation du nouveau PNUAD (2010-2014).

114. La Stratégie relative au niveau de vie pour la période 2004-2006, préparée par le Groupe de travail du gouvernement avec l'assistance technique de la BAD à partir de deux autres grandes études - l'Évaluation du niveau de vie réalisée par la Banque mondiale et l'Étude sur les politiques macroéconomiques et la pauvreté en Ouzbékistan réalisée par le PNUD - a servi de base à l'élaboration de la Stratégie de réduction de la pauvreté pour l'Ouzbékistan, dénommée Stratégie pour l'amélioration de la qualité de vie. Ce document constitue la stratégie à moyen terme de développement global du pays pour la période 2008-2010 et définit les principaux domaines et les principaux points sur lesquels il faut agir pour accélérer la croissance économique et améliorer le niveau de vie de la population.

115. Il y a lieu de souligner que les actuels documents de programmation conjointe des Nations Unies (qu'il s'agisse du PNUAD ou de la Stratégie de réduction de la pauvreté) ne définissent pas clairement la contribution de l'UNESCO aux résultats du programme de pays et ne comportent ni indicateurs ni données de référence à cet effet. Néanmoins, il a également été indiqué au niveau de l'Équipe de pays que l'établissement de l'actuel PNUAD ne constituait qu'un exercice théorique et aucune des institutions ne se réfère actuellement à ce document comme base de l'élaboration d'activités, conjointes ou non. L'Équipe de pays reconnaît en fait qu'il est nécessaire d'élaborer un nouveau PNUAD plus concis et davantage axé sur les résultats.

Bureau de l'UNESCO à Téhéran

116. Le Bureau de l'UNESCO a contribué aux activités de l'Équipe de pays des Nations Unies, au PNUAD et à la mise en œuvre du principe de l'unité d'action du système des Nations Unies, à des niveaux différents, en fonction des besoins, de la capacité technique et des ressources disponibles, dans les quatre pays suivants : Iran, Turkménistan, Pakistan et Afghanistan.

Iran

117. Le Bureau a apporté une contribution de fond au PNUAD pour l'Iran (2005-2009), qui vise à aider ce pays à atteindre les objectifs de développement fixés dans son quatrième Plan quinquennal de développement national (2005-2009). Le PNUAD-Iran définit cinq secteurs clés de coopération, pour chacun desquels un groupe de travail a été mis en place par l'Équipe de pays des Nations Unies, à savoir : (a) renforcement des capacités et des compétences pour la réalisation des OMD ; (b) renforcement de la bonne gouvernance ; (c) amélioration de la performance et de la gestion économiques et création d'emplois ; (d) développement durable, gestion des catastrophes et efficacité énergétique ; (e) facilitation des transferts de science et de technologie dans tous les domaines de coopération. En outre, pour traiter des questions relatives aux femmes et au VIH/sida, deux groupes de travail transversaux ont été mis en place. Le PNUAD-Iran a formulé au total six résultats au titre du PNUAD proprement dit et 46 résultats et 102 produits au titre du programme de pays.

118. Le Bureau multipays à Téhéran a contribué à deux résultats au titre du PNUAD et cinq résultats et sept produits au titre du programme de pays, l'UNESCO jouant ainsi un rôle significatif dans l'ensemble du PNUAD-Iran. Le Bureau a été le principal partenaire au sein du groupe de travail 1 sur les OMD, à travers ses programmes relatifs à l'EPT et à l'éducation, et a présidé le groupe de travail 5 sur la facilitation des transferts de science et de technologie. Le Bureau a participé à d'autres groupes de travail en apportant une contribution dans les domaines du VIH/sida, des droits de l'homme, de la préparation aux catastrophes et des questions relatives aux femmes.

119. L'élaboration du nouveau BCP-PNUAD (2010-2015) commencera en mars 2008 et le Bureau continuera d'y être pleinement associé.

Turkménistan

120. La contribution du Bureau multipays au PNUAD-Turkménistan concerne essentiellement l'éducation. Le résultat 3 a été formulé à l'appui des OMD relatifs à l'enseignement primaire universel, à l'égalité des sexes et aux objectifs de l'EPT. Le Ministère de l'éducation, avec l'assistance et le soutien techniques conjoints de l'UNICEF et de l'UNESCO, a dirigé le processus de formulation du plan qui en arrête les grands axes et les orientations en vue d'atteindre l'objectif national relatif à une éducation de qualité. Le Ministère a bénéficié d'une assistance technique pour finaliser le plan EPT et l'évaluation nationale de l'effort à mener pour atteindre les objectifs de l'EPT à la mi-décennie. Il s'agit notamment de renforcer les capacités des homologues au sein du Ministère s'agissant de la collecte des données et de la communication des statistiques de l'éducation. Le Turkménistan tire également profit des travaux de la Réunion des ministres et experts du groupe de pays desservis par le Bureau de Téhéran consacrée à l'EPT, dont la troisième session se tiendra à Ashgabat en mai 2008.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Bureau de l'UNESCO à Brasilia

121. Le Bureau de Brasilia a commencé l'élaboration du document de l'UNESCO relatif à la programmation par pays (UCPD) qui prendra en compte d'ici le début de 2008 certains des premiers résultats du processus de réorientation ainsi que d'autres éléments nouveaux importants,

tels que la Stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale (UNESS) et les stratégies et apports d'autres organismes des Nations Unies présents dans le pays. Le Bureau de Brasilia a d'ores et déjà contribué à l'élaboration du Plan de développement de l'éducation lancé par le Président brésilien en avril 2007. L'UNESCO, dont les conseils ont été sollicités, participe actuellement à la mise en œuvre de cette stratégie portant sur l'ensemble du secteur et représentant un montant de quatre milliards de dollars, qui vise à améliorer la qualité de l'éducation.

122. En ce qui concerne les activités de l'Équipe de pays des Nations Unies et la stratégie « Unis dans l'action », l'UNESCO a coopéré de façon particulièrement active aux initiatives conjointes au Brésil. Deux propositions interinstitutions (CLT et SC) ont été soumises par le Bureau et d'autres organismes des Nations Unies présents à Brasilia au Fonds espagnol pour la réalisation des OMD. En outre, le Bureau participe à l'ensemble des dix groupes de travail de l'Équipe de pays des Nations Unies au Brésil et préside le groupe de travail sur la communication. En s'associant aux efforts conjoints, le Bureau a souligné la grande importance accordée aux OMD (campagne de mobilisation, par exemple) et aux autres activités phares telles que la collaboration entre organismes des Nations Unies dans le domaine de la prévention du dopage et des contenus éducatifs lors des Jeux panaméricains qui se sont tenus récemment à Rio de Janeiro. Un nouveau projet interinstitutions dans lequel le Bureau joue un rôle important est actuellement en cours d'élaboration afin d'accélérer et de suivre la mise en œuvre du PNUAD pour le Brésil. En outre, des ressources financières et humaines substantielles ont été affectées par le Bureau aux activités de l'Équipe de pays des Nations Unies pendant l'exercice biennal écoulé. Plusieurs initiatives relatives à l'éducation préventive sont menées par l'Équipe de pays des Nations Unies au Brésil avec l'UNESCO comme chef de file, en particulier en ce qui concerne le VIH/sida et l'éducation préventive dans les établissements scolaires. De plus, le Conseil brésilien des secrétaires d'État à la santé, qui regroupe les responsables des politiques de la santé dans les 27 États brésiliens, a également demandé à l'UNESCO de piloter un programme interinstitutions de prévention de la violence à l'échelle de l'ensemble du pays. Des organismes tels que l'OMS et l'UNICEF participent activement aux travaux de ce groupe.

Bureau de l'UNESCO au Guatemala

123. L'UNESCO a travaillé avec le gouvernement dans le cadre d'une action soutenue pour progresser vers la réalisation des OMD, à savoir en particulier : réduire l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes, combattre le VIH/sida, assurer un environnement durable et mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

124. Conformément aux dispositions du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour la période 2005-2009, l'UNESCO a développé au Guatemala les actions conjointes avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies sous la direction du Coordonnateur résident et en accord les grandes orientations stratégiques qui guident son travail dans le pays : prise en compte des plans de développement national pour en faire l'élément central des programmes ; renforcement des capacités nationales en tant qu'outil essentiel pour permettre aux autorités nationales de s'approprier véritablement le processus de développement ; utilisation progressive des systèmes et capacités nationaux.

125. Par ailleurs, dans le cadre de la réforme des Nations Unies et conformément au principe de l'harmonisation des modalités de coopération internationale et de l'alignement progressif sur les priorités nationales ainsi que les systèmes nationaux de planification, de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports, les activités de l'UNESCO pendant l'exercice biennal 2006-2007 ont représenté une contribution importante. On mentionnera en particulier la participation de l'Organisation à l'élaboration du Plan des Nations Unies pour les situations d'urgence et la réduction des risques de crise ainsi que le rôle de premier plan qu'elle a joué dans l'élaboration des notes de synthèse relatives à la fenêtre thématique « Culture et développement »

et à la fenêtre « Jeunesse, emploi et migration » du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD.

126. Dans le contexte d'un exercice biennal marqué par la période préélectorale, les élections et la transition gouvernementale, l'UNESCO a réussi à affermir solidement son action à l'appui des initiatives nationales visant à progresser considérablement dans les domaines suivants : réforme de l'éducation, prévention de la violence chez les jeunes, sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel, renforcement des capacités nationales pour gérer et développer de façon plus rationnelle les ressources en eau, promotion du dialogue interculturel et du pluralisme culturel, développement de la démocratie, de la paix et de la tolérance, en particulier dans l'optique des objectifs de développement nationaux et de la réalisation des OMD.

127. Il vaut la peine de mentionner que, par suite du rôle clé qu'elle a joué, l'UNESCO a été élue coordinatrice du Groupe thématique interinstitutions sur l'éducation, composé de 17 entités-institutions internationales de coopération, donateurs et organismes bilatéraux et multilatéraux. De même, l'UNESCO joue un rôle très actif au sein des groupes thématiques interinstitutions sur les transferts en espèces sous conditions, les femmes, le VIH/sida, la communication, la sécurité et les opérations. Par ailleurs, l'UNESCO est membre de l'Équipe spéciale sur la programmation conjointe et le BCP-PNUAD que préside le Coordonnateur résident des Nations Unies.

Bureau de l'UNESCO à La Havane

Cuba

128. Le Bureau participe très activement à l'Équipe de pays des Nations Unies et aux processus BCP/PNUAD. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a été signé en septembre 2007. Il identifie cinq domaines prioritaires : (1) le développement humain local, (2) les catastrophes naturelles, (3) l'environnement et l'énergie, (4) la santé et (5) la sécurité alimentaire. L'UNESCO participe à tous les groupes de travail thématiques et opérationnels interinstitutions. La coopération interinstitutions est particulièrement forte en ce qui concerne le VIH/sida, la préparation à faire face aux risques et le développement humain local. Le système des Nations Unies a été en mesure de réagir de manière cohérente à la situation d'urgence provoquée par la tempête tropicale Noël. En 2007, le Bureau de l'UNESCO a coordonné l'élaboration du document UNESS et bénéficié à cette fin d'un large concours de la part du personnel national de contrepartie et d'un certain nombre d'institutions des Nations Unies.

129. Il entretient d'étroites relations de travail avec la commission nationale et tous ses ministères de tutelle. De plus, il appuie d'importantes manifestations sur l'éducation, la science, la culture et la communication et a ouvert de nouvelles perspectives, notamment en matière de gestion et de préservation du patrimoine culturel et naturel et d'éducation et de prévention relatives au VIH/sida.

République dominicaine

130. L'UNESCO a co-signé le PNUAD en avril 2006 et participe à la programmation et à la mise en œuvre de ses quatre domaines prioritaires : (1) gouvernance démocratique, (2) croissance et développement équitable, (3) services sociaux de qualité pour tous, et (4) gestion durable de l'environnement, gestion des risques et intervention face aux situations d'urgence et aux catastrophes. En 2007, le Bureau a coordonné l'élaboration du document UNESS, travail auquel le personnel national de contrepartie et un certain nombre d'institutions des Nations Unies ont largement collaboré. Il a également participé à la rédaction de notes conceptuelles destinées au Fonds pour la réalisation des OMD et assumé le rôle de chef de file pour le volet relatif à la culture et au développement. La mise en place d'un point focal de l'UNESCO au Bureau du Coordonnateur résident et le renforcement des capacités de la commission nationale ont beaucoup contribué à la bonne exécution des activités et à la pleine participation à l'action du système des Nations Unies.

Bureau de l'UNESCO à Kingston

131. Le Bureau multipays de Kingston, qui couvre 13 États membres et trois Membres associés est l'un des plus grands bureaux multipays de l'UNESCO, quant au nombre de pays. De par sa taille, il doit intervenir lors des réunions et participer aux programmes conjoints de deux Équipes de pays des Nations Unies (de la Jamaïque et de la Guyane) et de deux Équipes sous-régionales, à savoir celle pour la Barbade et l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) et celle pour Trinité-et-Tobago, les Antilles néerlandaises et le Suriname. Participer et contribuer efficacement aux travaux de ces mécanismes conjoints afin de fournir aux États membres l'aide au développement du système des Nations Unies et collaborer avec d'autres partenaires internationaux pour le développement œuvrant dans les pays concernés constitue un défi de taille pour le Bureau.

132. Malgré cela, entre janvier 2006 et décembre 2007, le Bureau multipays de Kingston a participé à l'établissement de Bilans communs de pays des Nations Unies (BCP) et de Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) en Jamaïque, au Suriname, à Trinité-et-Tobago ainsi qu'à un PNUAD sous-régional pour la Barbade et les États membres de l'OECO (Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Îles Vierges britanniques, Dominique, Grenade, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines). Le concours du Bureau à ces opérations a contribué à permettre l'inclusion de domaines relevant du mandat de l'UNESCO dans les documents. Les PNUAD pour la Jamaïque, le Suriname et Trinité-et-Tobago ont été finalisés pendant la période considérée et signés par les gouvernements de ces pays et le système des Nations Unies. Le Bureau multipays de Kingston a également participé à certains des groupes thématiques des Nations Unies constitués dans la région, notamment celui sur le VIH et le sida, créé en Jamaïque, à la présidence duquel l'UNESCO a été élue en décembre 2006 pour 2007 et 2008, ce qui témoigne des importantes réalisations et de la visibilité du Bureau de Kingston eu égard au renforcement de la contribution du secteur de l'éducation dans la lutte contre le VIH et le sida - non seulement en Jamaïque mais dans l'ensemble de la région des Caraïbes. L'UNESCO a également été membre du Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH et le sida ainsi que de celui sur l'égalité des sexes et le développement, constitué à la Barbade, pour celle-ci et l'OECO.

Bureau de l'UNESCO à Lima

133. Bien que le Pérou ne fasse pas partie des pays pilotes pour la réforme du système des Nations Unies, le Coordonnateur résident a mis en place des stratégies et des mécanismes de coordination pour les activités conjointes. L'UNESCO a pris les dispositions nécessaires pour devenir un membre actif de l'Équipe de pays des Nations Unies.

134. La mise en œuvre du PNUAD par le Bureau de l'UNESCO à Lima est en cours et comporte une aide au Ministère de l'éducation pour la préparation de la réunion des ministres de l'éducation de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) qui doit se tenir au Pérou à la mi-2008, dans le cadre du volet EPT du PNUAD. Le Bureau s'emploie en outre à soutenir l'action propre du Gouvernement péruvien en faveur de l'EPT, ce qui a eu pour effet positif d'orienter l'attention des pouvoirs publics sur l'éducation au Pérou. Dans le même ordre d'idées, et pour répondre à la demande du Gouvernement péruvien qui souhaitait que l'UNESCO l'aide à évaluer son Programme national d'alphabétisation (PRONAMA), un effort est fait conjointement avec l'Institut de statistique de l'UNESCO pour intégrer le Pérou dans le Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (LAMP), avec une adaptation des paramètres, demandé par le gouvernement, afin d'inclure les évaluations tant au niveau individuel qu'au niveau national.

135. Le PNUAD relatif au Pérou porte aussi sur la protection des sites du patrimoine. Entre autres activités, le Bureau a prêté son concours au Centre du patrimoine mondial lors de la mission qu'il a menée pour vérifier les travaux de conservation sur le site actuellement en péril de Chan Chan, ainsi que lors d'une mission de suivi au Machu Picchu. En outre, à la suite du tremblement de terre, l'UNESCO et la Commission nationale péruvienne de coopération avec l'UNESCO œuvrent

ensemble dans le cadre de l'action d'urgence pour la remise en état et la préservation de l'Acclahuasi sur le site de Pachacamac.

136. L'UNESCO est par ailleurs un membre actif des groupes thématiques suivants : Gestion de la sécurité, Égalité entre les sexes, Communications, VIH et SIDA, et Éducation, dont elle est l'institution chef de file. Le groupe Éducation, qui rassemble le PNUD, ONUSIDA, l'OMS, le PAM, l'UN-LIREC, le FNUAP, l'UNICEF, l'OIM, l'ONU DC et la Banque mondiale, a décidé de passer en revue les activités actuelles et potentielles des différentes organisations pour évaluer les activités en faveur de l'éducation au Pérou des institutions du système des Nations Unies au regard des objectifs éducatifs nationaux.

137. Dans son rapport annuel, le Coordonnateur résident des Nations Unies a, dans la partie concernant la programmation harmonisée, déclaré ce qui suit : « *Le cycle du PNUAD ayant débuté en janvier 2006, l'Équipe de pays des Nations Unies avait prévu de tenir une réunion ad hoc en 2007 pour procéder à l'examen de son champ d'action initial, ainsi que des points forts et des faiblesses constatés au cours du second semestre. Mais, à cause du tremblement de terre survenu au mois d'août, le système des Nations Unies a été contraint de se concentrer sur les actions de secours immédiat aux populations touchées, en jouant un rôle de catalyseur pour favoriser les efforts de relèvement rapide dans certaines zones clés et en aidant le gouvernement à élaborer des stratégies de relèvement. Ces activités extrêmement importantes ont demandé beaucoup d'énergie et d'engagement de la part des institutions du système des Nations Unies. Aussi, la réunion d'examen du PNUAD a-t-elle été reportée à 2008* ». L'UNESCO prendra une part active à cette activité.

Bureau de l'UNESCO à Mexico

138. Pour la première fois au Mexique, le système des Nations Unies a expérimenté les processus de la programmation commune par pays. En ce qui concerne le BCP, l'UNESCO s'est essentiellement consacrée à l'analyse du secteur éducatif au Mexique. Partant des déficiences identifiées dans le BCP, l'Équipe des pays des Nations Unies a formulé le PNUAD, qui met l'accent sur cinq grands domaines de coopération axée sur la réduction de la pauvreté et des inégalités. La contribution de l'UNESCO peut se résumer comme suit :

- Développement économique inclusif, compétitif, équitable et durable : les activités de l'UNESCO étaient centrées sur le renforcement de l'enseignement professionnel destiné aux enfants et adolescents vulnérables, ainsi que sur l'évocation de la responsabilité sociale des entreprises.
- Garantie des droits sociaux et culturels : l'UNESCO a apporté une contribution au renforcement des capacités propres à assurer la promotion de la santé, l'accent étant plus particulièrement mis sur la santé en matière de sexualité et de procréation, par des séminaires de sensibilisation des parties prenantes aux stratégies de prévention du VIH/sida et la production de matériels didactiques sur cette pandémie, sur l'égalité entre les sexes et sur les droits de l'homme. Le Bureau a également organisé des programmes visant à renforcer les capacités du système éducatif à différents niveaux, notamment par une assistance technique à l'élaboration de plans d'enseignement public sur l'Éducation pour tous et des séminaires à l'intention des secrétaires à l'éducation et parlementaires des États. Les droits culturels ont été abordés sous l'angle de la promotion de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des contenus culturels et des formes d'expression artistique*, l'élaboration d'indicateurs culturels ainsi que des activités axées sur les populations autochtones et consistant notamment à renforcer leur identité culturelle par la création de musées communautaires et l'amélioration des perspectives éducatives de ces populations.
- Droit à un environnement naturel sain et productif : l'UNESCO a centré son action sur le contenu de la Décennie de l'éducation au service du développement durable, en

élaborant des matériels didactiques sur l'eau et l'éducation et en donnant aux enseignants et autres éducateurs les moyens d'intégrer les questions relatives à l'eau dans les programmes d'enseignement. Les aspects culturels de la gestion de l'eau ont été abordés dans le cadre de la collaboration avec les instituts de recherche. Le Bureau de l'UNESCO à Mexico a également participé au lancement de la Stratégie nationale de l'éducation environnementale et accompagne le processus de sa mise en œuvre.

- État de droit et sécurité citoyenne : les activités de l'UNESCO touchant ce domaine fondamental du PNUAD étaient centrées sur le renforcement du cadre juridique national et de celui des États, en ce qui concerne plus particulièrement l'exercice effectif des droits culturels et l'enseignement des droits de l'homme. À titre d'exemple clair dans ce domaine, le Bureau de l'UNESCO à Mexico a rédigé et validé un projet de loi sur l'enseignement des droits de l'homme à l'intention du district fédéral (Municipalité de Mexico).
- Consolidation de la démocratie : dans ce domaine, le Bureau a concentré son action sur l'éducation à la citoyenneté, en publiant des recommandations sur le sujet, l'accent étant plus particulièrement mis sur les catégories vulnérables de la population, afin d'améliorer la participation citoyenne et de susciter une prise de conscience des droits civils et humains.

139. Outre la participation de l'UNESCO aux travaux de l'équipe BCP/PNUAD, le Bureau de Mexico a également participé aux délibérations des groupes de travail suivants du système des Nations Unies : droits de l'homme, égalité entre les sexes, ONUSIDA, communication et gestion des catastrophes. La contribution de l'UNESCO aux délibérations de ces groupes de travail ne s'est pas limitée à un apport de compétences, elle a porté aussi sur la coordination et la participation aux processus, événements et produits communs de renforcement des capacités. En sa qualité de membre d'ONUSIDA, l'UNESCO a contribué au processus de renforcement des capacités du personnel des Nations Unies dans le domaine du VIH/sida et a élaboré, conjointement avec UNIFEM, un manuel sur le VIH/sida, l'égalité entre les sexes et les droits de l'homme, document qui a été approuvé par le groupe ONUSIDA. Le Bureau a également pris une part active aux travaux du groupe interorganisations des droits de l'homme et coordonne depuis décembre 2007 lesdits travaux.

Bureau de l'UNESCO à Montevideo

140. L'Uruguay est l'un des huit pays pilotes de l'Initiative « Unis dans l'action ». L'UNESCO a participé activement à la formulation du « Programme unique » de l'Uruguay, qui repose sur le PNUAD pour 2007-2010. De ce fait, les priorités identifiées dans le document de programmation de pays de l'UNESCO pour 2008-2009 ont été prises en compte dans les programmes conjoints qui seront menés à bien par le système des Nations Unies et le Gouvernement uruguayen dans le cadre de ce « Programme unique ».

Bureau de l'UNESCO à Port-au-Prince

141. Le gouvernement a formulé en 2007 la Stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSNCRP). Afin d'obtenir un engagement formel de la Communauté internationale pour le financement du DSNCRP, le Gouvernement haïtien a planifié une conférence internationale avec les bailleurs de fonds, les 23 et 24 avril 2008, à Port-au-Prince. L'Équipe de pays du système des Nations Unies, à laquelle l'UNESCO participe activement, a pour sa part initié en 2007 un long processus devant aboutir à la formulation et l'adoption, en septembre 2008, du Plan-cadre d'aide au développement du système des Nations Unies en Haïti (PNUAD) couvrant la période 2009-2011.

142. Trois défis principaux ont été identifiés qui doivent guider la formulation du PNUAD : (a) l'injustice sociale liée à la pauvreté et aux inégalités et disparités socioéconomiques ; (b) les faiblesses dans la mise en œuvre et le respect de l'État de droit (hiérarchie des normes,

séparation des pouvoirs et droits fondamentaux); (c) les déséquilibres écologiques et la vulnérabilité économique et humaine aux catastrophes naturelles.

143. Ainsi, les activités de l'UNESCO, en particulier dans le domaine éducatif, ont visé en priorité le renforcement institutionnel de l'État et de son rôle normatif et régulateur, et la formation des ressources humaines nécessaires à l'accomplissement des politiques éducatives et culturelles du pays.

144. Le Bureau a en outre accompagné l'élaboration de la Stratégie nationale d'Éducation pour tous adoptée en mai 2007 en fournissant une expertise technique dans le domaine de l'EPT et en octroyant une assistance financière pour la création d'un Office national du partenariat régulateur entre le secteur privé (qui détient 85 % du secteur scolaire) et le public dans le domaine de l'enseignement. Cet Office a fait l'objet d'une loi votée par le Parlement en octobre 2007.

145. C'est aussi grâce au rôle de coordination du Groupe sectoriel d'éducation des bailleurs de fonds, assumé par l'UNESCO depuis 2003, que les donateurs ont pris conscience de la nécessité d'appuyer la formulation de cette Stratégie nationale EPT pour la période 2008-2015 et sa mise en œuvre par le Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle. Ce Plan de mise en œuvre s'inscrit dans le cadre de l'Initiative Fast Track avec le soutien financier et technique des bailleurs de fonds présents en Haïti. Également cette Stratégie EPT, validée par le gouvernement, fait partie intégrante du DSNCRP et est la source d'inspiration pour le PNUAD dans le domaine de l'éducation, formelle et non formelle.

Bureau de l'UNESCO à Quito

146. L'exécution du programme dans les pays du Cluster andin, a été conforme au plan de travail établi et a contribué à renforcer les capacités nationales. Si la plupart des activités réalisées ont répondu aux priorités exprimées par les gouvernements des pays concernés, il faut cependant relever qu'à l'exception du secteur de l'éducation (plans décennaux d'éducation en Colombie et en Équateur), il n'existe pas de plans de développement sectoriel à proprement parler. Suite aux récents changements d'orientation politique impulsés par les nouveaux dirigeants (en particulier au Venezuela, Bolivie et Équateur), la plupart des pays de la sous-région ont récemment adopté des plans nationaux de développement qui mettent l'accent sur la réduction des disparités économiques par le renforcement des secteurs sociaux (santé, éducation) et la lutte contre l'extrême pauvreté, en ligne avec les Objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres engagements internationaux comme les Objectifs de Dakar pour l'EPT. Ces plans ont d'ailleurs inspiré les documents PNUAD. Les priorités PNUAD se concentrent ainsi autour des thèmes suivants : renforcement de la cohésion sociale et de la paix, identité nationale et interculturalité, environnement, justice et droits humains, santé, et éducation pour tous.

147. L'élaboration des nouvelles phases du PNUAD verra un renforcement de la contribution de l'UNESCO grâce aux nouvelles dispositions prises par le Directeur général concernant la participation de l'UNESCO au processus conjoint de programmation pays - comme cela a été récemment le cas pour la Colombie (PNUAD 2008-2012) et l'Équateur (PNUAD 2009-2013).

Bureau de l'UNESCO à San José

148. En 2007, des efforts particuliers ont été faits pour aligner encore plus étroitement les activités de programme du Bureau de l'UNESCO à San José sur les priorités du développement national inscrites dans les PNUAD et autres stratégies, dans le prolongement de la participation du Bureau aux cinq opérations BCP et/ou PNUAD intervenues l'année précédente.

149. Les progrès les plus importants ont été faits dans le domaine de l'éducation. Des discussions stratégiques ont été engagées avec le gouvernement et les organismes donateurs (le Bureau de l'UNESCO à San José est parvenu à participer officiellement aux réunions des groupes de donateurs au Nicaragua et au Honduras) et avec les organismes des Nations Unies partenaires

intervenant dans le secteur de l'éducation (en particulier au Nicaragua, au Honduras, au Panama et à Costa Rica). Fin avril 2008, cinq documents UNESS (Stratégie d'appui de l'UNESCO à l'économie nationale) auront été établis, contre deux seulement prévus à l'origine. Le Bureau de l'UNESCO à San José a également obtenu un succès tout particulier auprès du guichet Culture et développement du Fonds espagnol pour les OMD, qui a adopté trois de ses notes du projet (Costa Rica, Honduras, Nicaragua).

EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD

Bureau de l'UNESCO à Moscou

Arménie

150. En réponse à un appel lancé à la fois par le Gouvernement arménien et par diverses ONG pour aider les pouvoirs publics dans leurs efforts pour atteindre les objectifs nationaux de la stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté, l'ONU a mis en place un cadre d'assistance (PNUAD) pour la période quinquennale 2005-2009. Dans ce cadre, et en étroite collaboration avec le Gouvernement arménien et d'autres institutions spécialisées du système des Nations Unies, le Bureau a élaboré un document de programmation pour le pays, qui présente une stratégie de planification et de gestion de l'EPT et des objectifs connexes. On y trouve également des explications sur la meilleure façon d'intégrer les priorités de l'UNESCO dans le cadre de programmation des Nations Unies au niveau du pays.

République de Moldova

151. Pour assurer une utilisation efficace de la subvention EPT/IMOA, le Gouvernement moldove a décidé avec les donateurs qu'il fallait certains mécanismes de coordination pour mettre en œuvre les programmes correspondants. Dans cette optique, le Bureau de l'UNESCO à Moscou et le Bureau de l'UNICEF en République de Moldova ont conjointement financé un poste de fonctionnaire national (conseiller national EPT/IMOA). Placé sous la supervision technique et administrative de l'UNICEF, ce fonctionnaire national a été chargé de donner des avis et une assistance au gouvernement sur l'application du plan d'action national pour l'EPT et l'utilisation de la subvention EPT/IMOA. Cette expérience unique a permis au conseiller national de bénéficier des compétences techniques des deux organisations, à savoir l'UNESCO et l'UNICEF.

Fédération de Russie

152. En réponse à la nécessité partout reconnue d'une participation mondiale aux efforts de développement internationaux, le gouvernement a approuvé en juin 2007 un document de réflexion dans lequel la Russie déclarait son intention de devenir pays donateur. Six mois après, la Fondation intergouvernementale de coopération humanitaire des pays de la CEI (IFESSCO) a été officiellement lancée à Moscou. Elle financera divers programmes et projets en matière de science, d'éducation, de culture et d'information dans les pays de la CEI. La Russie a participé activement aux efforts d'EPT de différentes façons, et surtout comme pays donateur pour l'EPT/IMOA, en lançant un Comité national pour l'EPT dans le cadre de la Commission de la Fédération de Russie pour l'UNESCO et par la signature d'un mémorandum d'accord entre l'UNESCO et le gouvernement de la ville de Moscou pour la mise en place d'un projet phare dans le domaine de l'enseignement préprimaire.

153. Le Bureau de Moscou reste très actif au sein de l'équipe des pays des Nations Unies. En Russie, l'UNESCO a présidé l'équipe de gestion opérationnelle interorganisations en 2007. Elle a également participé activement à plusieurs groupes thématiques, notamment sur le VIH/sida, la jeunesse, les problèmes arctiques et circumpolaires et les personnes handicapées. Le Bureau a également pris part à l'établissement de la publication commune du système des Nations Unies sur la situation démographique de la Fédération de Russie. Le groupe thématique sur le VIH/sida

est le plus en pointe s'agissant de la programmation conjointe du système des Nations Unies en Russie. En coopération avec le FNUAP, l'UNICEF et l'ONUSIDA, le Bureau met en œuvre un projet d'éducation préventive contre le VIH/sida financé par la Fondation Melinda et Bill Gates.

154. Enfin, on notera avec gratitude que la Fédération de Russie a accordé un soutien généreux au Bureau de Moscou en achevant la rénovation des locaux en 2007 et en apportant un soutien financier supplémentaire pour son fonctionnement.

Bureau de l'UNESCO à Venise

155. Les deux principales sections du Bureau (SC et CLT) ont participé activement à la réforme du système des Nations Unies dans le cadre des opérations de réexamen des PNUAD en Europe du Sud-Est. Cette coopération a essentiellement porté sur l'environnement et le changement social ainsi que sur la culture et le développement, conformément aux objectifs stratégiques de l'UNESCO.

156. On notera que les États membres d'Europe du Sud-Est sont, de manière générale, davantage orientés vers les institutions et programmes de l'UE, la raison évidente en étant leur situation géopolitique. La coopération avec les programmes de l'UE s'est donc elle aussi intensifiée étant donné que les pays de la région visent à entrer dans l'UE. La coopération éventuelle dans le domaine d'action prioritaire du BRESCE a été affirmée par le biais de plusieurs réunions avec diverses institutions de l'UE ainsi qu'avec une délégation du Conseil de l'Europe.

157. Le Bureau de Venise est bien représenté en Albanie (grâce à des activités et des missions fréquentes) ainsi qu'en Bosnie-Herzégovine (où il dispose d'une antenne). Il peut ainsi participer activement aux initiatives conjointes du système des Nations Unies au niveau des pays, comme le montre la participation de l'UNESCO à la formulation de notes d'orientation pour l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine dans le cadre de la fenêtre thématique sur la culture et le développement du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD.

158. Le BRESCE a participé activement aux activités des équipes de pays des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine et en Albanie pour préparer ces notes d'orientation. Après que le Comité directeur du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD a examiné et approuvé les notes d'orientation de l'équipe de pays des Nations Unies, 8 millions de dollars des Nations Unies ont été en principe affectés à un programme intitulé « Amélioration de la compréhension culturelle en Bosnie-Herzégovine », et 3 millions de dollars pour un programme intitulé « La transformation culturelle de l'Albanie : de l'isolement à la participation ». La part de l'UNESCO est d'environ 1,6 million de dollars pour la Bosnie-Herzégovine et 1,3 million pour l'Albanie. À présent, les deux notes d'orientation sont à l'étude pour en faire un document de programmation conjointe susceptible d'être accepté par le Fonds. Dans le cadre de la fenêtre thématique sur l'environnement et le changement climatique, le BRESCE a également contribué à la préparation d'une note d'orientation pour la Bosnie-Herzégovine intitulée « Intégrer la gouvernance environnementale : le lien entre l'action locale et nationale en Bosnie-Herzégovine ». Un montant de 5,5 millions de dollars a été alloué en principe, environ 200 000 dollars étant à la charge de l'UNESCO.

159. En ce qui concerne la politique scientifique et l'éducation au service du développement durable, plusieurs conférences et ateliers organisés en Europe du Sud-Est ont montré combien il importait d'insérer ces programmes dans les processus de planification au niveau des pays des Nations Unies, en particulier du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) ainsi que dans celui d'instruments normatifs internationaux (conventions, déclarations, etc.).

160. On relèvera en particulier la contribution du Bureau à l'Unité d'action des Nations Unies en Albanie. Le Directeur du BRESCE est membre du Comité exécutif conjoint pour l'Unité d'action des Nations Unies, d'autres fonctionnaires du BRESCE participant à des groupes de travail

techniques sur l'Unité d'action des Nations Unies, ce qui permet à l'UNESCO d'être associée aux activités tant stratégiques qu'opérationnelles.

161. La participation de l'UNESCO à des activités dans les domaines de la culture, de la science et de l'éducation sera comme suit. Au titre du résultat 1.1 de l'objectif de développement 1 (Faire en sorte que les institutions nationales et le secteur public soient à même de répondre à ce qu'exige le processus d'adhésion à l'UE, notamment à la mise en œuvre de programmes intégrés), l'UNESCO contribuera à l'élaboration de la stratégie scientifique nationale et à la réforme du système universitaire et scolaire, en même temps qu'elle organisera un atelier sur la statistique. Aux termes du résultat 1.3, le BRESCE contribuera, par le biais des projets budgétaires en cours, à traiter les problèmes suivants : « Renforcement des capacités pour la préservation et la restauration du patrimoine culturel », « Restauration du centre historique de Gjirokastra » et « Sauvegarde de l'iso-polyphonie albanaise - chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité reconnu par l'UNESCO ».

162. Au titre du résultat 1.1 de l'objectif de développement 1 (Mise en place d'un cadre institutionnel éducatif qui encourage une éducation de qualité inclusive pour tous les enfants), l'UNESCO contribuera, par le biais d'un projet extrabudgétaire, à la promotion de l'éducation de qualité pour tous, l'accent étant mis sur l'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie.